

Réserves  
Naturelles  
DE FRANCE



MARAIS COMMUNAL  
DU POIRÉ-SUR-VELLUIRE

Réserve  
naturelle régionale  
PAYS DE LA LOIRE



**Le Parc**  
naturel régional  
du Marais poitevin

# Réserve Naturelle Régionale du marais communal **Du Poiré-sur-Velluire**

Rapport d'activité 2021

Février 2022



Fédération Départementale des Chasseurs  
de la Vendée

Avec le concours financier :

Les Velluire  
sur  
vendée



UNION EUROPÉENNE

Région  
PAYS  
de la  
LOIRE

CE PROJET EST COFINANCÉ PAR  
LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Région  
PAYS DE LA LOIRE

**L'EUROPE S'ENGAGE** EN PAYS DE LA LOIRE



Parc  
naturel  
régional  
du Marais poitevin

Cette action est financée par :

LE FEDER (Fond Européen de Développement Régional)



La Région Pays de la Loire



La commune des Velluire-sur-Vendée



Cette Action est Mise en Œuvre par :

La Parc naturel région du Marais poitevin :



Document rédigé par :

La Fédération Départementale des Chasseurs de la Vendée:



## TABLE DES MATIERES

---

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	5
LISTE DES ABREVIATIONS .....	6
PRÉAMBULE.....	7
1- RAPPELS.....	8
1.1 Procédure de classement et de renouvellement de la RNR.....	8
1.2 Localisation de la Réserve Naturelle .....	9
1.3 Limites administratives et superficie de la Réserve Naturelle .....	10
1.4 Pratiques agricoles et fonctionnement hydraulique.....	11
1.4.1 Pratiques agricoles .....	11
1.4.2 Fonctionnement hydraulique.....	12
1.5 La richesse biologique de la RNR.....	12
1.5.1 Les mottureaux.....	12
1.5.2 Les habitats naturels .....	12
1.5.3 Les oiseaux.....	12
1.5.4 Amphibiens et reptiles .....	14
1.5.5 Autres taxons.....	14
1.6 Les Enjeux, objectifs à long terme et tableaux de bords de la Réserve Naturelle Régionale .....	14
1.6.1 Les enjeux de conservation .....	14
1.6.2 Les enjeux de connaissance.....	15
1.6.3 Les enjeux pédagogiques et socioculturels .....	15
1.6.4 Les objectifs à long terme (OLT).....	15
1.6.5 Le Tableau de Bord (TdB) .....	17
2- LA PROGRAMMATION 2021.....	22
2.1 L'OLT I « aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site » .....	22
2.1.1 Les opérations de gestion de l'OdP 1.1 « Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale » .....	22
2.1.2 Les opérations de gestion de l'OdP 1.2 « Etudier et disposer des outils et moyens nécessaires à la maîtrise de la gestion hydraulique du site ».....	38
2.1.3 Les opérations de gestion de l'OdP 1.3 « Veiller aux espèces envahissantes ».....	44
2.1.4 Résultats de l'OLT I .....	48
2.2 Les opérations de l'OLT II « Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion » .....	49

2.2.1 Les opération de l’Odp 2.1 « Mettre en place une batterie de suivis biologique réguliers »	49
2.2.2 Les opérations de l’Odp 2.1 « Expérimenter et évaluer l’impact des niveaux d’eau et de l’activité agricole sur les résultats biologiques »	62
2.2.3 Résultats de l’OLT II	80
2.3 L’OLT III « Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal des Velluire-sur-Vendée	81
2.3.1 Les opérations de l’Odp 3.1 « Entretenir l’aspect pittoresque et historique du marais communal »	81
2.3.2 Les opérations de l’Odp 3.2 « Concevoir et développer un programme d’animation et de communication à destination de tout public »	87
2.3.3 Résultats de l’OLT III	96
2.4 L’OLT IV « Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l’égard des usagers et des acteurs »	97
2.4.1 Les opérations de l’Odp 4.1 « Assurer et optimiser la gestion administrative de la RNR »	97
2.4.2 Les opérations de l’Odp 4.2 « Prendre en compte l’intérêt de la RNR et de ses abords dans les projets d’aménagements communaux »	102
2.4.3 Résultats de l’OLT IV	106
3- MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS POUR L’ANNÉE 2021	107
3.1 Les moyens humains en 2021	107
3.2 Bilan financier 2021	108
4- LA PROGRAMMATION 2022	109
5- MOYENS HUMAINS ET BUDGET PREVISIONNELS POUR L’ANNEE 2022	114
BIBLIOGRAPHIE	116
ANNEXES	117

## TABLE DES ILLUSTRATIONS

---

### Index des tableaux

Tableau 1 : Situation géographique de la RNR.....	9
Tableau 2 : Répartition par parcelle cadastrale des surfaces de la RNR.....	11
Tableau 3 : Déclinaison des enjeux en objectifs à long terme .....	16
Tableau 4 : Répartition du nombre d'opération par domaine d'activité .....	17
Tableau 5 : Indicateurs d'évaluation OLT I .....	18
Tableau 6 : Indicateurs d'évaluation OLT II .....	19
Tableau 7 : Indicateurs d'évaluation OLT III .....	20
Tableau 8 : Indicateurs d'évaluation OLT IV.....	21
Tableau 9 : Valeur et surface des habitats .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>

### Index des cartes

Carte 1 : Localisation de la RNR à l'échelle de la Région des Pays de la Loire .....	9
Carte 2 : Situation géographique de la RNR à l'échelle du Marais poitevin (PNR MP, 2019) .....	10
Carte 3 : Délimitation cadastrale de la RNR (PNR MP, 2012).....	10
Carte 4 : Localisation des zones à mottureaux sur le Marais communal (Déat, 2017).....	147

### Index des figures

Figure 1 : Dates clés de la procédure de classement et de renouvellement de la RNR.....	8
Figure 2 : Mottureaux dans une baisse (X. Baron, 2014) .....	145
Figure 3 : Processus de formation des « mottureaux » (d'après Verger, 1964 et Des Touches, 2017) .....	145
Figure 4: Mottureaux partie Sud-Est du Communal, formations de 40 à 50 cm de haut (D. Decoene, octobre 2020) .....	146
Figure 5 : Plusieurs formations végétales associées aux mottureaux présentes sur le Marais communal (Decoene, 2020) .....	148
Figure 6 : Vasière dénudée de l'ouvrage hydraulique 3.....	150
Figure 7 : Hygrophile inférieur (Déat, 2017) .....	151
Figure 8 : Hygrophile inférieur dégradé par le piétinement du bétail (Déat, 2017) .....	151

## LISTE DES ABREVIATIONS

---

AELB : Agence de l'Eau Loire-Bretagne	MP : Marais poitevin
AG : Assemblée générale	NGF : Nivellement Général de la France
ASA : Associations Syndicales Autorisées	OGAF : Opération Groupée d'Aménagement Foncier
ATEN : Atelier Technique des Espaces Naturels	OLAE : Opération Locale Agro-Environnementale
CAD : Contrat d'Agriculture Durable	OLT : Objectif à Long Terme
CBNB : Conservatoire Botanique National de Brest	OdP : Objectif de Plan
CPUE : Capture Par Unité d'Effort	OPN : Observatoire du Patrimoine Naturel
CSRPN : Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel	ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
CTE : Contrat Territorial d'Exploitation	PAC : Politique Agricole Commune
CTMA : Contrat de Territoire Milieux Aquatiques	PG : Plan de Gestion
DDAF : Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt	PNR MP : Parc naturel régional du Marais poitevin
DH : Directive Habitats	RCFS : Réserve de Chasse et de Faune Sauvage
DOCOB : Document d'Objectifs	RN : Réserve Naturelle
EEE : Espèce Exotique Envahissante	RNF : Réserves Naturelles de France
EPMP : Etablissement Public du Marais poitevin	RNR : Réserve Naturelle Régionale
ETP : Equivalent Temps Plein	RNV : Réserve Naturelle Volontaire
FDC85 : Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée	SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
FVPPMA : Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique	SDAGE : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
FEDER : Fond Européen de Développement Régional	SIC : Site d'Intérêt Communautaire
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun	SIG : Système d'Information Géographique
GIDON : Groupement Intercommunal de Défense contre les Organismes Nuisibles	SMVSA : Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autise
Ha : Hectare	sp. : Species
ICHN : Indemnité Compensatoire de Handicaps Naturels	STOC-EPS : Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Echantillonnage Ponctuel Simple
IGN : Institut Géographique National	TdB : Tableau de Bord
IKA : Indice Kilométrique d'Abondance	UGB : Unité Gros Bétail
ILA : Indice Linéaire d'Abondance	ZSC : Zone Spéciale de Conservation
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques	ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux
IPA : Indice Ponctuel d'Abondance	ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique
Km : Kilomètre	ZPS : Zone de Protection Spéciale
LPO : Ligue pour la Protection des Oiseaux	
MAE : Mesure Agro-Environnementale	
MAEC : Mesure Agro-Environnementale et Climatique	
MAET : Mesure Agro-Environnementale Territorialisée	
MNHN : Muséum National d'Histoire Naturelle	
ml : Mètre Linéaire	

## PRÉAMBULE

---

Le Marais communal du Poiré-sur-Velluire, vaste prairie naturelle appartenant à la commune, est protégé depuis 1979 grâce à la mise en place de la Réserve de Chasse puis par son classement en Réserve Naturelle Volontaire (RNV) en 1981. En 2012, le Conseil Régional des Pays de la Loire a labellisé ce site Réserve Naturelle Régionale (RNR) et un premier plan de gestion 2013-2018 est arrivé à son terme.

Après avis favorable du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) et validation par le Comité Consultatif de la RNR, un second plan de gestion, 2020-2025 est aujourd'hui en vigueur.

En amont de ces validations, le Parc naturel régional du Marais poitevin (PNR MP) a proposé sa candidature pour devenir le futur gestionnaire de la RNR à compter de la date de l'arrêté de renouvellement de la réserve. La commune des Velluire-sur-Vendée a accepté la candidature du PNR le 17 décembre 2019 en conseil municipale. Ainsi, la commune et le PNR du Marais Poitevin ont signé une convention de délégation de gestion relative à la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire, le 4 septembre 2020 (Annexe 1).

Le présent rapport d'activités dresse dans sa première partie, le bilan opérationnel, humain et financier de l'année 2021, deuxième année de programmation de ce nouveau plan de gestion.

Il est important de noter que le contexte particulier du début d'année 2020 a perduré en 2021. Il a eu pour conséquence de créer un décalage de la gestion effective de la RNR.

Sur le temps imparti, le conservateur s'est attaché à répondre aux obligations administratives (rédaction d'appels d'offres, rédaction du rapport d'activités), à monter les dossiers de financements (FEDER), réaliser et/ou confier certains suivis biologiques.

Dans un second temps, la programmation 2022 ainsi que les moyens humains et financiers qui y sont liés sont succinctement présentés.

# 1- RAPPELS

---

## 1.1 Procédure de classement et de renouvellement de la RNR

Le premier plan de gestion de la RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire est arrivé à son terme en 2018. L'élaboration du second plan de gestion 2020-2025 a été conduite sous la maîtrise d'ouvrage du Parc naturel régional du Marais poitevin et sa rédaction a été confiée à la Fédération Départementale des Chasseurs de Vendée.

Le 5 mars 2020, l'évaluation du premier plan de gestion 2013-2018 ainsi que le nouveau plan de gestion 2020-2025 ont été présentés aux membres du Comité Consultatif (CC) qui ont adopté ces documents sans modification.

Le 16 mars 2020, le PNR se positionne comme gestionnaire et sollicite la Région.  
L'Arrêté régional du 29 mai 2020 désigne le PNR du Marais poitevin gestionnaire de la RNR.

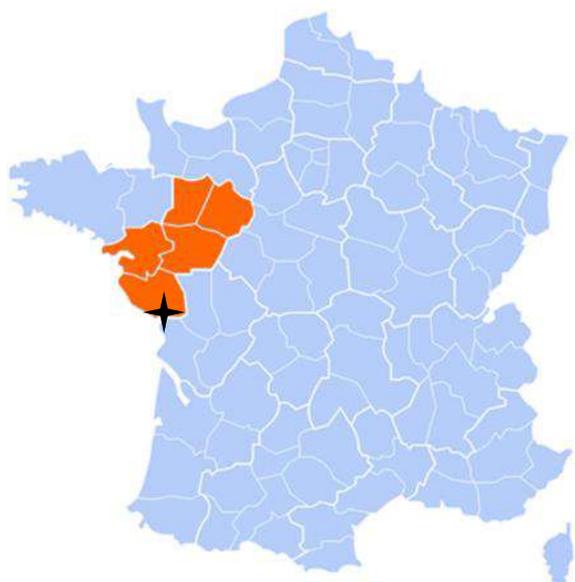
Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) est réuni le 18 juin 2020 pour une présentation du nouveau plan de gestion 2020-2025. L'instance donne un avis favorable avec quelques points de réserve.

La convention de gestion 2020-2022 entre le PNR gestionnaire et la Région des Pays de la Loire est signée le 9 juillet 2020. Elle marque le démarrage opérationnel de la gestion de la RNR du Marais communal du Poiré sur Velluire et la reprise des points de réserve émis par le CSRPN.  
Une convention de délégation de gestion est également signée entre la commune et le PNR (Annexe 1).



Figure 1 : Dates clés de la procédure de classement et de renouvellement de la RNR

## 1.2 Localisation de la Réserve Naturelle



Carte 1 : Localisation de la RNR à l'échelle de la Région des Pays de la Loire

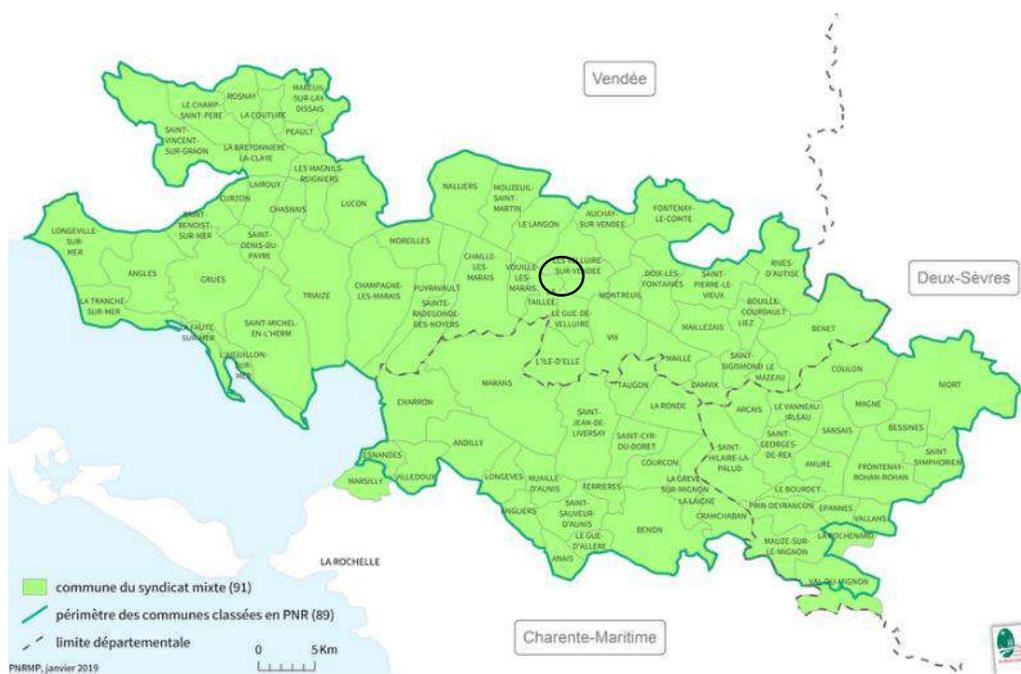
Tableau 1 : Situation géographique de la RNR

<b>Réserve Naturelle Régionale du Marais communal des Velluire-sur-Vendée</b>	
Région	Pays de la Loire
Département	Vendée
Commune	Les Velluire-sur-Vendée (85770)
Latitude	46,41592
Longitude	-0.92858
Carte IGN	1428SB

Parmi les 22 Réserves Naturelles que compte la Région Pays de la Loire, celle du Marais communal du Poiré-sur-Velluire est située au Sud du Département de la Vendée, sur la nouvelle commune des Velluire-sur-Vendée issue de la fusion des communes du Poiré-sur-Velluire et de Velluire (carte 1). Elle est localisée à 13 km de Fontenay-le-Comte, au sud de la route départementale reliant Fontenay-le-Comte à Luçon. La Commune fait partie du Parc naturel régional du Marais poitevin.

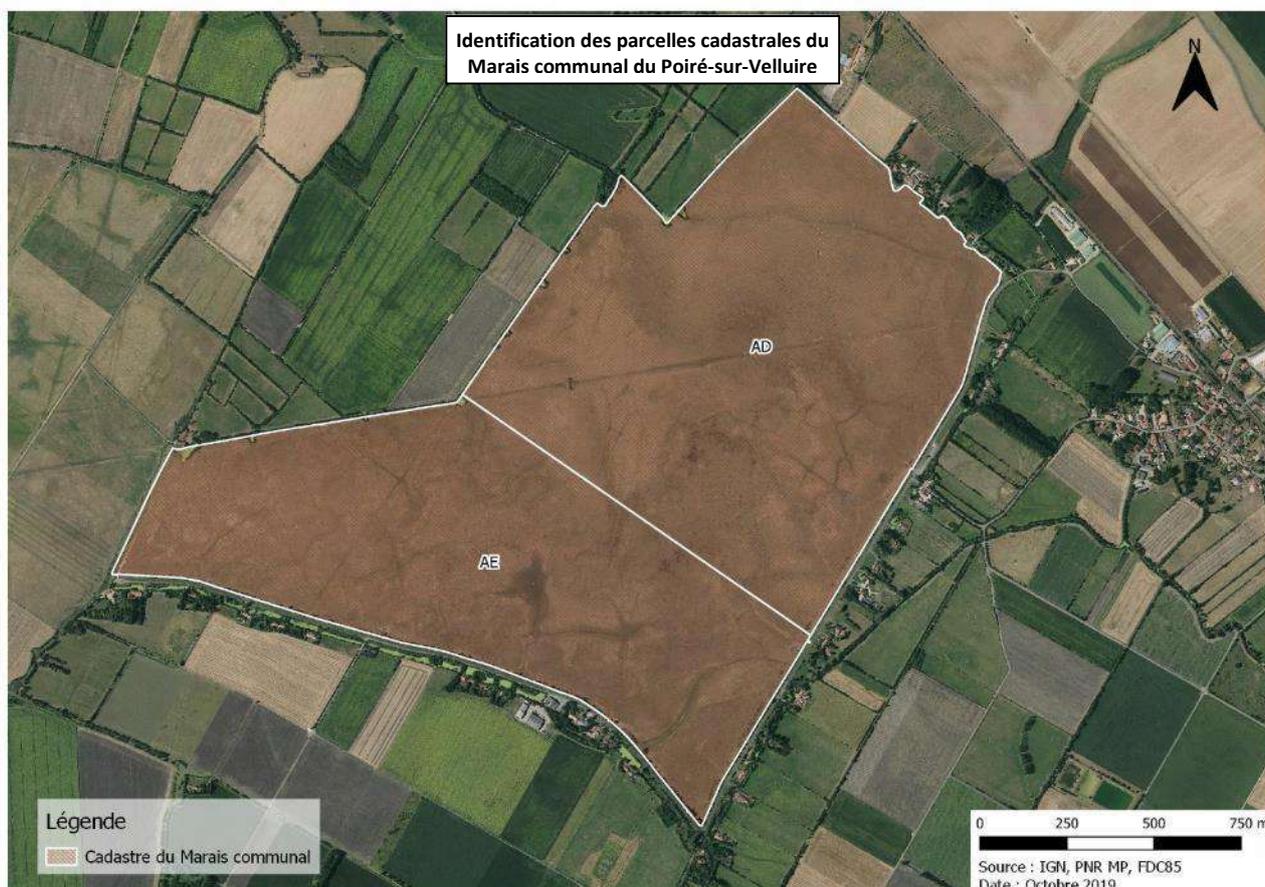
La RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire est localisée dans la partie centrale du Marais poitevin, ancien golfe des Pictons (carte 2). Ce dernier est la deuxième zone humide de France de par sa taille après la Camargue. L'ensemble des milieux humides qui le compose, en fait un site d'importance nationale voire internationale.

A l'échelle de l'Europe, le Marais poitevin représente près d'un tiers des 300 000 ha des marais littoraux atlantiques. Il est situé au carrefour de plusieurs grandes zones climatiques et à l'interface terre et océan. Il se situe aussi sur une voie de migration importante pour les oiseaux du Paléarctique occidental. Depuis le début du VII<sup>e</sup> siècle, le Marais poitevin a connu des endiguements successifs afin de créer des secteurs isolés des marées et des crues. Ces terrains, une fois drainés et remembrés, ont pu être cultivés. Ce phénomène de poldérisation se retrouve notamment tout autour de la Réserve.



Carte 2 : Situation géographique de la RNR à l'échelle du Marais poitevin (PNR MP, 2019)

### 1.3 Limites administratives et superficie de la Réserve Naturelle



Carte 3 : Délimitation cadastrale de la RNR (PNR MP, 2012)

La Réserve Naturelle Régionale du Marais communal du Poiré-sur-Velluire s'étend sur une surface de 241 ha 08 a et 33 ca. La commune des Velluire-sur-Vendée en est entièrement propriétaire. Deux parcelles cadastrales sont concernées. Dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune, le Marais communal est classé en zone Naturelle (N).

Tableau 2 : Répartition par parcelle cadastrale des surfaces de la RNR

Propriétaire	Parcelle	Section	Superficie
Les Velluire-sur-Vendée	1	AD	131ha 81a 72ca
Les Velluire-sur-Vendée	1	AE	109ha 26a 61ca
<b>Nombre de parcelles</b>	<b>2</b>	<b>Superficie totale</b>	<b>241ha 08a 33ca</b>

La RNR est délimitée à l'ouest par le fossé de Tout vent puis par le canal des Trois fossés qui fait la limite de la commune avec celle du Langon et de son communal, à l'est par la route des Huttes, au sud par la route des Hollandais et au nord par le fossé des Grandes Rivières.

La limite de la RNR correspond aux berges des canaux et des fossés périphériques au site.

## 1.4 Pratiques agricoles et fonctionnement hydraulique

### 1.4.1 Pratiques agricoles

Sur le Marais communal, l'élevage pratiqué correspond à un pâturage collectif et plurispécifique libre. Un règlement d'accès au communal du Poiré-sur-Velluire dicte les modalités pour les exploitants agricoles pour pouvoir mettre des animaux à pâturer.

Une particularité de ce communal est que les agriculteurs de la commune sont prioritaires. Ainsi, suite à la fusion du Poiré-sur-Velluire et de Velluire, les animaux présents sur le site appartenaient aux cinq éleveurs de la nouvelle commune.

En parallèle, en fonction des années entre trois et cinq particuliers mettent à pâturer des chevaux sur le communal.

La commune des Velluire-sur-Vendée est également signataire de la Convention de gestion et de valorisation des marais communaux du Marais poitevin depuis 1989 et l'a renouvelée en 2017 (Annexe 3). Cette convention a pour objectif de développer et valoriser le modèle agro-environnemental des communaux en pâturage collectif et plurispécifique. Elle associe les compétences des différents partenaires : les communes, le Parc, les Chambres d'Agriculture et la LPO.

### Les Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

La commune sollicite annuellement les aides financières agricoles liées aux MAEC sur le communal. La commune bénéficie pendant 5 ans des aides en contrepartie elle s'engage à respecter un cahier des charges (annexe 5). Le cahier des charges sur lequel la commune s'est engagée, est celui du « Maintien des baisses » (annexe 2).

L'enjeu agricole est important sur ce site au regard d'une part, de son historique de gestion et d'autre part, de l'importance de cette vaste prairie pour l'équilibre du système d'exploitation des éleveurs de la commune.

## 1.4.2 Fonctionnement hydraulique

Le fonctionnement hydraulique du communal réside principalement dans les origines de son alimentation en eau. Il est alimenté naturellement par la pluviométrie et par une ligne de résurgences situées sur la bordure Nord et Nord-Est du communal (limite plaine).

Au regard de la particularité altimétrique du Marais communal et exception faite pour la baisse de Morusson, il n'est pas possible d'apporter de l'eau libre dans l'espace prairial via le fossé périphérique sans dépasser la cote critique de 2m90.

En conséquence, seules la pluviométrie et les résurgences situées sur la bordure nord du communal permettent d'augmenter les niveaux d'eau au sein même du communal. Dans ce cas, le caractère humide avec la présence d'eau libre dans les baisses est envisageable sans craindre des inondations.

Un protocole de gestion de l'eau a été signé entre la commune et l'EPMP (Annexe 4). Il est issu d'une démarche concertée qui vise à promouvoir une gestion équilibrée au regard des enjeux liés à l'eau, à l'agriculture et à la biodiversité.

## 1.5 La richesse biologique de la RNR

### 1.5.1 Les mottureaux

Suite à la demande du CSRPN, le PNR du Marais Poitevin a revu le chapitre consacré aux mottureaux (Annexe 6).

L'origine de leur formation reste à préciser et il s'agit également de mieux comprendre et connaître les mottureaux de la réserve afin d'adapter les modalités de gestion de la prairie pour en optimiser la valeur biologique.

### 1.5.2 Les habitats naturels

Au total, 10 habitats sur 14 sont reconnus d'intérêt communautaire, couvrant 64 % du communal, soit presque les deux tiers du site. Les résultats de la cartographie des habitats montrent que sept unités de végétation se rattachent à l'habitat « prairies subhalophiles thermo-atlantiques ». Ils mettent également en avant l'intérêt des deux habitats aquatiques et des vasières dénudées, seul habitat d'intérêt prioritaire. Suite au CSRPN des modifications étaient à apporter au diagnostic flore et sur les fiches actions (Annexe 7)

### 1.5.3 Les oiseaux

Le Marais communal du Poiré-sur-Velluire est situé sur la vallée de la Vendée. Il joue, pour l'avifaune, trois rôles primordiaux :

- Rôle de remise (ou refuge).
- Rôle d'alimentation pour les oiseaux migrateurs et hivernants.
- Rôle de reproduction pour les espèces nicheuses.

### **L'avifaune nicheuse :**

Au cours du dernier plan de gestion les suivis menés sur l'installation des couples de limicoles nicheurs révèlent la présence en moyenne de 6 couples de Vanneau Huppé, sans que le succès de reproduction puisse être avéré. Le Courlis corlieu et le Chevalier gambette sont régulièrement observés en période de reproduction mais aucun n'indice n'a permis d'attester la reproduction. Pour les anatidés, hormis le Canard colvert, il n'existe pas de données récentes sur la nidification d'autres espèces.

D'autres espèces telles que la Bergeronnette printanière, le Tarier pâtre, le Pipit farlouse, le Rossignol philomèle, le Pigeon ramier, etc. nichent également sur et en bordure du Marais communal. Enfin, la Sarcelle d'été et la Pie-grièche à tête rousse ont niché par le passé sur le communal.

En termes de patrimonialité, 1 espèce est considérée en danger (EN) et 7 vulnérables (VU) au niveau national. A l'échelle de la Région Pays de la Loire, 1 espèce est considérée en danger et 3 espèces sont considérées vulnérables.

### **L'avifaune hivernante :**

L'hivernage et le stationnement des anatidés sur la RNR sont conditionnés en partie par les surfaces en eau libre, l'absence de dérangement et le flux migratoire. La RNR constitue, à l'échelle du Marais poitevin, une remise diurne pour les anatidés.

L'hivernage des limicoles est conditionné par l'hygrométrie des sols (facilité d'accès à la ressource alimentaire) et au maintien d'une zone non dérangée. La configuration du site (faible surface et aspect longitudinal) peut être un frein au stationnement massif pour ce groupe d'espèces. Généralement plus grégaires que les anatidés, les effectifs peuvent s'avérer d'autant plus variables. Dans le cadre du comptage Wetlands, les effectifs oscillent entre 24 individus en 2014 et 985 individus en 2015.

### **L'avifaune migratrice :**

Parmi les espèces qui utilisent la RNR à cet effet, 4 espèces sont inscrites à la Liste Rouge Régionale avec une priorité très élevée. La Barge à queue noire est également considérée vulnérable à l'échelle nationale.

Pour ces quatre espèces, la RNR joue un rôle mineur. Elles ont plutôt tendance, en Marais Poitevin, à privilégier des grands espaces de prairies inondées tardivement, tels que les Marais communaux, la RNR de la Vacherie ou la RNN de Saint-Denis-du-Payré. Les effectifs maximums constatés pour ces espèces sont de quelques individus.

Suite au passage en CSRPN un inventaire complet des connaissances sur l'avifaune a été réalisé et une synthèse a été rédigée (Annexe 8).

## 1.5.4 Amphibiens et reptiles

L'état actuel des connaissances sur la RNR fait mention de 5 espèces d'amphibiens dont 2 déterminantes à l'échelle de la Région Pays de la Loire et 3 espèces de reptiles protégées dont 1 déterminante en Région pays de la Loire.

## 1.5.5 Autres taxons

Vingt-deux espèces de mammifères ont été recensées sur le Marais communal, parmi lesquelles 9 sont déterminantes à l'échelle de la Région pays de la Loire (Bellette, Loutre d'Europe, Campagnol amphibie et 6 espèces de chiroptères).

Sur la RNR, 24 espèces d'odonates sont actuellement connues et 3 sont déterminantes à l'échelle de la Région PDL, 24 espèces de papillons ont été inventoriées dont 2 déterminantes à l'échelle de la Région PDL, 23 espèces d'orthoptères dont 5 déterminantes à l'échelle de la Région PDL sont inscrites à la liste des espèces observées sur la RNR.

Le peuplement piscicole des abords de la RNR est connu pour être constitué de 14 espèces dont 8 déterminantes à l'échelle de la Région PDL.

Le Lépidure (*Lepidurus apus*) a été découvert sur Le communal du Poiré-sur-Velluire en 2005.

La RNR est actuellement colonisée par plusieurs espèces animales et végétales exotiques envahissantes (Jussie, Renouée du Japon, Ragondins, Rat musqués, Ecrevisse de Louisiane, Poisson chat et Perche soleil notamment).

## 1.6 Les Enjeux, objectifs à long terme et tableaux de bords de la Réserve Naturelle Régionale

### 1.6.1 Les enjeux de conservation

Seconde zone humide de France et placé sous l'une des voies de migration de l'avifaune du Paléarctique occidental, le Marais poitevin est prédisposé à une fréquentation avienne importante et joue pour certaines espèces, un rôle d'importance nationale. A ce titre, « **l'accueil des oiseaux d'eau** » sur la durée de leur cycle biologique constitue aussi un enjeu prioritaire.

De la même manière « **l'accomplissement des cycles biologiques de toutes les espèces (animales et végétales) caractéristiques de la zone humide** » doit correspondre à un enjeu de la RNR, bien que des priorisations existent en fonction de la valeur patrimoniale de certains taxons et du rôle de la RNR à leur égard.

## 1.6.2 Les enjeux de connaissance

« **Niveaux d'eau** » et « **pratiques agricoles** » intra et supra (proches) RNR constituent les enjeux essentiels de la gestion et correspondent aux principaux leviers capables d'influencer significativement la richesse biologique du site. L'amélioration des connaissances au travers de suivis biologiques réguliers, permettra d'en mesurer les effets (souhaités ou contraints), de les comparer à d'autres sites, et de s'engager (MAEC, protocole de gestion de l'eau) sur des contrats appropriés aux objectifs et contraintes de chacun (gestion environnementale et pastorale).

## 1.6.3 Les enjeux pédagogiques et socioculturels

Les RNR peuvent et doivent être des outils de démonstration d'une gestion concertée et réussie, de communication sur les richesses biologiques du territoire, et répondre à l'enjeu sociétal « **d'éducation à l'environnement et de prise en compte des intérêts environnementaux** ».

## 1.6.4 Les objectifs à long terme (OLT)

L'arborescence du plan de gestion 2020-2025 préfigure quatre OLT contre neuf dans le précédent. Ils sont directement liés aux enjeux mis en évidence. De ces OLT découleront les orientations déterminantes ainsi que les objectifs de plan et opérations proposés.

**Objectif à long terme I :** Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site

Cet objectif à long terme répond aux enjeux de conservation du site. Il se penche sur la fonctionnalité des habitats patrimoniaux du site et sur le lien étroit avec la gestion pastorale et hydraulique du Marais communal.

**Objectif à long terme II :** Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion

Le second OLT répond aux enjeux liés à la connaissance du patrimoine. Les suivis portant sur les habitats et les espèces faune, flore, caractéristiques du Marais communal et plus largement des marais intermédiaires du Marais poitevin, pourront enrichir les connaissances liées à ce site et permettront d'évaluer l'impact de la gestion.

**Objectif à long terme III :** Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du Marais communal du Poiré-sur-Velluire

Le troisième OLT répond à la catégorie d'enjeux pédagogiques et socioculturels et plus précisément aux enjeux liés à l'appropriation du site et à la communication. Il sera axé sur la valorisation des résultats biologiques de la RNR, la publicité des pratiques de gestion (agricole, hydraulique), l'appropriation du site par la population locale, les acteurs et partenaires.

**Objectif à long terme IV** : Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs

Ce dernier objectif à long terme met l'accent sur un enjeu d'exemplarité de gestion. Il est nécessaire de gérer au mieux les aspects administratifs et financiers lié à la RNR et de transmettre ces informations à l'ensemble des acteurs du site.

Tableau 3 : Déclinaison des enjeux en objectifs à long terme

Catégories d'Enjeux	Enjeux	Objectifs à long terme
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du Marais communal du Poiré-sur-Velluire
	Exemplarité de gestion	Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs

Pour chacun des OLT, les indicateurs, métriques et résultats attendus sont précisés (Tableau 5, 34, 35 et 36).

### 1.6.5 Le Tableau de Bord (TdB)

Le Tableau de Bord est un nouvel outil permettant une évaluation régulière de la gestion.

Pour chaque OLT, des indicateurs d'évaluation vont mesurer dans le temps la progression vers les OLT, par un système de grille de lecture et l'attribution d'une note finale (efficacité de la gestion).

Les Objectifs de Plans (OdP) découlant des OLT font l'objet d'une évaluation opérationnelle du résultat des mesures de gestion.

La nouvelle typologie MEDDLT/DEB 2011 modifie les codifications et domaines d'activités des opérations. Elles apparaissent désormais sous la forme suivante (Tableau 4) :

Tableau 4 : Répartition du nombre d'opération par domaine d'activité

Ancienne nomenclature	Nouvelle nomenclature	Domaines d'activités	Nombre d'opérations inscrites au PG 2020-2025
<b>Prioritaires</b>			
IO, TE, TU	CI	Création et entretien d'Infrastructures	2
SE, CD	CS	Connaissance et Suivi du patrimoine naturel	10
GH, TE, TU	IP	Intervention sur le Patrimoine naturel	8
AD, SA, IE, TE	MS	Management et Soutien	8
PO	SP	Surveillance et Police	1
<b>Autres</b>			
PI	CC	Création de supports de Communication et de pédagogie	2
FA	PA	Prestation d'accueil et Animation	6
			<b>37</b>

Tableau 5 : Indicateurs d'évaluation OLT I

Enjeux liés à la conservation : La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées												
OLT I		Facteurs d'influence	OP	Résultats attendus	Indicateurs	Métriques	Code	Intitulé suivi	Priorité			
Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site	GESTION	Etat des végétations et de la faune	Bovins, foncier/usage, politique publique territoriale	OP.1 Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale	Respect et renouvellement des engagements	Chargement moyen compris entre 0,4 et 1,4 UGB/ha	UGB/ha/an	MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	1		
					Sécurisation de l'accès au site et du cheminement pour les engins agricoles	Réfection ou remplacement du pont et formalisation du cheminement intra site	Réalisation des travaux	IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	1		
					Parc de contention ouest réaménagé	Réfection du parc de contention	Réalisation des travaux	IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	1		
					Protection des berges et de la ceinture d'hélophytes, sécurisation des animaux	Intervention sur les clôtures	Linéaire (mètre)	IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	2		
					Nouveaux abreuvoirs créés et fonctionnels	Abreuvoirs	Nombre d'abreuvoirs créés et réaménagés	CI 4	Restauration et création de nouveaux abreuvoirs	2		
					Entretien de la ripisylve	Linéaire de ripisylve entretenue	Linéaire (mètre)	IP 6	Entretien de la ripisylve le long de la RNR	1		
					Diversification des formes de pâturages	Pâturage plurispécifique	Nombre d'animaux de chaque espèce	IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	1		
					Restauration et création de sites de nidification	Plateforme restaurée	Nombre de plateformes	IP 10	Restauration des nids à Cigogne blanche	2		
					Fonctionnalité et connectivité des habitats	OP.2 Etudier et disposer des outils et moyens nécessaires à la maîtrise de la gestion hydraulique du site	Surfaces en eau minimum par saison	Protocole de gestion de l'eau	Niveaux et surfaces en eau	CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR	1
										IP 8	Equiper les sorties des basses périphériques du site d'ouvrages de gestion	1
										IP 9	Tester l'interdéconnexion de certaines basses intrasite	1
										MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	1
					Moyens matériels et financiers	OP.3 Veiller aux espèces envahissantes	Présence limitée et recule des EEE	Contrôle des populations	Nombre de captures, surface occupée	IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	2
										IP 2	Contrôler les chardons	2

Tableau 6 : Indicateurs d'évaluation OLT II

Enjeux lié à la connaissance du patrimoine : Connaissances du site							Grille de lecture des métriques						Note		
OLT II	Résultats attendus	Indicateurs	Métriques	Code	Intitulé suivi	Priorité	Indé-terminé	Très mauvais Score = 1	Mauvais Score = 2	Moyen Score = 3	Bon Score = 4	Très bon Score = 5			
Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion	Etat des végétations et de la faune	EVALUATION	L'évolution de la végétation est suivie	Proportion interannuelle des surfaces, diversité des groupements	Surface, relevés phytosociologiques	CS 1	Suivi des végétations prairiales	1	> de 20 % des végétations stables	21 - 40 % des végétations stables	41 - 60 % des végétations stables	61 - 80 % des végétations stables	+ de 80 % des végétations stables		
			Augmentation du linéaire et des surfaces des habitats aquatiques et amélioration de la diversité des groupements	Proportion interannuelle des surfaces, diversité des groupements	Abondance relative (% de recouvrement)	CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique	1	> de 20 % de recouvrement	21 - 40 % de recouvrement	41 - 60 % de recouvrement	61 - 80 % de recouvrement	+ de 80 % de recouvrement		
			Les plantes patrimoniales se maintiennent	Variations spatiotemporelles, des effectifs et des espèces	Suivi stationnel	CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR	1	Disparition de la station	Baisse de 75% de la station	Baisse de 50% de la station	Baisse de 25% de la station	Stabilité de la station		
			La présence des EEE et des chardons est maîtrisée	Dynamique de population	Surface occupée/espèce	CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	2	EEE	> à 100 m²	50 - 100 m²	25 - 50 m²	10 - 25 m	Absence	
			Les connaissances sur les mottureaux sont améliorées	Proportion interannuelle des surfaces, diversité des groupements Expérimentation sur les mottureaux	Surface occupée Nombre d'expérimentations menées	CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	1	X						
			Les côtes fixées par le protocole de gestion de l'eau sont atteintes	Côtes relevées	Echelles limnimétriques	CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	1		Objectifs < 40 %	Objectifs entre 40 - 54 %	Objectifs entre 55 - 69 %	Objectifs entre 70 - 84 %	Objectifs entre 85 - 100 %	
			Les effectifs d'oiseaux d'eau hivernants et migrateurs augmentent	Effectifs d'oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	Effectifs maximums cumulés	CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	1		< à 250	250 - 500	500 - 750	> 750 - 1000	> 1000	
			Augmentation du nombre d'espèces à nidification certaine	Oiseaux d'eau nicheurs	Nombre d'espèces, d'espèces patrimoniales nicheuses, nombre de	CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	1		0		1		> 1	
			Les cycles de reproduction des amphibiens, de la macrofaune et des reptiles sont assurés	Comparaison interannuelle de la structure du peuplement	Abondance relative en espèces Effectifs espèces - individus	CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune benthique	1	X	< 5	5 - 8	9 - 12	13 - 16	> à 16	
			Reproduction du brochet et diversité des espèces	Occurrence et abondance relative	CPUIE	CS 11	Suivi du peuplement piscicole	2		Brochet	Absence d'alevins				Présence d'alevins
			Connaissance de la dynamique de l'espèce	Dynamique de population	Abondance relative/transsect	CS 12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane	3	X						
			Amélioration des connaissances. Les cycles biologiques s'accomplissent.	Intégrité des peuplements d'invertébrés, qualité des milieux	Nombre d'espèces, d'espèces patrimoniales, abondance/unité d'effort	CS 13	Inventaire des arachnides, opilions et coléoptères de la RNR	1	X	< à 5	5-7	8-10	11-15	> à 15	
						CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères	1		< à 3	3-4	5	6-7	> à 7	
						CS 15	Suivi du peuplement de lépidoptères	1	X						
						CS 16	Suivi du peuplement d'odonates	1		< à 6	6 - 9	10 - 13	14-17	> à 17	
			Fréquentation et diversité des espèces	Loutre d'Europe, Campagnol amphibie, Chiroptères	Relevés décennaires d'indices de présence, abondance relative/transsect et point d'enregistrement	CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables	1		Absence					Présence
			Le chargement instantané est respecté L'identification des animaux est facilitée	Effectifs de bovins sur le communal Identification des animaux	Nombre UGB/ha 1 boucle de couleur/éleveur	CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	1	X						
			L'état des connaissances et de conservation des habitats et espèces du site est amélioré	Nombre d'inventaires et suivis mis en place Nombre de métriques affinées	Nombre de suivis	CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques	1	X						
			Diminution des mollécules écotoxiques	Molécules utilisées	Nombre d'animaux traités	MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides	1	X						

Tableau 7 : Indicateurs d'évaluation OLT III

Enjeux pédagogique et socio-culturel : Appropriation du site et communication									Grille de lecture des métriques							
OLT III	Facteurs d'influence	OP	Résultats attendus	Indicateurs	Métriques	Code	Intitulé suivi	Priorité	Indéterminé	Très mauvais Score = 1	Mauvais Score = 2	Moyen Score = 3	Bon Score = 4	Très bon Score = 5	Note	
Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal des Velluire-sur-Vendée	GESTION	OPIII.1 Entretien l'aspect pittoresque et historique du marais communal	Outils pédagogiques fonctionnelles	Création d'un observatoire	Fréquentation	CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	1	X							
				Création d'un sentier d'interprétation		CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	2	X							
			Suivi de l'évolution paysagère du site	Prise de vues du site	Nombre de photos prises/an	PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	2	X							
			Fête du communal réussie	Compte rendu des réunions de concertation	Nombre de compte rendu, fréquentation	PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	1	X							
			Appropriation des enjeux par la population	Enquête locale	Nombres de personnes, de réponses ...	MS 11	Améliorer la perception du Marais communal par les habitants de la commune	2	X							
		OPIII.2 Concevoir, développer un programme d'animation et de communication à destination de tout public	Respect de la réglementation	Equipements et signalétique	Etat des équipements et de la signalétique	CI 1	Entretien de la signalétique existante	2	X							
			Actualités de la RNR connues des acteurs du territoire et des partenaires	Nombre d'articles publiés, diversité des médias et de l'échelle géographique	Nombre d'articles publiés	CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	1	X							
			Plaquette d'information présentant le site	Création d'une plaquette d'information	Plaquette d'information touristique	CC 3	Créer un document touristique largement diffusable	2	X							
			Les visiteurs sont tenus informés de l'actualité de la RNR	Création et nombre de vues de la page Facebook	Nombre de vues	PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	1		< à 100	100 - 150	151 - 250	251 - 500	> 500		
			Accueillir chaque année différents publics	Nombre d'animations, de sorties, d'évènements proposés	Fréquentation des différents publics	PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	1	X							
			Elus locaux sensibilisés et acteurs moteurs de la Réserve	Rencontres avec les élus	Nombre de rencontres avec les élus	PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	1	X							
			Consultation, participation accrue de différents publics, amélioration de l'intérêt porté à la RNR	Consultation, participation	Nombre de consultations, participations/an	PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	1		< à 100	100 - 150	151 - 250	251 - 500	> 500		

Tableau 8 : Indicateurs d'évaluation OLT IV

Enjeux pédagogique et socio-culturel : Exemplarité de gestion									
OLT IV	Facteurs d'influence	OP	Résultats attendus	Indicateurs	Métriques	Code	Intitulé suivi	Priorité	
Mettre en oeuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs	GESTION	Moyens financiers inadéquats avec la charge de travail consentie	OPIV.1 Assurer et optimiser la gestion administrative de la RNR	La RNR est intégrée au tissu socio-économique, environnemental et professionnel	Nombre de partenaires, de conventions, nombre de participations aux réunions, nombre de transmissions de données	Partenariats, conventions renouvelées, sollicitations, partage d'informations	MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire et le gestionnaire et les partenaires	1
				Optimisation du fonctionnement	Le rapport d'activité est rédigé et présenté au Comité Consultatif et aux partenaires financiers. Les obligations administratives sont remplies.	Rapport d'activités, Comité consultatif, moyens humains et financier/plan de gestion	MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	1
							MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	1
							MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	1
		Les évaluations du documents sont réalisées et intègrent la mise à jour des connaissances. Le futur plan de gestion est réalisé, l'avenir de la RNR anticipé	Nombre d'opérations réalisées, non réalisées, nombre de métriques évaluées, prochain plan de gestion rédigé	Opérations, métriques, plan de gestion	MS 10	Réaliser les évaluations et rédiger le prochain plan de gestion	1		
		Présence potentielle de contrevenants, usages contraires à la vocation de la RNR	OPIV.2 Prendre en compte l'intérêt de la RNR et de ses abords dans les projets d'aménagements communaux	Les intérêts de la RNR sont pris en compte, respect de la réglementation, les intérêts écologiques des délaissés et de la parcelle ZL 61 perdurent	Respect de la réglementation, pas ou peu d'infractions, d'incivilités, public averti	Infractions, incivilités constatées/temps de présence	SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	1
					Etat écologique des délaissés et de la parcelle ZL 61	Maintien des délaissés et de la parcelle ZL 61 en bon état	MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	1
					Nombre de réunions avec la Mairie, nombre d'usagers rencontrés	Compte-rendu d'entretien	MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune de Les Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR	1

## 2- LA PROGRAMMATION 2021

---

### 2.1 L'OLT I « aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site »

#### 2.1.1 Les opérations de gestion de l'OdP 1.1 « Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale »

Pour information, la fiche action IP 10 « Restauration des nids à Cigogne blanche » était prévue initialement au plan de gestion mais elle n'a pas été retenue par le CSRPN. Cette fiche ne faisant plus parti du plan de gestion, elle n'est pas évaluée. Néanmoins, le nid de cigogne tombé sur le communal a été évacué et la plateforme a été donnée à une commune limitrophe afin qu'elle puisse être réutilisée.



**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche action)**

Priorité | 1

<b>Opération IP 3</b>	<b>Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR</b>					
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées					
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site					
Objectif de plan	<i>OPl.1 Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale</i>					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Les engins agricoles peuvent entrer sur le site via plusieurs ouvrages (ponts ou passages busés). Ces accès sont nécessaires pour la gestion pastorale. Le pont situé au sud-ouest du marais communal est en mauvais état et ne permet plus de garantir une circulation des engins agricoles en toute sécurité. Il convient de remplacer cet équipement en 2022. De plus, pour éviter les déplacements anarchiques des engins lors des opérations de gestion, l'ancien cheminement principal situé le long de l'Achenal sera privilégié ainsi que les bordures des clôtures. Pour cela, une réflexion associant le groupe local (opération MS 3) sera menée en 2021 pour définir cet axe de déplacement pour les engins agricoles afin de faciliter les interventions sur les animaux. Il ne s'agit pas de créer des nouveaux chemins mais de réaménager certaines portions (pose de micro-ouvrages au niveau de certaines baisses traversées garantissant la circulation de l'eau et écrêtage de mottureaux) en dehors des surfaces d'habitats protégés. Les éleveurs devront emprunter préférentiellement ces axes.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Sécurisation de l'accès au site pour les engins agricoles et facilitation de la circulation pour la mise en œuvre de la gestion pastorale.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	<p>PONT : Dossier Loi sur l'Eau/Etude d'incidences conduit par le gestionnaire et un maître d'œuvre en 2021.</p> <p>Etudes préalables et pont réalisés avec un maître d'œuvre en 2021 et 2022.</p> <p>CHEMINEMENT : Réflexion préparatoire par le gestionnaire en 2021. Travaux en 2022 et 2023.</p>					
Période d'intervention	Septembre – octobre.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		19 jours	9 jours	2 jours	1 jour	
	Total 2020-2025 : 31 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	<p>Conservateur RNR : total de 31 jours de 2021 à 2024</p> <p>Maître d'œuvre et travaux pont sud-ouest (2021 et 2022) : 62 000€</p> <p>Travaux cheminements 2022 (2 000€) et 2023 (2 000€) : 4 000€</p>					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		3 534 €	1 674 €	372 €	186 €	
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		5 000 €	59 000 €	2 000 €		
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 71 766 €					
Nature des investissements	Prestation.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, Mairie.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 2, CS 3, CS 5 et opérations IP 9, IP 11 et MS 3.					
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2021</u> : 19 jours			<u>Réel 2021</u> : 5,57 jours		

Coûts	<u>Prévisionnel 2021</u> : 8 534 €		<u>Réel 2021</u> : 6 187,07 €	
Financement	<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 2 474,83 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 3 093,54 €	<u>Pnr MP (10 %)</u> : 618,71 €	
Résultats	<p>La maîtrise d'ouvrage a été engagée en 2021. Des plans ont été faits pour la rénovation du pont ouest. Le marché est en cours pour chiffrer le projet. Il y a un décalage en terme de jours prévus. Le volet administratif (dossier loi sur l'eau, étude d'incidences, etc.) n'a pas été réalisé en 2021. Il est prévu pour le début de l'année 2022.</p> <p>Les opérations d'aménagements ont concerné la moitié Nord-Ouest du communal. Au total, huit passages busés ont été créés au niveau de la sortie des baisses afin que les engins puissent les franchir sans les dégrader.</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <p>Une question se pose par rapport au devenir de l'entrée de Toutvent. Un droit de passage avait été octroyé oralement par les anciens propriétaires. Une discussion doit avoir lieu entre les nouveaux propriétaires et la Mairie afin de déterminer une méthode de</p>			

fonctionnement pérenne et limitant les désagréments pour les propriétaires.

**Entrée de Tout vent  
- RNR du Poiré sur Velluire -**



Appréciation	Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète
			

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche action)**

Priorité | 1

<b>Opération IP 4</b>	<b>Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention</b>					
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées					
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site					
Objectif de plan	<i>OPI.1 Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale</i>					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Les parcs de contention (est et ouest) sont utilisés tous les ans pour la manipulation des animaux. En avril 2019, le nouveau parc de contention a été inauguré. Ce dernier nécessite encore quelques réglages mais remplit déjà toutes ses fonctions. Le parc de contention ouest a été restauré en 2014 et nécessite quelques réajustements à réaliser en 2020. Au regard de la superficie du communal et des difficultés de circulation, il apparait prioritaire de suivre l'entretien de ces parcs.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Parcs de contention fonctionnels.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	Rédaction d'un cahier des charges et suivi des travaux d'aménagement du parc ouest.					
Période d'intervention	Septembre – octobre.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	4 jours	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour
	Total 2020-2025 : 9 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 4j X 186€ en 2020 et 1j X 186€ / an les autres années Agent communal : équivalence temps de 12j /année (petits travaux d'entretien) Travaux Parcs : 2500€ en 2020, 3500€ en 2021 et 500€ chaque autre année					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	744 €	186 €	186 €	186 €	186 €	186 €
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	2 500 €	3 500 €	500 €	500 €	500 €	500 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 9 674 €					
Nature des investissements	Prestation.					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations IP 3 et MS 1 et MS 3.					
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2021</u> : 1 jour			<u>Réel 2021</u> : 2,08 jours		
	<u>Prévisionnel 2021</u> : 3 686 €			<u>Réel 2021</u> : 3 354,76 €		

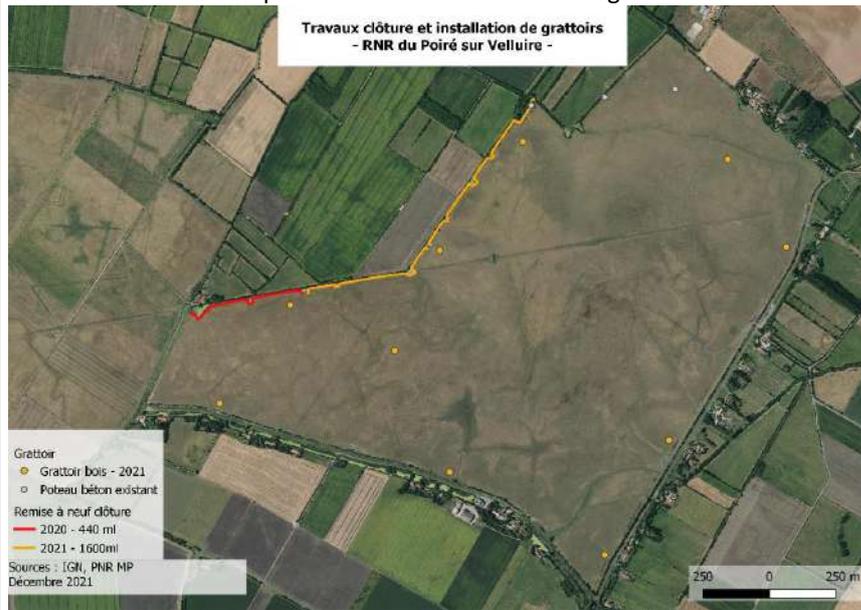
Financement	<u>Région Pays de la Loire (40 %) :</u> 1 341,90 €	<u>FEDER (50 %) :</u> 1 677,38 €	<u>Pnr MP (20%) :</u> 335,48 €
Résultats	Il y a eu un apport de fine calcaire pour améliorer la portance du sol et la marche des bovins au niveau du parc de contention Est. De plus, une réparation (réajustement en hauteur) a été nécessaire pour la barrière du parc de contention Ouest.		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche action)**

Priorité | 2

<b>Opération IP 5</b>	<b>Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique</b>					
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées					
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site					
Objectif de plan	<i>OPI.1 Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale</i>					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Le marais communal est clôturé sur l'ensemble de sa périphérie pour éviter que des animaux n'accèdent aux fossés afin de limiter l'érosion des berges et les risques de noyade. Les clôtures sont vérifiées annuellement par la commune.</p> <p>Afin de diminuer l'usure des piquets par le frottement des bovins, il est proposé de mettre en déporté de la clôture barbelée une ligne de clôture électrique qui maintiendra à distance les animaux (hauteur de ligne 80 cm). Des grattoirs mécaniques seront également installés dans le communal. De plus, les berges seront protégées et les héliophytes pourront s'installer durablement car moins abouties.</p> <p>Il sera étudié la possibilité de rallonger la clôture de la baisse de Morusson car une partie importante reste en eau en début de saison et subit un piétinement important.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Protection des berges et de la ceinture d'héliophytes. Sécurisation des animaux.</p>					
Méthodologie	Pose de clôtures électriques en déporté. Entretien annuel de la clôture existante. Pose éventuelle d'une clôture barbelée pour la baisse de Morusson.					
Période d'intervention	Septembre – octobre.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	2 jours	3 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours
	Total 2020-2025 : 13 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : total de 13j X 186€ Agent communal : équivalence temps de 12j/année (révision barbelés + surveillance des clôtures) Travaux de réfection complète de clôtures barbelés par tronçons : 4000€ / an Travaux clôture électrique : 8000€ en 2021 et 4000€ en 2022 Pose de grattoirs en 2021 (3 000€) et révisions en 2023 (1 000€) et 2025 (1 000€)					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	375 €	558 €	375 €	375 €	375 €	375 €
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	4 000 €	15 000 €	4 000 €	5 000 €	4 000 €	5 000 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 39 433 €					
Nature des investissements	Prestations					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opération IP 6, et MS 1.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 3 jours			Réel 2021 : 6,43 jours		
Coûts	Prévisionnel 2021 : 15 558 €			Réel 2021 : 17 073,45 €		
Financement	Région Pays de la Loire (40 %) :		FEDER (50 %) :		Pnr MP (20%) :	
	6 829,38 €		8 536,72 €		1 707,34 €	
Résultats	Au total, la clôture barbelée a été refaite en octobre sur 1,6 km. Les clôtures électriques n'ont pas été posées faute de budget dû à l'augmentation du prix des matériaux. De plus l'entretien des					

clôtures électrique nécessite un passage régulier pour vérifier leurs fonctionnalités mais les éleveurs ne souhaitent prendre cette action à leur charge.



Afin de limiter la dégradation des clôtures par les animaux qui viennent de gratter sur les piquets et pour contribuer au bien-être des animaux, 10 poteaux ont été posés pour servir de grattoir aux vaches.



Deux tours du communal ont été effectués par les agents communaux pour réparer des clôtures endommagées et de nombreuses réparations ont été faites pendant la saison de pâturage.



Les résultats attendus pour cette année sont remplis.

Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 
--------------	---	--	---

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche action)**

Priorité | 2

<b>Opération CI 4</b>	<b>Restauration et création de nouveaux abreuvoirs</b>					
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées					
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site					
Objectif de plan	<i>OPI.1 Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale</i>					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Les 21 abreuvoirs présents sur la RNR sont des milieux propices au développement de la biodiversité en raison des pentes douces qui les caractérisent. Le diagnostic les présente de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 9 abreuvoirs sont utilisés pour le bétail dont 3 sont fonctionnels et 6 sont à restaurer.</li> <li>- 12 abreuvoirs sont clôturés, non accessibles aux bovins.</li> </ul> <p>L'action prévoit la restauration de 6 abreuvoirs et la réouverture d'un ou deux autres. Un abreuvoir supplémentaire est à créer sur la bordure Est de la RNR. Le conservateur veillera à définir avec le groupe local une bonne répartition des points d'abreuvement sur la RNR en restaurant les abreuvoirs nécessaires.</p> <p>Les anciens abreuvoirs non accessibles aux bovins seront conservés à des fins écologiques.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Répartition stratégique des points d'abreuvement et abreuvoirs fonctionnels. Anciens abreuvoirs conservés en faveur de la biodiversité.</p>					
Localisation	<p align="center"><b>Etat des lieux des sorties de baisses et des abreuvoirs de la RNR du Poiré-sur-Velluire - Novembre 2020</b></p>					
Méthodologie	Rédaction d'un cahier des charges pour les travaux. Suivi de la réalisation.					
Période d'intervention	Août – Octobre.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		3 jours	6 jours			
	Total 2020-2025 : 9 jours					

Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 3j X 186 € en 2021 et 6j X 186€ en 2022 Travaux 2021 : Restauration de 2 abreuvoirs = 4 000€ Travaux 2022 : Restauration de 4 abreuvoirs + Création d'un abreuvoir = 11 000€					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		558 €	1 116 €			
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		4 000 €	11 000 €			
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 16 674 €					
Nature des investissements	Aménagement des abreuvoirs.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 1 et MS 6.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 3 jours			Réel 2021 : 2,43 jours		
Coûts	Prévisionnel 2021 : 4 558 €			Réel 2021 : 4 366,61 €		
Financement	Région Pays de la Loire (40 %) : 1 746,64 €		FEDER (50 %) : 2 183,30 €		Pnr MP (20%) : 436,66 €	
Résultats	<p>L'abreuvoir de Marauboef mesurant 25 m de large a été curé en septembre et clôturé en octobre. Des animaux s'étaient échappés en début de saison de pâturage en passant par cet abreuvoir. L'abreuvoir ouest de la baisse de l'Achenal a également été entièrement refait.</p> 					



Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 
--------------	---	--	---

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche action)**

Priorité 1

<b>Opération IP 6</b>	<b>Entretien la ripisylve le long de la RNR</b>					
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées					
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site					
Objectif de plan	<i>OPI.1 Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale</i>					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Gestion des ripisylves et/ou des bordures végétales favorables à la biodiversité, tout en préservant les espaces ouverts pour l'accueil des oiseaux d'eau et les enjeux paysagers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de l'ouverture paysagère le long des routes Sud et Est en ne conservant que les arbres isolés précédemment sélectionnés lors des coupes de 2018 et 2019 et, en préservant les formations herbacées, notamment les héliophytes.</li> <li>- Maintien des formations mixtes arbustives, arborescentes et herbacées sur les autres parties, sur les interfaces Nord et Nord-Ouest de la RNR.</li> </ul> <p>Les interventions auront lieu manuellement et mécaniquement tous les deux ans à partir de 2020 à raison de 2 400 ml par année d'intervention. Le linéaire total à gérer est d'environ 7 200 ml.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Entretien de la ripisylve.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	Entretien tous les 2 ans de la ripisylve.					
Période d'intervention	Octobre - novembre					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	1 jour		1 jour		1 jour	
	Total 2020-2025 : 3 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : total de 3j X 186€ tous les deux ans Travaux de coupe manuelle et mécanique : 2400€ en 2020, 2022 et 2024					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	186 €		186 €		186 €	
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	2 400 €		2 400 €		2 400 €	
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 7 758 €					
Nature des investissements	Prestation.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 3, CS 8, CS 10, CS 17 et opérations IP 5 et MS 1.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 0 jour			Réel 2021 : 1,14 jours		
Coûts	Prévisionnel 2021 : 0 €			Réel 2021 : 247,05 €		
Financement	Région Pays de la Loire (50 %) : 98,82 €		FEDER (50 %) : 123,52 €		Pnr MP (20%) : 24,70 €	
Résultats	L'enveloppe 2020 n'a pas été utilisée mais un broyage a été réalisé en même temps que la réfection des 1 600 m de clôtures en octobre. Cette action est considérée comme partiellement réalisée car elle a permis le maintien de l'ouverture paysagère mais le linéaire entretenu est inférieur à celui prévu.					
Appréciation	Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète			
						

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche indicateur d'évaluation)**

Priorité | 1

<b>Opération IP 7</b>	<b>Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique</b>					
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées					
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site					
Objectif de plan	OPI.1 Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Historiquement, le marais communal accueillait un pâturage plurispécifique composée de vaches, chevaux, moutons, oies, poules, canards. Actuellement, à l'exception d'une dizaine de chevaux, les bovins composent l'essentiel des animaux présents sur le communal. La Blonde d'Aquitaine est la seule race de vache utilisée pour pâturer sur le communal. Le recours à des bovins plus rustiques, mieux adaptés aux conditions des prairies de marais, serait à expérimenter. Il serait intéressant d'y augmenter le nombre d'équidés. Le marais communal était aussi connu pour la pratique de l'élevage traditionnelle d'oies domestiques. Cette pratique n'était pas anecdotique puisqu'il a pu y avoir jusqu'à 350 oies. Il serait pertinent de se rapprocher du Conservatoire des REssources GENEtiques du Centre Ouest Atlantique (CREGENE) pour concrétiser cette action.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Retour de l'élevage des oies sur le communal, augmentation du nombre de chevaux ou d'ânes, diversification des races pour les bovins.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	Recherche d'éleveurs et accompagnement.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour
	Total 2020-2025 : 6 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 1j X 186€ / an Exploitants agricoles, CREGENE.					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	186 €	186 €	186 €	186 €	186 €	186 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 1 116 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Comparaisons interannuelle et inter-sites, évaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 3, CS 8, CS 18 et opération MS 1.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 1 jour			Réel 2021 : 1,14 jours		
	Prévisionnel 2021 : 186 €			Réel 2021 : 247,05 €		
Financement	Région Pays de la Loire (50 %) : 98,82 €		FEDER (50 %) : 123,52 €		Pnr MP (20%) : 24,70 €	
	<p>Résultats</p> <p>Le propriétaire des 30 oies du communal a été identifié. Ces oies sont présentes depuis plus de 20 ans sur le marais communal. Elles appartiennent à un riverain du marais. Parmi ces 30 oies se trouvent des oies blanches et des oies grise du Poitou. Elles se concentrent uniquement sur la partie Nord-Est du Communal.</p> <p>Le nombre de chevaux présents sur le communal est resté stable avec 4 juments Traits Poitevin, 1 jument de trait, 6 chevaux de selle à la retraite et 5 poneys avec un poulain.</p> <p>Cette action est considérée comme partiellement réalisée car il n'y a pas eu d'augmentation de la diversité des races et des animaux.</p>					

			
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche action)**

Priorité | 1

<b>Opération MS 1</b>	<b>Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal</b>					
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées					
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site					
Objectif de plan	OPI.1 Définir et encadrer l'activité pastorale de manière à pérenniser le pâturage collectif et restaurer la prairie communale					
Description et résultats attendus	<p><b>Description</b> : La gestion pastorale actuellement réalisée sur le marais communal n'est, selon les années, pas toujours adaptée au contexte environnemental du site. En effet, la date d'entrée des animaux sur le site était jusqu'à maintenant fixe ce qui ne permettait pas l'adaptation aux conditions pédoclimatiques variables selon les années.</p> <p>Au regard des enjeux agro-environnementaux liés à la gestion du communal, il est convenu de réunir le groupe local (conservateur, Mairie, exploitants agricoles, associations de protection de la nature, PNR, FDC85, EPMP, SMVSA), deux fois en début d'année et ceci tous les ans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En janvier pour définir le nombre d'animaux qui entreront sur le communal ainsi que la gestion des ouvrages des baisses (IP8 et IP9).</li> <li>- Fin mars afin de discuter de la date d'entrée des animaux, qui sera définie à plus ou moins huit jours par rapport à la date actuelle qui est le troisième week-end d'avril. A cette occasion, il sera proposé aux exploitants de moduler le nombre d'animaux à rentrer au moment de l'ouverture du communal. En effet, une entrée progressive des animaux laisse plus de temps au communal pour se ressuyer, réduit la circulation des animaux dans les baisses encore en eau, ce qui concourt à limiter le phénomène de dégradation de la prairie et de développement des mottureaux.</li> </ul> <p>En outre, en 2020, les MAE contractualisées s'achèveront. A ce titre, le conservateur et l'ensemble des acteurs du site devront être associés au diagnostic et aux choix réalisés par la commune. Si les mesures devaient rester identiques, le conservateur s'assurera d'un nouvel engagement des exploitants sur un niveau a minima équivalent à celui actuellement contracté.</p> <p>A l'avenir, les animaux entreront progressivement sur le communal. Il apparait donc opportun de réaliser les différents traitements sanitaires obligatoires au sein de chacune des exploitations. Ainsi, les coûts liés aux frais vétérinaires seront réduits pour les agriculteurs. Un accompagnement des éleveurs par le conservateur sera fait.</p> <p><b>Résultats attendus</b> : Maintien d'un lien constant avec les éleveurs, respect et renouvellement des engagements sur des niveaux forts et cahier de pâturage.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	2 réunions par an du Groupe Local et 4 rencontres par an avec les exploitants agricoles					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	5 jours	10 jours	10 jour	5 jour	5 jour	5 jour
	Total 2020-2025 : 40 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 5j X 186€ en 2020, 2023, 2024 et 2025 et 10j X 186€ en 2021 et 2022 Groupe local de gestion					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	930 €	1 860 €	1 860 €	930 €	930 €	930 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 7 440 €					

Financement possible	Région PDL, FEDER.		
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.		
Observation	Opération transversale en lien avec la majorité des actions du plan de gestion.		
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 10 jours	Réal 2021 : 5,86 jours	
Coûts	Prévisionnel 2021 : 1 860 €	Réal 2021 : 1 269,92 €	
Financement	Région Pays de la Loire (40 %) : 507,97 €	FEDER (50 %) : 634,96 €	Pnr MP (20%) : 126,99 €
Résultats	<p>Des réunions ont été organisées avec les éleveurs afin de fixer le chargement du Marais communal et sa date d'ouverture. Cette dernière a été fixée au 1<sup>er</sup> avril. (Groupe local le 27 janvier, groupe de travail le 17/02/2021 et le 10/06/2021).</p> <p>Grace à un suivi journalier du chargement, les conservateurs de la RNR ont remarqué que l'entrée des animaux était très progressive. Le nombre d'UGB inscrit en début d'année a été diminué de 2 UGB/ha maximum à 1,8 UGB/ha.</p> <p>Le règlement du communal a été revu et validé lors du groupe de travail du 17 février 2021.</p> <p>Plusieurs réunions ont eu lieu au sujet des MAEC afin régler le défaut de déclaration des MAEC 2020.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

## 2.1.2 Les opérations de gestion de l'OdP 1.2 « Etudier et disposer des outils et moyens nécessaires à la maîtrise de la gestion hydraulique du site »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)						
						Priorité 1
<b>Opération CI 2</b>	<b>Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR</b>					
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées					
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site					
Objectif de plan	OPI.2 Etudier et disposer des outils et moyens nécessaires à la maîtrise de la gestion hydraulique du site					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Révision des trois micro-ouvrages hydrauliques réalisés au début des années 80 par la FDC85 et restaurés en 1994, 2001 et en 2014. Les travaux consistent à restaurer en 2021 certains tuyaux PVC et une diguette percée par les ragondins.</li> <li>Ces trois ouvrages seront ensuite suivis régulièrement afin de contrôler leur bon fonctionnement. Il est important de conserver et d'entretenir la clôture barbelée où se trouvent le micro-ouvrage hydraulique OH3, au bout de la baisse de l'Achenal, afin de protéger les plantes patrimoniales inventoriées. Cette clôture sera remplacée en 2021.</li> <li>- Maintenance des aménagements installés lors de l'opération IP8.</li> </ul> <p><u>Résultats attendus</u> : Présence de micro-ouvrages opérationnels. Niveau d'eau maintenu dans les baisses.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	Rédaction d'un cahier des charges pour les travaux de réfection des micro-ouvrages.					
Période d'intervention	Août – Octobre.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		3 jours	0,5 jour	1 jour	0,5 jour	1 jour
	Total 2020-2025 : 6 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 186 € / jour de travail Travaux 2021 (remplacement clôture barbelés, réfection diguette et tuyau PVC) : 4 000€ Travaux 2023 et 2025 : 1 000€ / année					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		558 €	93 €	186 €	93 €	186 €
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		4 000 €		1 000 €		1 000 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 7 116 €					
Nature des investissements	Réfection des digues.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA, EPMP.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec l'opération IP 8. Les temps de suivis des années 2023, 2024 et 2025 pour les ouvrages de sorties de baisses ne sont comptabilisés que dans la fiche IP 8.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 3 jours			Réel 2021 : 0,57 jour		
Coûts	Prévisionnel 2021 : 4 558 €			Réel 2021 : 4 083,52 €		

Financement	Région Pays de la Loire (40%) : 1 633,41 €	FEDER (50 %) : 2 041,76 €	Pnr MP (20%) : 408,35 €
Résultats	<p>Les trois ouvrages ont été réparés et ont pu retrouver un fonctionnement correct. De plus, la digue de l'ouvrage 3 a été grillagée à l'intérieur afin d'éviter la dégradation par les ragondins. L'exclos a été remis en place.</p>  <p>Localisation des 3 micro-ouvrages</p> <p>Légende  <span style="color: red;">●</span> Micro-ouvrages  <span style="border: 1px solid black; display: inline-block; width: 10px; height: 10px;"></span> Périmètre RNR</p> <p>0 200 400 750 m  Sources : IZAL, PNR MP, FEDER  Date : Octobre 2019</p> <p>Présentation de l'ouvrage 3 avant et après travaux :</p>  		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche indicateur d'évaluation)**

Priorité | 1

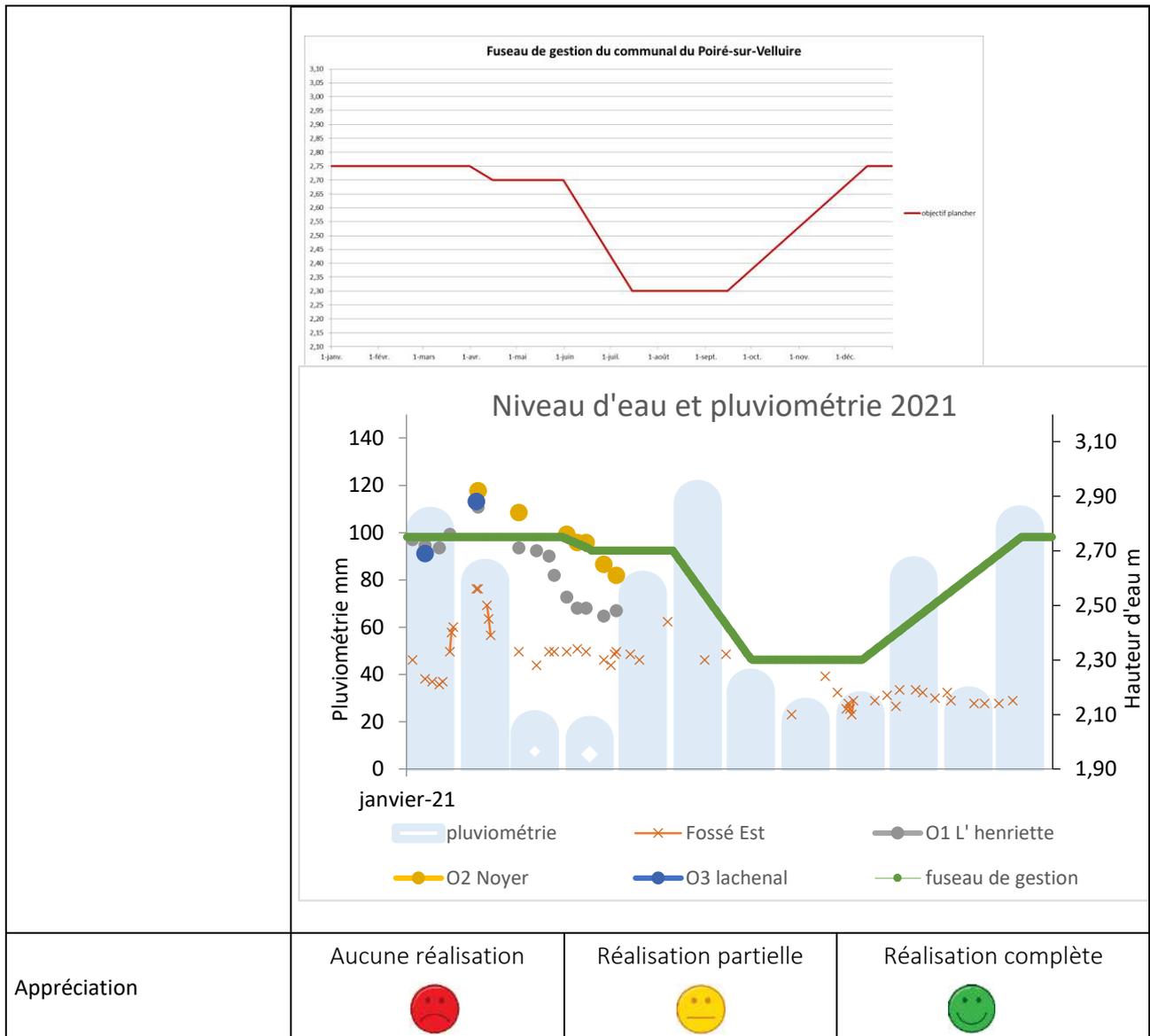
<b>Opération IP 8</b>	<b>Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion</b>					
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées					
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site					
Objectif de plan	OPI.2 Etudier et disposer des outils et moyens nécessaires à la maîtrise hydraulique du site					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Le marais communal se vide dans le fossé de pourtour via les dépressions des baisses ou d'anciennes rigoles. L'action consiste à contrôler l'évacuation de chaque sortie de baisse par la pose de micro-aménagements.</p> <p>La pose d'ouvrages consiste à installer des buses avec des clapets anti-retour pour conserver de l'eau dans les baisses. Cette opération sera réalisée pendant les deux premières années du plan de gestion avec une à deux années de suivis des ouvrages.</p> <p>Leur manipulation sera à la charge du conservateur. A l'automne, les buses seront fermées pour conserver un maximum d'eau dans le communal. En début d'année (janvier-février), une réunion sera organisée pour planifier l'ouverture de ces ouvrages afin que le marais se ressuie progressivement en prévision de l'arrivée des animaux.</p> <p>Un suivi de la fonctionnalité des ouvrages sera mis en place après leur installation et des travaux d'entretien seront effectués, si nécessaire.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Les niveaux d'eau au sein de la RNR augmentent pendant la période hivernale. La surface en eau est plus importante, et la période pendant laquelle le communal est inondé est plus longue. Amélioration de l'accueil de l'avifaune migratrice et hivernante.</p>					
Localisation	Sorties des baisses de la RNR.					
Méthodologie	Rédaction d'un cahier des charges et suivi des travaux. Réunion de concertation pour l'ouverture des ouvrages.					
Période d'intervention	Juillet à Septembre.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	2 jours	10 jours	5 jours	2 jours	2 jours	2 jours
	Total 2020-2025 : 23 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 23j X 186€ au total Travaux de création de micro aménagements hydrauliques en 2021 et 2022 Exploitants agricoles, SMVSA					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	372 €	1 860 €	930 €	372 €	372 €	372 €
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		7 900 €	5 600 €			
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 17 778 €					
Nature des investissements	Buses avec clapets anti-retours, pose des buses, prestation.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA, Etat.					
Evaluation	Augmentation des niveaux d'eau en hiver et de la période d'inondation. Augmentation des effectifs d'oiseaux hivernants.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 2, CS 3, CS 5, CS 6, CS 7, CS 8 et opérations IP 9, MS 1, MS 3, MS 6 et CI 2.					
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2021</u> : 10 jours			<u>Réel 2021</u> : 1,14 jours		
Coûts	<u>Prévisionnel 2021</u> : 9 760 €			<u>Réel 2021</u> : 7 933,05 €		

Financement	Région Pays de la Loire (40 %) : 3 173,22 €	FEDER (50 %) : 3 966,52 €	Pnr MP (20%) : 793,30 €
Résultats	<p>Pour 2021, 8 sorties de baisses ont bénéficié d'un aménagement sur les 24 que compte le marais communal du Poiré-sur-Velluire. Ces aménagements sont à mettre en lien avec ceux présentés dans la fiche action IP3 concernant la circulation au sein de la RNR.</p> <p>Photos avant/après des sorties de baisses :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;">   </div> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  </div> <div style="text-align: center; margin: 10px 0;">  </div>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche action)**

Priorité | 1

<b>Opération MS 3</b>	<b>Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local</b>					
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées					
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site					
Objectif de plan	OPI.2 Etudier et disposer des outils et moyens nécessaires à la maîtrise de la gestion hydraulique du site					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> :</p> <p>Reconduction du protocole expérimental de gestion de l'eau avec l'EPMP.          Au cours de l'année, le conservateur s'assure que les niveaux d'eau du réseau hydraulique et les surfaces en eau correspondent à ceux définis dans le protocole. Les informations sont régulièrement transmises à l'EPMP.          Le groupe local (conservateur, Mairie, exploitants agricoles, associations de protection de la nature, PNR, FDC85, EPMP, SMVSA) se réunit au moins une fois par an. En début d'année, une réunion est faite sur les surfaces en eau et les éventuels ajustements à apporter.  <u>Résultats attendus</u> : le protocole est reconduit et les côtes et surfaces en eau minimum par saison sont respectées.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	Réunion du groupe local.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Total 2020-2025 : fusionné avec MS 1, MS 6 et CS 6.					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR, PNR, exploitants agricoles.					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	Total 2020-2025 : Coûts portés par les fiches MS 1 et CS 6					
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : Coûts portés par les fiches MS 1 et CS 6					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA, EPMP.					
Evaluation	Comparaisons interannuelle et inter-sites, évaluation 2022, 2025.					
Observation	Les temps de travail de cette opération sont fusionnés avec MS 1, MS 6 et CS 6.					
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2021</u> : 0 jour			<u>Réel 2021</u> : 0 jour		
Coûts	<u>Prévisionnel 2021</u> : 0 €			<u>Réel 2021</u> : 0 €		
Financement	<u>Région Pays de la Loire (40%)</u> : 0 €		<u>FEDER (50%)</u> : 0 €		<u>Pnr MP (20%)</u> : 0 €	
	<p>Résultats</p> <p>Les niveaux d'eau du réseau hydraulique et les surfaces en eau ont été suivis et respectés. Les informations sont intégrées dans les résultats de la fiche MS 6. L'Établissement public du Marais poitevin et le PNR MP ont signé le protocole expérimental de gestion de l'eau en 2021.          Le groupe local s'est réuni le 27 janvier 2020.          Enfin la conservatrice a suivi la mise en place du contrat de marais sur le casier hydraulique du Poiré-sur-Velluire et du Langon.</p>					



Appréciation	Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète
	🔴	🟡	🟢

## 2.1.3 Les opérations de gestion de l'OdP 1.3 « Veiller aux espèces envahissantes »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)							
						Priorité	2
Opération IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes						
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées						
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site						
Objectif de plan	OPI.3 Suivre et réguler et/ou contrôler les espèces envahissantes						
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Le SMVSA réalise un contrôle de la Jussie une à deux fois par an au niveau de la baisse de Morusson et sur les fossés périphériques. La Renouée du Japon, peu présente, doit être retirée. Un bilan annuel sera réalisé ainsi qu'une cartographie de la localisation de ces espèces et des zones d'intervention.</p> <p>Les Ragondins et Rats musqués sont à l'origine de nombreuses perturbations. Le contrôle de ces rongeurs aquatiques envahissant sera réalisé chaque année suivant les opportunités et observations de terrain par les moyens légaux existants (piégeage et/ou tir sélectif) dans le respect des cycles biologiques. Un bilan annuel sera établi.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Contrôle des espèces végétales envahissantes. La tendance de la population de Ragondins et Rats musqués est en baisse, les détériorations constatées sur les ouvrages hydrauliques sont minimales voire inexistantes.</p>						
Localisation	Périmètre RNR.						
Méthodologie	Observation directe. Arrachage des plantes envahissantes manuellement. Actions ponctuelles de piégeage, destruction à tir.						
Période d'intervention	Toute l'année pour la flore. Piégeage ou tir hors périodes de reproduction.						
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
	6 jours	6 jours	6 jours	6 jours	6 jours	6 jours	
Total 2020-2025 : 36 jours							
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 6j X 186€ chaque année Stagiaire : 9j en 2020 et 8j/an les autres années SMVSA : programme lutte jussie propre au SMVSA via CTMA GIDON : programme de lutte RAE propre au GIDON						
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
	1 488 €	1 446 €	1 446 €	1 446 €	1 446 €	1 446 €	
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 8 718 €						
Nature des investissements	Adhésion et cotisation au GIDON pris en charge par la commune.						
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA.						
Evaluation	Comparaisons interannuelle et inter-sites, évaluation 2022, 2025.						
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 2, CS 6 et opérations IP 7, IP 8 et MS2.						
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 6 jours			Réel 2021 : 6,85 jours + 8 jours stagiaire			
	Prévisionnel 2021 : 1 446 €			Réel 2021 : 1 702,86 €			
Financement	Région Pays de la Loire (40 %) : 681,15 €		FEDER (50 %) : 851,43 €		Pnr MP (20%) : 170,29 €		

Résultats	<p>La Jussie reste présente dans la baisse de Morusson et sur les fossés de ceinture. L'arrachage de la Jussie à l'intérieur du communal a été réalisé cette année. Plus de 1 600 kg de Jussie qui ont été retirés de la baisse de Morusson. La pointe n'a pas pu être arrachée du fait de la baisse des niveaux d'eau. Des arrachages plus précoces et commençant par les lames d'eau les plus faibles seront réalisés l'an prochain.</p> <p>Le SMVSA a pratiqué en juin et fin septembre un arrachage de la Jussie sur les fossés de ceinture du marais communal et sur la partie clôturée de la baisse de Morusson.</p>		
	<div data-bbox="614 421 1321 913" style="text-align: center;"> </div> <p>Cependant, des tas de Jussie ont été déposés lors des arrachages sur le bord des berges et dans la végétation hélophyte de la baisse de Morusson. Avec la pluviométrie de cet été et la variation de niveau d'eau, les tas de Jussie n'ont pas séché et ont repris racine pour certains. Ces observations ont été retransmises au SMVSA.</p> <p>Plusieurs actions de piégeage Rongeurs Aquatiques Envahissant (Ragondin et Rat musqué) ont été menées cette année :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcelles aux oies : 30 ragondins</li> <li>• Nord du communal (les égageries) : 20 ragondins</li> <li>• Entre La hutte des Folies et Tout Vent : plusieurs ragondins</li> </ul> <p>Une proposition de tir du ragondin est faite afin de diminuer la présence de l'espèce sur le site. Cette pratique sera strictement encadrée par la conservatrice.</p> <p>Deux stagiaires de BTSA GPN ont arraché la Jussie</p> <div data-bbox="675 1402 1262 1839" style="text-align: center;"> </div>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche action)**

Priorité | 2

<b>Opération IP 2</b>	<b>Contrôler les chardons</b>					
Enjeux liés à la conservation	La prairie communale, sa gestion et la conservation des espèces associées					
Objectif à long terme I	Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site					
Objectif de plan	OPI.3 Suivre et réguler et/ou contrôler les espèces envahissantes					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : La maîtrise des chardons est obligatoire par arrêté préfectoral afin de ne pas nuire à la production agricole (Annexe 6). Le développement des chardons dans certains secteurs du communal est préjudiciable pour la qualité fourragère des prairies (plan de gestion 2013-2018).</p> <p>Des interventions mécaniques et manuelles seront programmées chaque année dans le respect de la reproduction des oiseaux et des espèces végétales remarquables. Ainsi, la Centaurée chausse-trappe (<i>Centaurea calcitrapa</i>), plante patrimoniale en Pays de Loire, peut être présente dans les zones à chardons. Elle se développe sur les zones hautes notamment sur les buttes autour des abreuvoirs et aux abords des zones de contention. Une attention particulière devra lui être portée avant toute intervention. Un bilan annuel sera réalisé ainsi qu'une cartographie de la localisation de ces espèces et des zones d'intervention dans le cadre de l'opération de suivi CS 4.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Contrôle des stations de chardons.</p>					
Méthodologie	Observation directe. Intervention mécanique et manuelle.					
Période d'intervention	Printemps – début d'été.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	3 jour	3 jour	3 jour	3 jour	3 jour	3 jour
	Total 2020-2025 : 18 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 3j X 186€ chaque année Stagiaire : 4j chaque année Agent communal : équivalence temps de 2j /année (encadrement) Prestataire coupes manuelles et mécaniques : 690€ X 10 jours chaque année					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	723 €	723 €	723 €	723 €	723 €	723 €
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	6 900 €	6 900 €	6 900 €	6 900 €	6 900 €	6 900 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 45 738 €					
Nature des investissements	Prestation.					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 3, CS 4 et opérations MS1 et MS3.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 3 jours			Réel 2021 : 2,14 jours + 4 jours stagiaire		
Coûts	Prévisionnel 2021 : 7 623 €			Réel 2021 : 8 252,96 €		

Financement	Région Pays de la Loire (40 %) : 3 301,18 €	FEDER (50 %) : 4 126,48 €	Pnr MP (20%) : 825,30 €
Résultats	<p>Les budgets 2020 et 2021 fusionnés ont permis de réaliser un écharonnage complet : un écharonnage manuel et un broyage mécanique localisé.</p>  <p>L'écharonnage a pu commencer mi-juin avant la montée en graine des chardons des champs et s'est terminé fin juillet. Une équipe de 7 personnes a travaillé manuellement sur l'ensemble de la RNR pendant 200 heures. Une stagiaire de BTSA GPN a suivi la réalisation de l'écharonnage et a réalisé la cartographie.</p> <p>Localisation de l'écharonnage Juin-Juillet 2021 sur la RNR du Poiré sur Velluire</p>  <p>Avant / après écharonnage mécanique :</p> 		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

## 2.1.4 Résultats de l'OLT I

Code opération	Intitulé des opérations	Temps prévisionnel consacré en 2021	Temps réel consacré en 2021	Evaluation
IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	19	5,57	
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	1	2,08	
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	3	6,43	
CI 4	Restauration et création de nouveaux abreuvoirs	3	2,43	
IP 6	Entretien la ripisylve le long de la RNR	0	1,14	
IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	1	1,14	
MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	10	5,86	
CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR	3	0,57	
IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion	10	1,14	
MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	0	0	
IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	6	6,85	
IP 2	Contrôler les chardons	3	2,14	
<b>Total</b>		<b>59</b>	<b>35,35</b>	

Toutes les actions prévues en 2021 pour répondre à l'OLT I « Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site » ont été complètement ou partiellement réalisées.

L'action IP 6 n'était pas prévue en 2021, mais elle n'avait pas pu être réalisée en 2020.

Le temps consacré à ces actions a été globalement respecté. Néanmoins, il faut noter que 3 actions n'ont pas nécessité le temps prévu initialement :

- IP 3 : Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR (-13 jours).
- MS 1 : Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal (-4 jours).
- IP 8 : Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion (-9 jours).

A l'inverse, l'action IP 5 « Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique » a nécessité 3 journées complémentaires.

## 2.2 Les opérations de l'OLT II « Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion »

### 2.2.1 Les opération de l'Odp 2.1 « Mettre en place une batterie de suivis biologique réguliers »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)						
						Priorité   2
<b>Opération CS 4</b>	<b>Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs</b>					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.1 Mettre en place des suivis biologiques réguliers					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Il est fait état de plusieurs pieds de Renouée du Japon à l'intérieur du parc de contention et devant la hutte de Touvent. Après l'arrachage, le conservateur veillera à ce qu'il n'y ait pas de repousse. En plus des informations apportées par le suivi des végétations aquatiques, le conservateur fera le bilan annuel et le suivi des travaux d'arrachage manuel de la Jussie, tant sur le réseau hydraulique que sur les baisses du site.</p> <p>Un suivi par transect de la dynamique de population de Chardon des champs sera mis en place afin de comprendre la dynamique d'évolution des chardons. Trois transects seront définis, géoréférencés et prospectés une fois par an. Un bilan des opérations de contrôle sera réalisé.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : La veille est assurée et les espèces sont cartographiées. Le suivi des espèces végétales invasives est réalisé. La dynamique des chardons est connue pour une organisation efficace des actions de contrôle.</p>					
Localisation	Ensemble du périmètre RNR + réseau hydraulique périphérique.					
Méthodologie	Prospection et identification à partir des cartes produites en 2007 et 2017.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	2,5 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours
	Total 2020-2025 : 12,5 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 2,5j X 186 € en 2020 Conservateur RNR : 2j X 186 € les autres années Stagiaire : 2j en 2020 et 19 jours/an de 2021 à 2025 Prestataire extérieur botaniste : 5j X 600€ en 2020 SMVSA : programme propre au SMVSA via CTMA					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	3 548 €	1 157 €	1 157 €	1 157 €	1 157 €	1 157 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 9 333 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA, Natura 2000.					
Evaluation	Comparaison 2017-2022 des relevés de végétation, bilan interannuel, évaluation 2022 et 2025.					

Observation	Synchronisation et/ou relation avec l'opération IP 1.		
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 2 jours		Réel 2021 : 2,57 jours + 21 jours stagiaire
Coûts	Prévisionnel 2021 : 1 157 €		Réel 2021 : 3 130,24 €
Financement	Région Pays de la Loire (40 %) : 1 252,10 €	FEDER (50 %) : 1 565,12 €	Pnr MP (20%) : 313,02 €
Résultats	<p>Un prestataire a été engagé pour mettre en place un suivi de la dynamique des chardons des champs. Un dossier a été rédigé. Il récence l'ensemble des plantes épineuses appelées communément « chardon », leurs cycles de vie, expose un protocole de suivi du Chardon des champs et les résultats de la première année d'observation, etc. Il montre que le Chardon des champs devrait être coupé au moins deux fois l'année pour éviter la monter en graine mais aussi pour fatiguer les rhizomes ; principale mode de reproduction et de développement du Chardon des champs.</p> <p>Il est difficile d'établir une carte des chardons car ils sont présents sur l'ensemble du communal dans des densités très variables. On retrouve 6 espèces de « chardons » principalement le Chardon Commun et le Chardon des Champs mais aussi la Centaurée Chausse trappe. Une stagiaire de BTSA GPN a accompagné les relevés du protocole chardons.</p> <p>Les stagiaires ont également prospecté le communal à la recherche d'EEE. Pour la Jussie, elle est toujours présente sur l'ensemble des fossés de ceinture et dans la baisse de Morusson. La Renouée du Japon n'est pas présente sur le communal mais en bordure à Toutvent. Les nouveaux propriétaires de Toutvent ont été prévenu du caractère envahissant de la plante présente sur leur propriété et des moyens de lutte à mettre en place.</p> <p>Le dossier est disponible sur demande auprès de la Conservatrice.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche indicateur d'évaluation)**

<i>Priorité</i>						2
<b>Opération CS 10</b>	<b>Suivi du peuplement de reptiles</b>					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	<i>OPII.1 Mettre en place des suivis biologiques réguliers</i>					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : L'objectif du suivi est d'évaluer sur le long terme l'évolution de la structure du peuplement de reptiles (variations des abondances relatives). Le protocole commun d'inventaire des reptiles terrestres proposé par RNF et la SHF sera utilisé. Le suivi prévoit la mise en place de trois transects par habitat, de quatre plaques chacun, espacés de 50 mètres. Sur la RNR, l'habitat prairie thermo-atlantique subsaumâtre est retenu au sens global (prairie, réseau hydraulique et ripisylve). En mars, un mois avant le début du suivi, les plaques sont installées. D'avril à juin, un passage tous les 15 jours en fin de matinée est réalisé. Les données sont consignées sur informatique et transmises à l'OPN.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Accomplissement des cycles de reproduction, augmentation des occurrences.</p>					
Localisation	Ensemble du périmètre RNR.					
Méthodologie	Prospection et identification le long du transect et sous les plaques.					
Période d'intervention	Mars à juillet.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
			1 jour			1 jour
	Total 2020-2025 : 2 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 1j X 186€ en 2022 et 2025 Prestataire : 4,5j X 600 en 2022 et 2025					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
			2 886 €			2 886 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 5 772 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, Natura 2000.					
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 19 et opération IP 6.					
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2021</u> : 0 jours			<u>Réel 2021</u> : 0,57 jour		
Coûts	<u>Prévisionnel 2021</u> : 0 €			<u>Réel 2021</u> : 123,52 €		
Financement	<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 49,41 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 61,76 €		<u>Pnr MP (20%)</u> : 12,35 €	
Résultats	En accord avec les financeurs, le suivi ne sera pas externalisé. Il sera réalisé par la conservatrice. En 2021, le temps a été consacré à la récupération des tapis de carrière pour réaliser le suivi des reptiles selon le protocole de la Société Herpétologique Française validé par le réseau RNF.					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)						
						Priorité 2
<b>Opération CS 11</b>	<b>Suivi du peuplement piscicole</b>					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.1 Mettre en place des suivis biologiques réguliers					
Description et résultats attendus	<p><b>Description</b> : L'objectif du suivi est double. Il s'agit d'une part d'évaluer sur le long terme l'évolution de la structure du peuplement piscicole (variations des abondances relatives) et d'autre part de procéder au suivi d'une espèce patrimoniale, le brochet.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le premier suivi consiste à échantillonner les poissons par pêche électrique selon la méthode standardisée des EPA (échantillonnage ponctuel d'abondance) en 2022 et 2025. Cette pêche est réalisée en bateau sur une longueur de 200 à 300 m, dans le fossé de ceinture de la RNR en deux secteurs différents : à l'Est, le long de la Route des Huttes et à l'Ouest dans le Fossé de Tout Vent. Les données seront transmises à l'OPN. Le suivi piscicole actuellement conduit par l'EPMP jusqu'en 2021 viendra renforcer ces suivis.</li> <li>- Le second suivi consiste à réaliser 5 passages entre mi-janvier et fin mai dans la baisse de Morusson afin de vérifier l'état d'accomplissement de la reproduction du brochet.</li> </ul> <p><b>Résultats attendus</b> : Reproduction du brochet sur la RNR et diversité des espèces sur le réseau hydraulique périphérique.</p>					
Localisation	Réseau hydraulique périphérique à la RNR et baisse de Morusson.					
Méthodologie	Pêche électrique sur deux stations de 300 mètres linéaires environ tous les 3 ans (2022 et 2025) et 5 passages annuels dans la baisse de Morusson chaque année.					
Période d'intervention	Mi-janvier à juillet.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	0,5 jour	0,5 jour	1 jour	0,5 jour	0,5 jour	1 jour
	Total 2020-2025 : 4 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 0,5j X 186€ en 2020, 2021, 2023 et 2024 Conservateur RNR : 1j X 186 en 2022 et 2025 Prestataire suivi population piscicole : 2150€ par année (2022 et 2025) Prestataire suivi population brochet : 1250€ chaque année					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	1 343 €	1 343 €	3 493 €	1 343 €	1 343 €	3 493 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 12 358 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques, acquisition de connaissances conservateur.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA, PNR (Réseau Anguille) , Natura 2000.					
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 2, CS 6, CS 9, CS 12 et opérations IP 1 et IP 6.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 0,5 jour			Réel 2021 : 0,57 jour		
Coûts	Prévisionnel 2021 : 1 343 €			Réel 2021 : 1 173,52 €		

Financement	<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 469,41 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 586,76 €	<u>Pnr MP (20%)</u> : 117,35 €
Résultats	<p>Le peuplement piscicole du Marais communal du Poiré-sur-Velluire est constitué de 19 espèces de poissons différentes. Cette diversité est importante avec l'observation d'une espèce en danger critique d'extinction (l'anguille capturée systématiquement lors de chaque sondage), d'une espèce classée vulnérable dans la Liste Rouge régionale des poissons et des macro-crustacés d'eau douce des Pays de la Loire (le brochet), d'un cortège de cyprinidés diversifiée avec des populations bien structurées (gardon, rotengle, brèmes et même tanche qui a quasiment disparue du Marais Poitevin). Toutefois, le développement de plus en plus conséquent d'espèces introduites dans la période récente comme le pseudorasbora, le black bass, la gambusie, le carassin, le poisson chat..., au détriment des autres espèces indigènes, dégrade progressivement la qualité du peuplement.</p> <p>Le suivi de la reproduction du Brochet a pu être réalisé en début d'année. Aucune trace de reproduction du Brochet n'a été détecté. Le maintien du niveau du fossé à 2m30 durant l'hiver et le printemps est un point positif pour le Brochet car la baisse de Morusson reste fonctionnelle. Néanmoins la redescente trop rapide des niveaux du fossé après les crues peut expliquer la raison pour laquelle aucun brocheton n'a été retrouvé.</p> <p>La Fédération de Pêche préconise une gestion du fossé de ceinture à 2m35 pendant l'hiver.</p> <p>Le suivi par pêche électrique dans les fossés est un suivi de l'EPMP dans le cadre de l'étude sur la gestion de l'eau et la biodiversité. Ce suivi fait partie de l'OPN.</p> <p>Le dossier est disponible sur demande auprès de la Conservatrice.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)						
						Priorité 3
Opération CS 12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.1 Mettre en place des suivis biologiques réguliers					
Description et résultats attendus	<p><b>Description</b> : L'objectif est de suivre, l'évolution de la présence de l'Ecrevisse de Louisiane tant dans le réseau hydraulique bordant le communal qu'à l'intérieur de la RNR dans les baisses.</p> <p>Dans le fossé de pourtour, le suivi est réalisé à partir de 25 nasses (une tous les 10 mètres) posées et non appâtées le soir, et relevées le lendemain matin. Les individus capturés sont sexés et mesurés, dans le respect de la réglementation.</p> <p>Dans le communal, il sera procédé à des pêches aléatoires dans les 3 baisses équipées de micro-ouvrages hydrauliques. Les données sont consignées sur informatique et transmises à l'OPN.</p> <p>Une attention particulière sera portée à la continuité du protocole de l'EPMP.</p> <p><b>Résultats attendus</b> : La dynamique des Ecrevisse de Louisiane sur la RNR et sa périphérie est connue. L'impact des écrevisse sur la diversité biologique et sur les micro-aménagements hydrauliques est approché.</p>					
Localisation	Réseau hydraulique périphérique à la RNR.					
Méthodologie	Pose de nasses et pêches à l'épuisette en juin tous les 2 ans					
Période d'intervention	Mars à juillet.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour
Total 2020-2025 : 3 jours						
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 0,5j X 186€ chaque année Stagiaire : 7j chaque année Prestataire analyse des résultats 2j X 600€ par an					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	1 583 €	1 583 €	1 583 €	1 583 €	1 583 €	1 583 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 9 498 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques, acquisition de connaissances conservateur.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA.					
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 2, CS 6, CS 9, CS 11 et opérations IP 8 et IP 9.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 0,5 jour			Réel 2021 : 2,43 jours + 7 jours stagiaire		
Coûts	Prévisionnel 2021 : 1 583 €			Réel 2021 : 1 517,71 €		

Financement	<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 607,08 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 758,85 €	<u>Pnr MP (20%)</u> : 151,77 €
Résultats	<p>Le suivi du peuplement des écrevisses de Louisiane dans les baisses a été effectué cette année mais plusieurs problèmes ont été rencontrés.</p> <p>Le plan de gestion prévoyait des dates similaires à celles du protocole de suivi dans les fossés au mois de Juin. Or les baisses ne sont plus en eau à cette date. Le protocole a donc été avancé au mois d'Avril. Néanmoins, cette année avec les sécheresses du mois de mars, les baisses étaient en assecs. La pêche a donc été faite dans la baisse de Morusson (la dernière en eau). Seulement 11 individus juvéniles ont été récoltés. L'échantillon est trop faible pour être analysé.</p> <p>Une stagiaire de BTSA GPN a réalisé les pêches et les relevés.</p> <p>Un protocole précis a également été mis en place pour les baisses afin d'avoir une pression d'échantillonnage identique dans les différentes baisses.</p> <p>Un rapport rassemblant les données récoltées depuis 2014 par l'EPMP et les données 2021 a été rédigé par le prestataire. Ce document redéfinit les protocoles de suivis dans les baisses et dans les fossés</p> <p>Le dossier est disponible sur demande auprès de la Conservatrice.</p>		
	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)						
						Priorité 1
<b>Opération CS 15</b>	<b>Suivi du peuplement de lépidoptères</b>					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.1 Mettre en place des suivis biologiques réguliers					
Description et résultats attendus	<p><b>Description :</b> L'objectif sur le long terme, est de détecter les changements de communautés, de composition spécifique, d'occurrence et d'abondance en comparaison interannuelle et inter-sites. La fréquentation des espèces d'intérêt patrimonial sera également notée. Le protocole retenu est celui de l'OPN réalisé en 2010, 2013 et 2016 sur la RNR.</p> <p>Un transect déterminé sera parcouru à 5 reprises entre mi-avril et mi-septembre. Sur une largeur de 2,5 mètres, l'ensemble des espèces, stades et comportements sont notés. Ce suivi conduit à l'obtention d'un indice d'abondance.</p> <p>Les données sont transmises à l'OPN.</p> <p><b>Résultats attendus :</b> Le cortège des invertébrés caractéristique des prairies naturelles est maintenu. Accomplissement des cycles biologiques.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	Identification à vue et éventuellement par capture avec filet à papillon si besoin.					
Période d'intervention	Mai à octobre.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		0,5 jour		0,5 jour		0,5 jour
	Total 2020-2025 : 1,5 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 0,5j X 186€ en 2021, 2023 et 2025 Prestataire : 3j X 600€ en 2021, 2023 et 2025					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		1 893 €		1 893 €		1 893 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 5 679 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques, acquisition de connaissances conservateur.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, Natura 2000.					
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 13, CS 14, CS 16.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 0,5 jour			Réal 2021 : 0,57 jour		
Coûts	Prévisionnel 2021 : 1 893 €			Réal 2021 : 1 323,52 €		
Financement	Région Pays de la Loire (40 %) : 529,41 €		FEDER (50 %) : 661,76 €		Pnr MP (20%) : 132,35 €	

Résultats	<p>Sur la totalité du marais communal, 27 espèces de Lépidoptères ont été recensées en 2021 (données protocolées et données aléatoires comprises). Les investigations ont permis de mettre en avant la présence de cinq nouvelles espèces (le Cuivré fuligineux, le Demi argus, l’Hespérie du dactyle, la Mégère et le Sphinx de l’épilobe). La RNR comptabilise désormais 33 espèces de Rhopalocères ainsi que le Sphinx de l’épilobe, Hétérocères, pris en compte dans cette étude.</p> <p>Trois d’entre elles sont considérées d’intérêt patrimoniale (Cuivré des marais, l’Hespérie des potentilles, le Sphinx de l’épilobe). L’étude a montré que, depuis 2010, le cortège était relativement semblable. Les zones les plus fréquentées par les papillons sont celles colonisées par le trèfle (Cf. Annexe 1). Ils trouvent en effet ici une ressource alimentaire importante.</p> <p>Le suivi appliqué sur la RNR correspond au protocole de l’OPN dans un but de continuité et de comparaison sur le territoire.</p> <p>Le Cuivré des marais est une espèce suivi par l’OPN et dont son suivi est inscrit dans le DOCOB Natura 2000</p> <p>Le dossier est disponible sur demande auprès de la Conservatrice.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche indicateur d'évaluation)**

Priorité 1

<b>Opération CS 16</b>	<b>Suivi du peuplement d'odonates</b>					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.1 Mettre en place des suivis biologiques réguliers					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Le suivi a pour but, sur le long-terme, de détecter les changements de communautés d'odonates, de composition spécifique, d'occurrence et d'abondance en comparaison interannuelle et inter-sites. La fréquentation des espèces d'intérêt patrimonial sera également notée. Une attention particulière sera portée à la continuité du protocole de l'EPMP mis en place depuis 2014.</p> <p>Le suivi s'opère selon le protocole de l'EPMP sur deux transects d'une longueur de 500 m, avec un passage par mois de mai à août.</p> <p>Une attention particulière sera portée à la continuité du protocole de l'EPMP.</p> <p>Les données sont transmises à l'OPN.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Accomplissement des cycles biologiques (autochtonie), augmentation du nombre d'espèces observées, augmentation des occurrences.</p>					
Localisation	Ensemble du périmètre RNR + réseau hydraulique périphérique.					
Méthodologie	Prospection et identification à vue, avec capture au filet et relâché des individus si besoin. Recherche et détermination d'exuvies à la loupe binoculaire.					
Période d'intervention	Mars à juillet.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		0,5 jour		0,5 jour		0,5 jour
	Total 2020-2025 : 1,5 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 0,5j X 186€ en 2021, 2023 et 2025 Prestataire : 3j X 600€ en 2021, 2023 et 2025					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		1 893 €		1 893 €		1 893 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 5 679 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, EPMP, Natura 2000.					
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 13, CS 14, CS 15.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 0,5 jour			Réal 2021 : 0,43 jour		
Coûts	Prévisionnel 2021 : 1 893 €			Réal 2021 : 93,19 €		
Financement	Région Pays de la Loire (40 %) : 37,27 €		FEDER (50 %) : 46,59 €		Pnr MP (20%) : 9,32 €	
Résultats	L'EPMP a poursuivi son protocole en 2021. Il a donc été décidé de ne pas réaliser de prestation pour le suivi des odonates. Les données de l'EPMP propres à la RNR indiquent la présence de 12 espèces dont 1 nouvelle, l'Agrion mignon. Le Gomphe gentil a également été observé en dehors du protocole. Il y a donc 13 espèces inventoriées en 2021. La Naïade aux yeux rouges est présente sur le site et est déterminante en Pays de la Loire. Une analyse spécifique des données sera faite en 2023.					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche indicateur d'évaluation)**

Priorité 1

<b>Opération CS 17</b>	<b>Suivi des espèces de mammifères remarquables</b>					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.1 Mettre en place des suivis biologiques réguliers					
Description et résultats attendus	<p><b>Description</b> : La Loutre d'Europe, le Campagnol amphibie et la Musaraigne aquatique sont potentiellement présents. Un suivi par observation et relevé des indices de présence sera réalisé. Pour la Musaraigne aquatique, les prélèvements d'échantillons tissulaires seront privilégiés : méthode non intrusive associée à l'analyse ADN.</p> <p>La prairie communale et sa ripisylve offrent aux chiroptères une zone d'alimentation favorable. Deux nuits d'enregistrement, une en juin/juillet et l'autre en septembre/octobre, seront organisées tous les deux ans pour procéder à l'enregistrement des ultrasons.</p> <p>Tous les deux ans, trois jours seront consacrés à ces suivis en dehors des périodes sensibles pour l'avifaune.</p> <p>Les données sont transmises à l'OPN.</p> <p><b>Résultats attendus</b> : Amélioration des connaissances liées à la fréquentation des espèces de mammifères remarquables sur la RNR.</p>					
Localisation	Ensemble du périmètre RNR + périphérie.					
Méthodologie	Prospection et identification des indices de présences de Campagnol amphibie et de Loutre d'Europe. Prélèvements pour étude ADN (Pièges à fèces) pour la Musaraigne aquatique. Détermination des ultrasons de chiroptères par le MNHN.					
Période d'intervention	Juillet à octobre.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		3 jours		3 jours		3 jours
	Total 2020-2025 : 9 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 3j X 186€ chaque année Stagiaire : 21j chaque année Prestataire : 1j X 600€ chaque année Analyses : 1500€ chaque année					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		3 528 €		3 528 €		3 528 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 10 584 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, Natura 2000.					
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 6, CS 9, CS 12 et opérations IP 1 et IP 6.					
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2021</u> : 3 jours			<u>Réel 2021</u> : 20,22 jours + 21 jours stagiaire		
	<u>Prévisionnel 2021</u> : 3 528 €			<u>Réel 2021</u> : 8 538,62 €		
Coûts	<u>Prévisionnel 2021</u> : 3 528 €			<u>Réel 2021</u> : 8 538,62 €		

Financement	Région Pays de la Loire (40 %) : 3 415,45 €	FEDER (50 %) : 4 269,31 €	Pnr MP (20%) : 853,86 €
Résultats	<p>Suite à la mise en place de ce suivi, la RNR compte désormais 34 espèces de mammifères dont 11 espèces de chiroptères. Parmi l'ensemble de ces espèces, 12 sont nouvelles pour le site.</p> <p>Des pièges photos ont permis de capturer des images de Renard, Lièvre, Ragondin, Rat musqué, Ecureuil roux, Putois d'Europe, Martre, Loutre, etc. Des traces de Blaireaux ont été observées à plusieurs reprises. Cette espèce n'était pas notifiées comme connue sur la RNR.</p> <p>Concernant la Loutre, plusieurs épreintes ont été trouvées sur les ouvrages hydrauliques pendant les période d'inondation. D'autres épreintes ont été détectées sous les ponts des fossés de ceinture et dans le passage à loutre. Des pièges photos ont également permis d'avoir des images de l'espèce.</p> <p>Des traces laissaient supposer la présence du Campagnol amphibie. Une analyse ADN a permis de confirmer sa présence sur le site</p> <p>Le GREGE a été missionné pour réaliser le suivi des espèces remarquables du site et en particulier pour déterminer la présence de la Musaraigne aquatique. Malheureusement, l'espèce n'a pas été détectée sur le site.</p> <p>Grâce au protocole mise en place, huit nouvelles espèces ont été identifiées sur la RNR dont la Musaraigne des jardins. La répartition de cette espèce est mal connue et t les données sont rares dans le Marais poitevin.</p> <p>Les capteurs vigie chiro ont également été posé par leurs soins. Ce suivi participe au protocole national vigie chiro et à l'OPN.</p> <p>Les deux stagiaires de BTSA GPN se sont partagé les taches sur ces missions. Elles ont pu réaliser les poses de pièges photos et l'analyse des vidéos. Elles ont également réalisé la phase terrain (poses des pièges à fèces et récoltes des échantillons) du protocole musaraigne aquatique.</p> <p>LE suivi de la Loutre, de la Musaraigne aquatique et du Campagnol amphibie s'intègre dans les objectifs du DOCob Natura 2000 et dans les suivis de l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin</p> <p>Pour ce qui est du Suivi des chiroptères via le protocole national Vigie Chiro 7 espèces ont été contacté au mois de juillet et 8 espèces en septembre.</p> <p>Le dossier est disponible sur demande auprès de la Conservatrice.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche indicateur d'évaluation)**

<i>Priorité</i> 1						
<b>Opération CS 19</b>	<b>Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques</b>					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	<i>OPII.1 Mettre en place des suivis biologiques réguliers</i>					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : L'amélioration des connaissances sur les habitats et espèces du site, l'impact de la gestion pratiquée sur les résultats biologiques sont brossés au travers de 18 suivis biologiques (CS). Les résultats attendus, indicateurs, métriques doivent être précisés et évoluer au gré des connaissances, des intérêts, des besoins et du temps. Ce travail nécessite l'expérience et les compétences d'autres gestionnaires et spécialistes.</p> <p>De plus, ces suivis doivent être mis en relation avec ceux déjà réalisés et engagés par l'EPMP et le PNR MP pour répondre aux attentes du site Natura 2000 du Marais poitevin.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Améliorer les connaissances sur l'état de conservation des milieux et des espèces. Définir un protocole pour les suivis et la saisie de données. Pérenniser la gestion du site.</p>					
Localisation	Ensemble du périmètre RNR et sa périphérie.					
Méthodologie	Réunions de travail, tests de terrain, handbook.					
Période d'intervention	Plan de gestion.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	5 jours		1 jour			1 jour
	Total 2020-2025 : 7 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 5j X 186€ en 2020 et 1j X 186€ en 2022 et 2025					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	930 €		186 €			186 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 1 302 €					
Nature des investissements	Acquisition de compétences et connaissances conservateur.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, PNR, Natura 2000.					
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Interrelation avec tous les suivis.					
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2021</u> : 0 jour			<u>Réel 2021</u> : 5,86 jours		
Coûts	<u>Prévisionnel 2021</u> : 0 €			<u>Réel 2021</u> : 1 269,92 €		
Financement	<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 507,97 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 634,96 €		<u>Pnr MP (20%)</u> : 126,99 €	
Résultats	<p>Le vade-mecum des suivis biologiques a été rédigé par la conservatrice.</p> <p>Une réunion avec trois des conservateurs de RN du Marais poitevin (Vacherie, Choisy et St Denis du Payré) a permis d'ouvrir la discussion sur les différents protocoles.</p> <p>L'objectif de la réunion était d'échanger et de comparer les protocoles des réserves naturelles concernées « prairie subsaumatre », leurs objectifs, les retours d'expériences et le lien avec l'OPN et le DOCOB du site Natura 2000 dans un but d'harmonisation. Ces échanges seront renouvelés afin d'aborder d'autres thématiques comme la définition des métriques.</p>					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

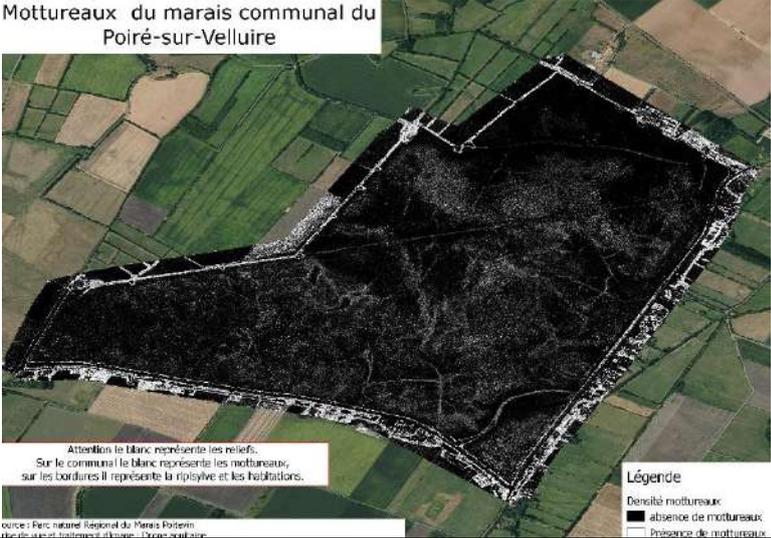
## 2.2.2 Les opérations de l'Odp 2.1 « Expérimenter et évaluer l'impact des niveaux d'eau et de l'activité agricole sur les résultats biologiques »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)							
						Priorité	1
<b>Opération CS 1</b>	<b>Suivi des végétations prairiales</b>						
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site						
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion						
Objectif de plan	OPII.2 Expérimenter et évaluer l'impact des niveaux d'eau et de l'activité agricole sur les résultats biologiques						
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Le suivi consiste à reconduire sur les différents faciès de la prairie communale les 49 relevés phytosociologiques réalisés en 2017. Les placettes sont des dispositifs de 4 mètres de rayon, soit environ 50 m<sup>2</sup>. Toutes les espèces, leur(s) coefficient(s) d'abondance-dominance, la hauteur de la végétation ainsi que le recouvrement sont notés. Ce suivi est reconduit tous les six ans en année 3 du plan de gestion. Sur la base de la typologie des habitats établie grâce aux relevés de végétation, la cartographie des habitats sera réalisée au 1 : 9000<sup>ème</sup>. <u>Résultats attendus</u> : L'évolution de la végétation prairiale (typologie et surface) est suivie.</p>						
Localisation	Ensemble du périmètre RNR.						
Méthodologie	Relevés phytosociologiques.						
Période d'intervention	Avril à août.						
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
			1 jour				
Total 2020-2025 : 1 jour							
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 1j X 186 € Prestataire extérieur botaniste : 10j X 600€						
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
			6 186 €				
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 6 186 €						
Nature des investissements	Suivis biologiques, prestation, acquisition de compétences conservateur.						
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA, Natura 2000.						
Evaluation	Comparaison 2017-2022 de la cartographie des habitats et des relevés de végétation, évaluation 2022 et 2025.						
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 2, CS 3, CS 6, CS 18.						
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 0 jours			Réel 2021 : 0,43 jour			
Coûts	Prévisionnel 2021 : 0 €			Réel 2021 : 93,19 €			
Financement	Région Pays de la Loire (40 %) : 37,27 €		FEDER (50 %) : 46,59 €		Pnr MP (20%) : 9,32 €		
Résultats	Du temps était nécessaire pour préparer les protocoles de suivi des végétations en vue de la rédaction du marché pour la réalisation du suivi en 2022.						
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète		
							

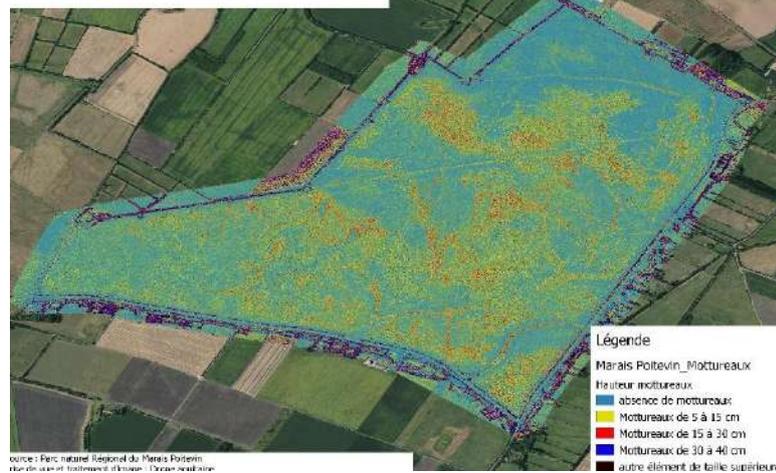
**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal des Velluire-sur-Vendée  
(Fiche indicateur d'évaluation)**

*Priorité* 1

<b>Opération CS 5</b>	<b>Etudier la formation et la dynamique des mottureaux</b>
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion
Objectif de plan	<i>OPII.2 Expérimenter et évaluer l'impact des niveaux d'eau et de l'activité agricole sur les résultats biologiques</i>
Description et résultats attendus	<p><u>Description :</u>  Les mottureaux sont présents sur 53% de la RNR. Ces formations naturelles sont rares et remarquables. Elles se forment suite à l'humidification et à la dessiccation régulière de l'argile. Les formations sont variées (forme, taille, densité, etc...) et l'origine de leurs différentes formes est mal connue sur le site ainsi que l'influence de la gestion hydraulique et pastorale.  Au regard des enjeux liés d'une part, au besoin de maintenir des activités pastorales et d'autre part, à la protection et la valorisation du patrimoine naturel, l'amélioration des connaissances sur ces formations extrêmement présentes sur la réserve s'avère fondamentale.  Il nous semble donc utile d'approfondir le sujet avec l'objectif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualifier et classer les mottureaux et les autres formations observées,</li> <li>- Comprendre leur dynamique et les facteurs de gestion qui influent sur celle-ci,</li> <li>- Caractériser la valeur biologique des mottureaux,</li> <li>- Evaluer leur « valeur fourragère ».</li> </ul> <p>Le plan de gestion prévoit la mise en place d'un programme expérimental spécifique. Il s'agira d'engager des suivis sur différents espaces test dans lesquels les modalités de gestion seront différenciées (en évolution libre, pâturé avec des chargements variés, dont les conditions d'hydromorphie seront différentes...) afin d'évaluer la dynamique des mottureaux dans différentes situations. Des suivis floristiques quantitatifs et qualitatifs seront réalisés pour mieux cerner la valeur fourragère des mottureaux présents sur la réserve et leurs valeur biologique.  Concrètement, un protocole scientifique sera élaboré dans le cadre d'un partenariat avec des structures compétentes en pédologie et en écologie. Il visera à définir des actions à conduire et à étudier sur de petites zones bien définies (non pâturées, aplanies, conservées humides, soumises à diverses pressions de pâturage. La végétation installée sur les mottureaux fera également l'objet d'un suivi particulier. Une comparaison avec les prairies des agriculteurs à proximité pourra être également menée. Le protocole devra tenir compte des habitats d'intérêt communautaire présents sur le site. Des exclos témoins pourront être installés sur les secteurs à enjeux de manière à évaluer les effets de l'absence de piétinement.  Un comité scientifique composé des gestionnaires des sites protégés du Marais poitevin concernés par la problématique, d'un botaniste, d'un pédologue, etc., sera mis en place pour accompagner l'étude sous la responsabilité du groupe de travail de la RNR.  Ce travail sera engagé en 2021 sur la durée du plan de gestion.  Par ailleurs, la cartographie 2017 sera mise à jour régulièrement pour tracer la dynamique d'évolution des mottureaux. Il s'agira de caractériser les surfaces, la densité, la disposition, l'altimétrie, la forme... du microrelief du communal.</p> <p><u>Résultats attendus :</u>  Amélioration des connaissances sur la formation des mottureaux, leur évolution, leur valeur biologique et pastorale.</p>
Localisation	Ensemble du périmètre RNR.
Méthodologie	Prospection et identification à partir des cartes produites en 2007 et 2017. Rédaction d'un protocole. Suivi des expérimentations.
Période d'intervention	Toute l'année.

Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	3 jours	9 jours	11 jours	4 jours	4 jours	11 jours
	Total 2020-2025 : 42 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 186€ / jour Université : 12 000€ en 2021, 15 500€ en 2022 et 12 000€ en 2023, 2024 et 2025 Prestation sur suivis cartographiques : 3j X 600€ en 2022 et 2025 Travaux : 3000€ en 2021 et 5200 en 2022					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	558 €	16 674€	25 546 €	12 744 €	12 744 €	15 846 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 84 112 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques, acquisition de compétences conservateur, encadrement de stagiaires, convention avec une université.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, Natura 2000.					
Evaluation	Comparaison des surfaces de mottureaux depuis l'état initial de 2017, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec l'opération IP 11, MS1 et MS 6.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 9 jours			Réel 2021 : 8,72 jours		
Coûts	Prévisionnel 2021 : 16 674 €			Réel 2021 : 10 787,43 €		
Financement	Région Pays de la Loire (40 %) : 4 314,97 €		FEDER (50 %) : 5 393,72 €		Pnr MP (20%) : 1 078,74 €	
Résultats	<p>Une étude a été lancée avec l'Université de Poitiers. Cette étude doit permettre de mieux comprendre leur origine, les mécanismes, le lien avec la gestion et la richesse biologique et fourragère des mottureaux.</p> <p>Lors de cette première année, des analyses de sol ont été réalisés et une cartographie précise par drone a été faite (cartographie 3D au cm réalisée en septembre). Elle révèle qu'une grande partie du communal est occupée par les mottureaux. Ils peuvent atteindre plus de 40 cm de haut.</p> <div style="text-align: center;"> <p>Mottureaux du marais communal du Poiré-sur-Velluire</p>  <p>Attention le blanc représente les reliefs. Sur le communal le blanc représente les mottureaux, sur les bordures il représente la ripisylve et les habitations.</p> <p>source : Parc naturel Régional du Marais Poitevin Plan de gestion et traitement d'urgence - 2020-2024</p> <p><b>Légende</b>          Densité mottureaux:          ■ absence de mottureaux          □ Présence de mottureaux</p> </div>					

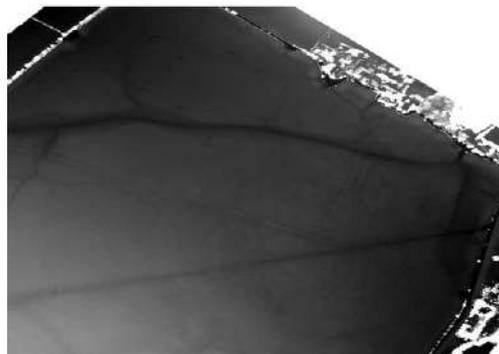
Mottureaux du marais communal du Poiré-sur-Velluire



Les premières analyses ont permis d'écarter l'hypothèse de Fernand Verger (La dessiccation des sols argileux du fait de la rétraction du matériau en période estivale induit la formation de fentes. Des fragments d'argile « tomberaient » au fond des fissures. En hiver lorsque le sol se réhydrate ces matériaux argileux « gonfleraient » et exerceraient des pressions latérales qui conduiraient au soulèvement de certains blocs.). Cette hypothèse est écartée car le sol est trop meuble en profondeur pour cela.

Le rôle de la salinité et des inondations a par contre été mis en avant mais d'autres analyses doivent être réalisées pour compléter ces premières observations.

En parallèle de cette étude une autre investigation est en cours avec les chercheurs du CNRS de Poitiers sur la RNN de St Denis du Payré. Ces deux études sont menées en même temps. Le CNRS, l'Université de Poitiers et les deux réserves échangent donc sur les Mottureaux des deux sites.



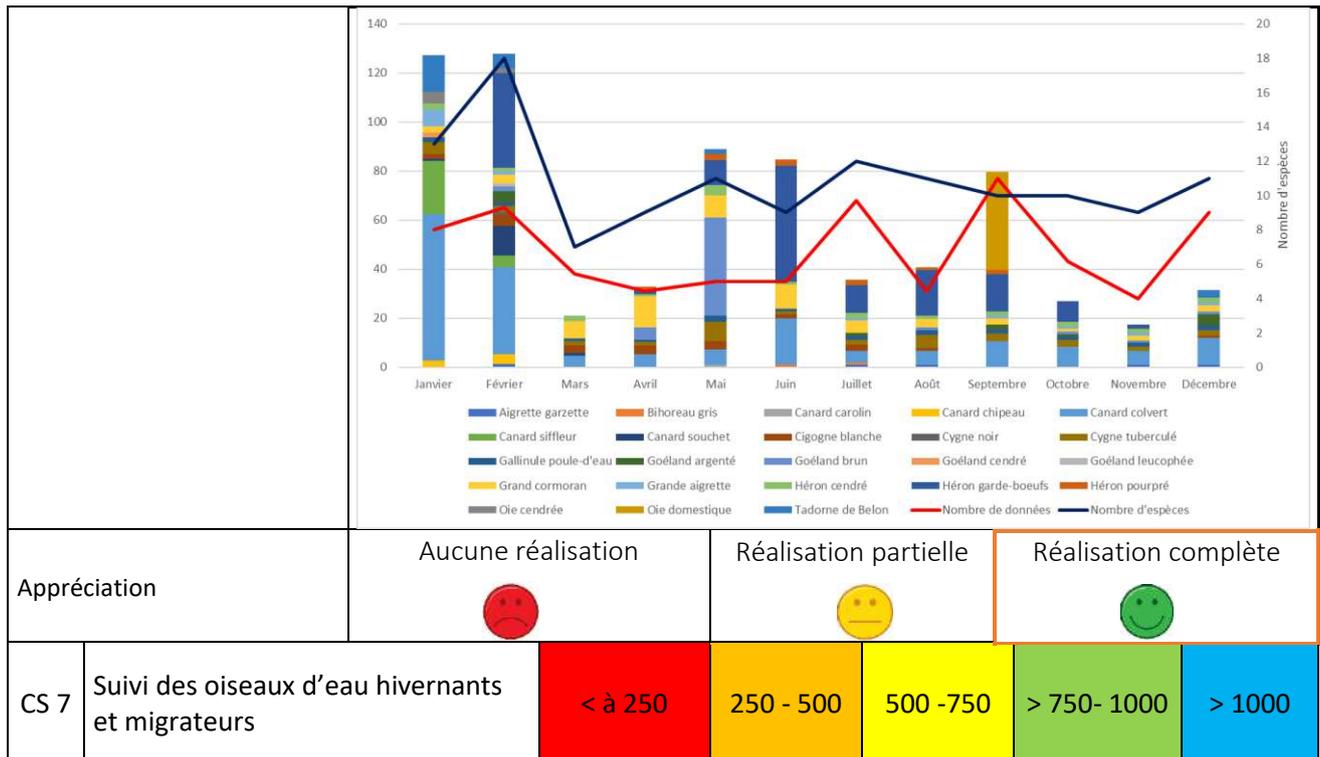
Appréciation	Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète
	☹️	😐	😊

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)							
						Priorité	1
<b>Opération CS 6</b>	<b>Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR</b>						
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site						
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion						
Objectif de plan	OPII.2 Expérimenter et évaluer l'impact des niveaux d'eau et de l'activité agricole sur les résultats biologiques						
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Suivi hebdomadaire des niveaux d'eau sur le communal réalisé à partir des échelles limnimétriques des trois micro-ouvrages. Les données fournies par la sonde piézométrique de l'EPMP seront également exploitées.</p> <p>Dans un même temps, les niveaux du réseau hydraulique périphérique seront relevés en lecture directe à partir deux échelles limnimétriques installées à l'entrée Est et à Touvent). De même, les données fournies par la sonde piézométrique de l'EPMP située à l'entrée Est seront exploitées.</p> <p>Des relevés plus rapprochés pourront être réalisés selon les événements climatiques. Grâce à l'outil litho 3D et des principes d'interprétation développés en 2016 (D. LEBASTARD), une carte des surfaces en eau pourra être produite.</p> <p>Un suivi de la pluviométrie spécifique au site est nécessaire à partir d'une micro station météorologique propre à la RNR.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Les cotes et surfaces en eau sont celles prévues par le protocole de gestion de l'eau. Le ressuyage de printemps est le résultat d'un consensus et tient compte des enjeux biologiques.</p>						
Localisation	Ensemble du périmètre RNR.						
Méthodologie	Prospection et identification à partir des cartes produites en 2007 et 2016.						
Période d'intervention	Toute l'année.						
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
	6 jours	6 jours	6 jours	6 jours	6 jours	6 jours	
	Total 2020-2025 : 36 jours						
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 6j X 186€ / année Stagiaire : 29j en 2020 et 17 jours/an de 2021 à 2025 Acquisition en 2020 d'une micro-station météo en (1 200€) et de matériel de terrain (1 400€) SMVSA et EPMP : Sur programme propre à chaque organisme						
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
	4 916 €	1 816 €	1 816 €	1 816 €	1 816 €	1 816 €	
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 13 996 €						
Nature des investissements	Suivis biologiques et achat d'une station météo connectée.						
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA, EPMP, Natura 2000.						
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.						
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 2, CS 3, CS 9, CS 19 et opérations IP 1, MS 1 et MS 3 et MS6.						
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 6 jours			Réel 2021 : 6,65 jours + 29 jours stagiaire			
	Coûts			Réel 2021 : 2 232,82 €			
Prévisionnel 2021 : 1 816 €							

Financement	Région Pays de la Loire (40 %) : 893,13 €	FEDER (50 %) : 1 116,41 €	Pnr MP (20%) : 223,28 €
Résultats	<p>Des passages réguliers ont permis de suivre les niveaux d'eau. La sonde de l'EPMP du fossé de ceinture est connectée depuis juin. Elle permet d'avoir les niveaux en direct. Il est observé un décalage entre les niveaux enregistrés par la sonde et les données relevées à la lecture de la mire limnimétriques fixe. En moyenne 6cm de moins sur les relevés de la sonde par rapport à la mire. Un recalage doit être fait</p> <p>Le suivi des niveaux d'eau sur les 3 ouvrages intra RNR nécessite de nombreux déplacements pour les contrôler. En période hivernale et printanière cela induit un fort dérangement pour l'avifaune. De ce fait seul les niveaux de l'Ouvrage 1 sont relevés régulièrement (moins de dérangement que sur les deux autres ouvrages) L'acquisition de sondes de contrôles permettrait de gagner en efficience.</p> <p>La station météo est en service. Une convention a été signée avec les propriétaires du terrain.</p> <p>Les deux stagiaires ont réalisé les relevés de niveau d'eau durant la période estivale. Une stagiaire a participé à l'installation et au réglage de la station météo</p> <div data-bbox="491 869 1439 1438" data-label="Figure"> </div>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	Objectifs < 40 %	Objectifs entre 40 - 54 %	Objectifs entre 55 - 69 %	Objectifs entre 70 - 84 %	Objectifs entre 85 - 100 %
------	--	------------------	---------------------------	---------------------------	---------------------------	----------------------------

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)							
						Priorité	1
<b>Opération CS 7</b>	<b>Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs</b>						
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site						
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion						
Objectif de plan	OPII.2 Expérimenter et évaluer l'impact des niveaux d'eau et de l'activité agricole sur les résultats biologiques						
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Un comptage décadaire des oiseaux d'eau migrateurs et hivernants est réalisé. De manière à couvrir l'ensemble de la prairie communale, un minimum de cinq points d'observations est nécessaire. L'observation se fait depuis la bordure extérieure du communal, l'utilisation d'une longue-vue est impérative. Le comptage de la seconde décade de chaque mois est calé sur le comptage mensuel de l'OPN. Les données sont intégrées à l'OPN.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Augmentation des effectifs d'oiseaux d'eau hivernants et migrateurs. La RNR joue son rôle de remise et de halte pour l'avifaune à l'échelle du Marais poitevin.</p>						
Localisation	Ensemble du périmètre RNR.						
Méthodologie	Prospection et identification à partir des cartes produites en 2007 et 2017.						
Période d'intervention	De la première décade de janvier à la seconde de mars. De la première décade de juillet à la troisième de décembre.						
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	
Total 2020-2025 : 18 jours							
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 3j X 186€ / année Prestataire : 13,5j X 600€ chaque année						
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
	8 658 €	8 658 €	8 658 €	8 658 €	8 658 €	8 658 €	
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 51 948 €						
Nature des investissements	Suivis biologiques.						
Financement possible	Région PDL, FEDER, Natura 2000.						
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.						
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 6, CS 8, CS 19 et opérations IP 8, IP 9, MS 1 et MS 3.						
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 3 jours			Réel 2021 : 2,71 jours			
Coûts	Prévisionnel 2021 : 8 658 €			Réel 2021 : 5 587,28 €			
Financement	Région Pays de la Loire (40 %) :		FEDER (50 %) :		Pnr MP (20%) :		
	2 234,91 €		2 793,64 €		558,73 €		
Résultats	En 2021 ce sont 10 espèces de limicoles recensées sur le communal durant l'hiver Et 23 espèces d'oiseaux d'eau.						



Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 			Réalisation complète 	
	CS 7 Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	< à 250	250 - 500	500 - 750	> 750- 1000	> 1000

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche indicateur d'évaluation)**

Priorité 1

<b>Opération CS 8</b>	<b>Suivi de l'avifaune nicheuse</b>					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.2 Expérimenter et évaluer l'impact des niveaux d'eau et de l'activité agricole sur les résultats biologiques					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Un suivi des oiseaux nicheurs est réalisé deux fois par mois, avec un passage par quinzaine entre le 21 mars et 20 juillet. Le suivi se fait également depuis la bordure du communal. Toutes les espèces nicheuses sont notées. La codification en vigueur sera utilisée pour caractériser les comportements. La périphérie immédiate de la RNR sera également suivie. Ce suivi englobe la réalisation d'un carré STOC EPS au sein de la RNR. Les données seront intégrées à l'OPN.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Augmentation du nombre d'espèces d'oiseaux nicheurs. Amélioration des connaissances sur la reproduction de certaines espèces sur le site ou sa périphérie.</p>					
Localisation	Ensemble du périmètre RNR.					
Méthodologie	Prospection et identification à partir des cartes produites en 2007 et 2017.					
Période d'intervention	Mars à juillet.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour
	Total 2020-2025 : 6 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 1j X 186€ / année Prestataire : 6,5j X 600€ chaque année					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	4 086 €	4 086 €	4 086 €	4 086 €	4 086 €	4 086 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 24 516 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques, acquisition de connaissances sur les espèces du site, matériel d'observation (longue-vue, jumelles).					
Financement possible	Région PDL, FEDER, Natura 2000.					
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 6, CS 7, CS 19 et opérations IP 8, IP 9, MS 1 et MS 3.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 1 jour			Réel 2021 : 0,64 jour		
Coûts	Prévisionnel 2021 : 4 086 €			Réel 2021 : 2 138,69 €		
Financement	Région Pays de la Loire (40 %) : 855,48 €		FEDER (50 %) : 1 069,35 €		Pnr MP (20%) : 213,87 €	
	<p>Une vingtaine d'espèces a été observé en comportement nicheurs :</p> <p>6 couples de vanneaux. Nid a été trouvé par hasard avec 4 œufs. 1 couple de barge nicheuse, 6 nids de cigognes cigogne, 17 nids de cormorans 14 espèces de passereaux ont montré des signes de nidification.</p> <p>Le nombre de couples de vanneaux semble en diminution sur le site. La nidification des barges quant à elle reste fragile.</p>					

Ce sont 5 nouvelles espèces recensées sur la RNR l'Alouette lulu, le Gros bec casse noyaux, l'Élanion blanc, le Canard Carolin et Le cygne noir. Pour les deux dernières espèces ont peu supposer que ces individus sont des animaux d'ornement échappé d'une propriété privé.



Appréciation		Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
							
CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	Limicoles	0		1		> 1
		Autre esp	< 5	5 - 8	9 - 12	13 - 16	> à 16

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)						
						Priorité 1
<b>Opération CS 9</b>	<b>Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique</b>					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.2 Expérimenter et évaluer l'impact des niveaux d'eau et de l'activité agricole sur les résultats biologiques					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Deux protocoles différents seront utilisés. Le premier intrasite consistera à mettre en place le protocole « POPamphibien Communautés ». Trois passages sont réalisés de fin février à mi-juin pour déceler les comportements et les indices de reproduction des différentes espèces. La pêche à l'aide d'une épuisette à mailles fines peut être pratiquée. Les données sont consignées sur informatique et transmises à l'OPN. Le Lépidure sera recherché.</p> <p>Dans un second temps, l'EPMP conduit jusqu'en 2021 un suivi du macrofaune aquatique sur 5 transects du réseau hydraulique. Après 2021, le gestionnaire reprendra ce suivi sur deux des quatre stations avec réadaptation du protocole si besoin. Le protocole consiste en une pêche à l'épuisette de 10 coups sur un linéaire de 100 mètres. Les individus capturés sont identifiés et relâchés sur place.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Accomplissement des cycles de reproduction, augmentation des occurrences.</p>					
Localisation	Ensemble du périmètre RNR + réseau hydraulique périphérique.					
Méthodologie	Identification à vue (pontes, larves, chorus) et au chant. Capture à l'épuisette.					
Période d'intervention	Février à juillet.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour
	Total 2020-2025 : 3 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 0,5j X 186€ chaque année Prestataire suivi « POPamphibien » : 2,5j X 600 chaque année Prestataire suivi «macrofaune aquatique» : 4j X 600 de 2022 à 2025					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	1 593 €	1 593 €	3 993 €	3 993 €	3 993 €	3 993 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 19 158 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, Natura 2000.					
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 2, CS 6, CS 12, CS 19 et opérations IP 8, IP 9 et MS 3. Une autorisation de capture est nécessaire.					
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2021</u> : 0,5 jour			<u>Réel 2021</u> : 0,57 jour		
Coûts	<u>Prévisionnel 2021</u> : 1 593 €			<u>Réel 2021</u> : 1 123,52 €		
Financement	<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 449,41 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 561,76 €		<u>Pnr MP (20%)</u> : 112,35 €	

Résultats	<p>Sur la totalité du marais communal, trois taxons ont été inventoriés : la Grenouille verte, la Grenouille rieuse et le Pélodyte ponctué, ce dernier étant une espèce patrimoniale. De nombreuses grenouilles vertes sont recensées sur le site d'étude sans que l'espèce est pu être déterminée. Un protocole adapté au complexe Grenouille verte pourrait être pertinent afin de déterminer les espèces qui fréquentent le marais.</p> <p>Aucun Lépidure n'a été observé lors des campagnes de suivi. En l'état actuel des connaissances, l'espèce ne fréquente plus la RNR du Poiré-sur-Velluire.</p> <p>Deux principaux facteurs impactent les amphibiens sur la RNR :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les niveaux d'eau dans les baisses ne tiennent pas assez longtemps pour assurer la reproduction du Pélodyte ponctué et des tritons.</li> <li>- La présence de nombreuses écrevisses prédatrices de l'ensemble des espèces d'amphibiens compromet leur présence et leur reproduction sur le site.</li> </ul> <p>De plus il peut aussi être pertinent d'ajouter la baisse de Morusson dans le suivi. Cette baisse étant connectée au fossé, elle retient l'eau plus longtemps et est donc davantage favorable aux amphibiens.</p> <p>Le dossier est disponible sur demande auprès de la Conservatrice.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

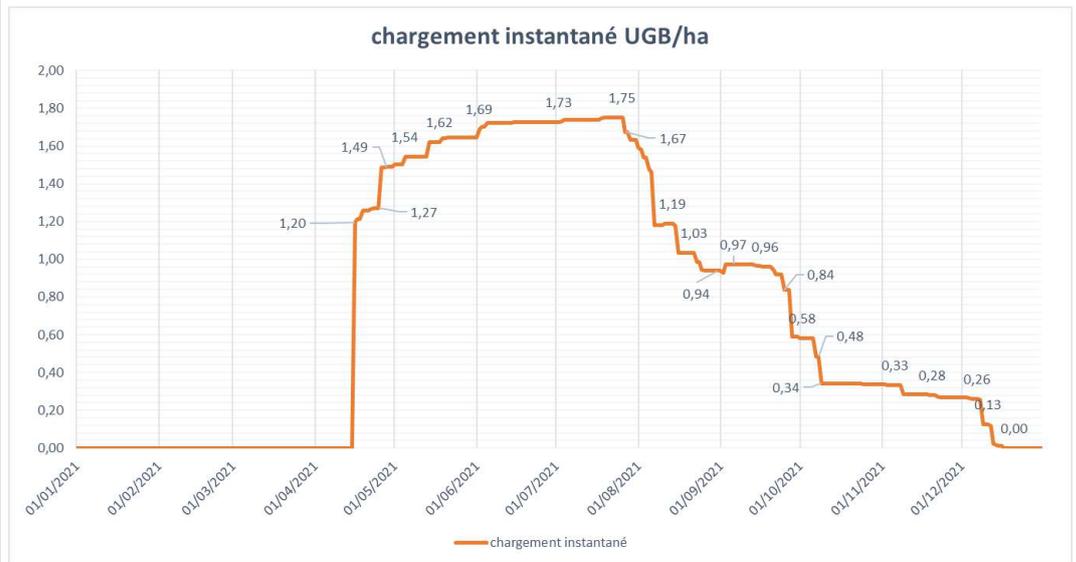
Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)						
						Priorité 1
<b>Opération CS 14</b>	<b>Suivi du peuplement d'orthoptères</b>					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.2 Expérimenter et évaluer l'impact des niveaux d'eau et de l'activité agricole sur les résultats biologiques					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : L'ordre des orthoptères constitue un bon indicateur des prairies du fait de leurs sensibilités aux changements de structures de la végétation (hauteur, stratification) et de l'humidité stationnelle. Le suivi sera réalisé tous les deux ans par enregistrement des stridulations sur 4 nuits d'écoute. En 2023, une prospection complète sera réalisée pour mettre à jour la liste d'espèce et éventuellement identifier quelques cortèges. L'objectif est, sur le long-terme, de détecter les changements de communautés, de composition spécifique, d'occurrence et d'abondance en comparaison interannuelle et inter-sites. La fréquentation des espèces d'intérêt patrimonial sera également notée. Les données seront transmises à l'OPN.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Amélioration des connaissances, accomplissement des cycles biologiques, augmentation du nombre d'espèces et d'individus.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	Identification à vue, à l'écoute et par capture avec filet fauchoir.					
Période d'intervention	Mai à octobre.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		0,5 jour		0,5 jour		0,5 jour
Total 2020-2025 : 1,5 jours						
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 0,5j X 186€ en 2021, 2023 et 2025 Prestataire : 3j X 600€ en 2021 et 2025 et 5j en 2023					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		1 893 €		3 093 €		1 893 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 6 879 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques, acquisition de connaissances conservateur.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, Natura 2000.					
Évaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 13, CS 15, CS 16.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 0,5 jour			Réel 2021 : 1,86 jours		
Coûts	Prévisionnel 2021 : 1 893 €			Réel 2021 : 2 403,08 €		
Financement	Région Pays de la Loire (40 %) : 961,23 €		FEDER (50 %) : 1 201,54 €		Pnr MP (20%) : 240,31 €	

Résultats	<p>Le premier constat porte sur la diminution du nombre de taxons entre 2005 et 2021, ceux-ci passant de 20 espèces à 18 espèces. Les changements sont dus à la disparition (supposée, pas toujours expliquée) de 6 espèces et au gain de 4 nouvelles espèces que sont le Tétrix des vasières (<i>Tetrix ceperoi</i>) et l'Ephippigère carénée (<i>Uromenus rugosicollis</i>), le Leptophye ponctuée (<i>Leptophyes punctatissima</i>) et le Criquet noir-ébène (<i>Omocestus rufipes</i>).</p> <p>S'agissant des espèces de 2021, nous pouvons extraire les taxons patrimoniaux suivants, déjà présents en 2005 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le Criquet tricolore (<i>Paracinema tricolor</i>) : NT, rare et localisé, déterminant, espèce pour la cohérence nationale de la Trame verte et bleue</li> <li>- le Grillon des marais (<i>Pteronemobius heydenii</i>) : rare et localisé</li> <li>- l'Oedipode émeraude (<i>Aiolopus thalassinus</i>) : localisé</li> <li>- le Conocéphale gracieux (<i>Ruspolia nitidula</i>) : rare</li> </ul> <p>Seule la Courtilière (<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>) : NT, rare, n'a pas été recontactée parmi les espèces patrimoniales.</p> <p>Le cortège de prairie pâturée reste limité pour les orthoptères. Les espèces présentes sont liées à 4 principaux espaces : les vasières, les ripisylves, les bordures d'hélophytes et les zones avec des strates de végétation plus haute. Chacun avec peu d'espèces associées. En effet, la végétation est trop homogène pour avoir une importante diversité de cortège.</p> <p>En mettant en avant une diversité d'espèces liée à une diversification des habitats, il est proposé l'idée théorique de procéder à une « hétérogénéisation » de la strate herbacée en établissant des îlots refuges à hautes herbes. Les exclos sont donc potentiellement profitables à la diversité des espèces.</p> <p>Le dossier est disponible sur demande auprès de la Conservatrice.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche indicateur d'évaluation)**

Priorité 1

<b>Opération CS 18</b>	<b>Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux</b>					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	<i>OPII.2 Expérimenter et évaluer l'impact des niveaux d'eau et de l'activité agricole sur les résultats biologiques</i>					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Au démarrage du pâturage, le conservateur sollicite tous les 15 jours les exploitants pour obtenir « en temps réel » le nombre d'animaux à pâturer sur le site. Ces données permettent au conservateur de proposer des ajustements en cours de saison pastorale. Ces données vont permettre d'alimenter les analyses des habitats et des espèces conduites dans le cadre des suivis scientifiques.</p> <p>Le Conservateur et les agriculteurs sont régulièrement amenés à intervenir sur ou aux abords du communal. Ils ont donc la possibilité d'observer les animaux et de constater si l'un d'eux doit bénéficier de soins.</p> <p>Afin de faciliter l'identification du propriétaire du ou des animaux blessés, les boucles d'identification seront définies d'une couleur propre à chaque exploitant agricole.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Le chargement animal instantané est adapté à l'objectif de conservation de la prairie. Identification claire de l'ensemble des bovins présents sur le communal.</p>					
Localisation	Ensemble du périmètre RNR.					
Méthodologie	Collecte, saisie, mises à jour des données de chargement transmises par les exploitants. Observation directe. Concertation avec les agriculteurs pour attribuer une couleur à chacun.					
Période d'intervention	Du 15 mars au 15 décembre.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours
	Total 2020-2025 : 9 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 5j X 186€ chaque année Agent communal : équivalence temps de 3j /année					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	930 €	930 €	930 €	930 €	930 €	930 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 5 580 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, PNR.					
Evaluation	Comparaisons interannuelles et intersites, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Transversalité avec les différents suivis CS et opérations IP, MS, CI 1, CI 4 PA 1 et PA 3.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 5 jours			Réel 2021 : 4,93 jours		
Coûts	Prévisionnel 2021 : 930 €			Réel 2021 : 1 068,38 €		
Financement	Région Pays de la Loire (40 %) : 427,35 €		FEDER (50 %) : 534,19 €		Pnr MP (20%) : 106,84 €	
Résultats	La conservatrice a mis en place d'un système d'information en direct avec les agriculteurs qui utilisent le site. Ainsi dès que les éleveurs font entrer ou enlèvent une vache de la RNR. Ils envoient un message à la conservatrice qui enregistre l'information. Le chargement est donc connu au jour le jour.					

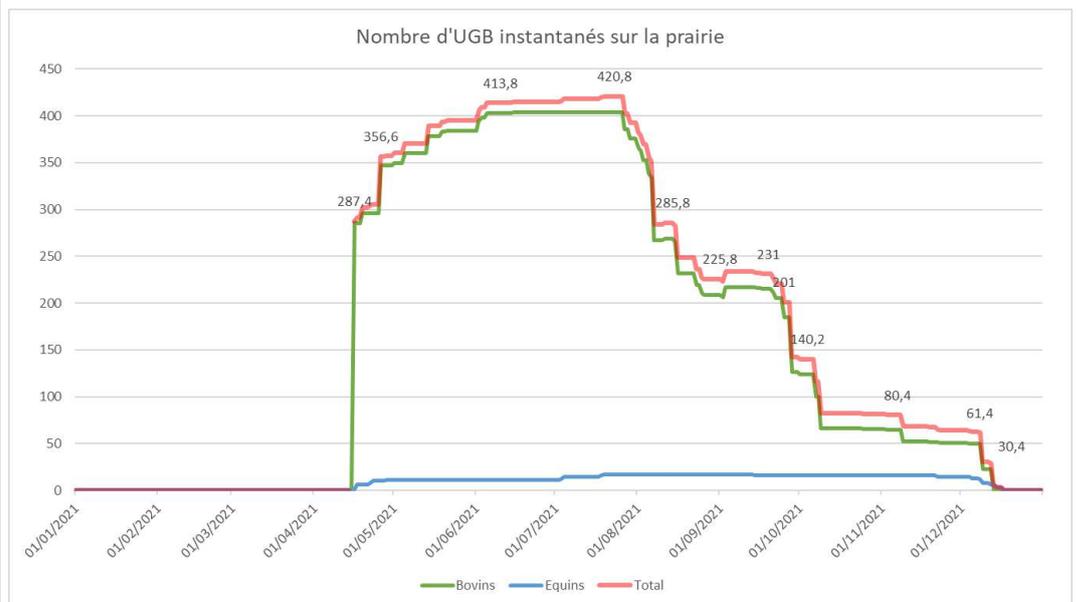


Les éleveurs mettent très progressivement leurs animaux et commencent à en enlever au mois de juillet alors que tous les animaux ne sont pas encore rentrés sur le communal. Le chargement est notamment moins important en début de saison. Cette information n'était pas connue lors de la rédaction du plan de gestion.

Chargement max inscrits = 1.83 UGB/Ha  
 Chargement max réel = 1.75 au mois d'aout  
 Chargement annuel exact = 0.71 UGB/Ha/an

Sur les 8 mois de pâturage la prairie a :

- Un Chargement instantané supérieur à 1.2 UGB/ha pendant 3.5 mois du 16 avril au 7 aout
- Un Chargement instantané supérieur à 1.5 UGB/ha pendant 3 mois du 5 mai au 5 aout
- Un Chargement instantané supérieur à 1.7 UGB/ha pendant 2 mois du 3 juin au 26 juillet



Appréciation	Aucune réalisation	Réalisation partielle	Réalisation complète

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche action)**

Priorité | 1

<b>Opération MS 2</b>	<b>Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides</b>					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.2 Expérimenter et évaluer l'impact des niveaux d'eau et de l'activité agricole sur les résultats biologiques					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : L'ensemble des animaux séjournant sur la réserve durant la saison de pâturage bénéficie de traitements parasitaires. Certains produits utilisés peuvent être nocifs par leur rémanence et conduire à la destruction d'espèces non visées. Il s'agit de vérifier la rémanence de certains produits afin d'évoluer vers des produits moins impactants pour l'intérêt biologique du site. Pendant trois ans, en tenant compte des niveaux et surfaces en eau, un audit avec un cabinet vétérinaire et les agriculteurs sera réalisé de manière à identifier les parasites déjà portés par les animaux et cibler les risques parasitaires liés à la mise à l'herbe et aux niveaux d'eau. Au cours de la saison de pâturage, un point sera fait avec les exploitants. A l'issue de la saison, un bilan de la campagne sera réalisé avec le cabinet vétérinaire et les exploitants. L'objectif de cette opération est de mettre en œuvre une prophylaxie adaptée à partir de molécules moins écotoxiques. Ce travail est déjà entrepris et pourra s'inscrire dans le cadre de l'étude parasitisme en zone humide mise en œuvre à sur le Marais poitevin par le PNR et la LPO.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Diminution des molécules écotoxiques.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	Etat des niveaux d'eau, diagnostic vétérinaire, réunion agriculteur.					
Période d'intervention	Février - Mars.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		1 jour	1 jour	1 jour		
	Total 2020-2025 : 3 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 1j X 186€ en 2021, 2022 et 2023 Agriculteurs					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		186 €	186 €	186 €		
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		1 250 €	1 250 €	1 250 €		
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 4 308 €					
Nature des investissements	Diagnostic vétérinaire.					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Comparaisons interannuelle et inter-sites, évaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 13, CS 14, CS 15, CS 16 et opération MS 1.					
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2021</u> : 1 jour			<u>Réel 2021</u> : 1,71 jours		
Coûts	<u>Prévisionnel 2021</u> : 1 436 €			<u>Réel 2021</u> : 1 261,99 €		
Financement	Région Pays de la Loire (40 %) : 504,80 €		FEDER (50 %) : 631,00 €		Pnr MP (20%) : 126,20 €	

Résultats	<p>Des analyses ont été réalisées pour mieux connaître la charge parasitaire de la prairie. Des prélèvements ont été fait sur 10 génisses et vaches et les résultats sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Douve : absente</li> <li>- Paramphistomes : Présent (10/10 positives entre 100 et 400 o.p.g)</li> <li>- Strongles gastro intestinaux : très peu présent (4/10 positives entre 30 et 45 o.p.g)</li> <li>- Strongles respiratoires : Absent</li> </ul> <p>Le vétérinaire indique que « la stratégie de gestion parasitaire adoptée est efficace au vu des résultats » et il recommande de traiter les paramphistomes pendant l'hiver.</p> <p>Buxtonella sulcata a également été recherché et est présent en faible quantité. C'est un protozoaire considéré comme nouveau potentiel pathogène entraînant des diarrhées chez les jeunes bovins. Il est méconnu et le vétérinaire le considère comme non important et présent en trop faible quantité pour avoir un impact sur la santé des animaux.</p> <p>Des analyses leptospiroses ont été réalisées. Le but était de connaître les sérovars présents sur le marais communal.</p> <p>La leptospirose peut être présente dans l'environnement (l'eau). La faune sauvage ou domestique est un des vecteurs. La présence de la leptospirose est assez fréquente surtout dans les zones humides. Les animaux développent une immunité après exposition à ces bactéries mais peut créer des troubles de la reproduction. A noter que la leptospirose n'est pas la seule cause d'avortement en France. Elle est impliquée dans seulement 3 % des cas. En effet d'autre germes et d'autre pathogènes en sont souvent la cause principale.</p> <p>Cette année sur le Poiré nous avons fait des prises de sang sur 15 vaches et génisses ayant pâturées sur le communal. 3 sérovars ont été identifiées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le sérovar SAX : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 2/15 vaches testées positives.</li> <li>○ SAX est signe d'une contamination endémique de l'élevage. Les vaches se contaminent entre elles.</li> <li>○ Il ne ressort pas comme cause de problème de reproduction chez les animaux dans les différentes études menées sur les avortements.</li> </ul> </li> <li>• Le sérovar HJ (Hardjo) : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1/15 vache testée positive.</li> <li>○ Il est souvent présent avec le sérovar SAX et est également endémique à l'élevage.</li> <li>○ Il est impliqué dans les cas d'avortements.</li> </ul> </li> <li>• Le sérovar GRIP (grippotyphosa). <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 6/15 vaches testées positives.</li> <li>○ Selon les premières études réalisées sur le territoire français, il est transmis par la faune sauvage de type Raton laveur (espèce non présente dans le marais poitevin).</li> <li>○ Comme son nom l'indique GRIP entraîne des symptômes grippaux (fièvre, etc.)</li> <li>○ Il ressort souvent dans les recherches des causes abortives chez les bovins.</li> </ul> </li> </ul> <p>En conclusion le sérovar GRIP est particulièrement présent sur le communal mais c'est le sérovar HJ qui serait le plus à risque (<i>Sources principales : "La leptospirose bovine" de E. Legrand</i>).</p> <p>Les traitements utilisés à la mise à l'herbe sur les génisses se sont révélés peu écotoxiques au regard des résultats 2021. Ils seront complétés par une deuxième année de suivi en 2022. Suite à l'analyse des résultats, la stratégie de lutte contre le parasitisme pourra être revue avec les vétérinaires. De plus, les analyses faites en fin de saison de pâturage permettent d'adapter les traitements et de ne pas les utiliser de manière systématique. Tous les résultats ont été transmis aux éleveurs dès leur réception.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

## 2.2.3 Résultats de l'OLT II

Code opération	Intitulé des opérations	Temps prévisionnel consacré en 2021	Temps réel consacré en 2021	Evaluation
CS4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	2	2,57	
CS 10	Suivi du peuplement de reptiles	0	0,57	
CS11	Suivi du peuplement piscicole	0,5	0,57	
CS12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane	0,5	2,43	
CS 15	Suivi du peuplement de lépidoptères	0,5	0,57	
CS 16	Suivi du peuplement d'odonates	0,5	0,43	
CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables	3	20,22	
CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques	0	5,86	
CS 1	Suivi des végétations prairiales	0	0,43	
CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	9	8,72	
CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	6	6,65	
CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	3	2,71	
CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	1	0,64	
CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	0,5	0,57	
CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères	0,5	1,86	
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	5	4,93	
MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides	1	1,71	
<b>Total</b>		<b>33,0</b>	<b>61,44</b>	
Opération non prévue en 2021 mais réalisée				

Toutes les actions prévues en 2021 pour répondre à l'OLT II « Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion » ont été complètement réalisées.

Le temps consacré à ces actions a été globalement respecté. Néanmoins, deux actions ont nécessité un temps plus conséquent :

- CS 12 : Suivi des peuplement d'Ecrevisse de Louisiane (+2 jours).
- CS 17 : Suivi des mammifères remarquables (+17 jours).

La fiche CS 19 devait être réalisée en 2020 mais elle avait été reportée en lien avec le démarrage différé du plan de gestion.

En plus du prévisionnel, du temps a été nécessaire au montage des marchés et des protocoles des fiches suivantes :

- CS 1 : Suivi des végétations prairiales (0,43 jour).
- CS 10 : Suivi du peuplement de reptiles (0,57 jour).

## 2.3 L'OLT III « Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal des Velluire-sur-Vendée »

### 2.3.1 Les opérations de l'Odp 3.1 « Entretenir l'aspect pittoresque et historique du marais communal »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)							
						Priorité	1
<b>Opération CI 3</b>	<b>Création, inauguration et entretien de l'observatoire</b>						
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication						
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal du Poiré-sur-Velluire						
Objectif de plan	OPIII.1 Entretien l'aspect pittoresque et historique du marais communal						
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : L'ancien observatoire était dangereux en raison de sa vétusté et de sa proximité immédiate de la route. Suite à une étude de maîtrise d'œuvre conduite par la Mairie (en cours 2018-2019), un nouvel observatoire a été défini et doit être construit à un emplacement réservé jouxtant le parc de contention Est. Il bénéficiera d'un aménagement pédagogique qui devra être mis en relation avec la création du sentier d'interprétation autour de la RNR. Une cellule de comptage sera installée à l'entrée de l'observatoire.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Outils pédagogiques fonctionnels.</p>						
Localisation	RNR.						
Méthodologie	Engager la maîtrise d'œuvre et suivre le déroulement des travaux de construction du nouvel observatoire. Veiller aux éventuelles dégradations.						
Période d'intervention	Toute l'année.						
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
	12 jours	10 jours	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	
	Total 2020-2025 : 26 jours						
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 186 € /jour de travail Prestation de maîtrise d'œuvre + travaux en 2022 : 100 000€						
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
	2 232 €	1 860 €	186 €	186 €	186 €	186 €	
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
		100 000 €					
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 104 836 €						
Financement possible	Région PDL, FEDER, Mairie, Communauté de Communes.						
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.						
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 5, CI 1, CC 1, PA 4 et PA6.						

Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 10 jours	Réel 2021 : 4,57 jours	
Coûts	Prévisionnel 2021 : 101 860 €	Réel 2021 : 990,36 €	
Financement	Région Pays de la Loire (40 %) : 396,15 €	FEDER (50 %) : 495,18 €	Pnr MP (20%) : 99,04 €
Résultats	<p>Une proposition de modification de la fiche action a été présentée au comité consultatif de 2020 et le principe a été validé. La fiche action a été modifiée. Elle a été transmise à la Région qui doit la valider.</p> <p>L'objectif est de construire 3 plateformes d'observations. Le projet est en cours étude. La réalisation des plans est prévue pour 2022. La construction des plateformes serait prévue pour 2023. Ce projet doit être validé au Comité consultatif de mars 2022.</p> <p>L'emplacement des plateformes a été étudié lors d'une visite de terrain avec les élus de la commune et les éleveurs.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

### Proposition de révision de l'opération CI 3

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)	
	Priorité 1
<b>Opération CI 3</b>	<b>Création, inauguration et entretien de 3 plateformes d'observation</b>
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal du Poiré-sur-Velluire
Objectif de plan	<i>OPIII.1 Entretien l'aspect pittoresque et historique du marais communal</i>
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : L'ancien observatoire ornithologique créé en 1989 était dangereux en raison de sa vétusté et de la proximité immédiate de la route. Il a été démonté par la commune en 2018.</p> <p>Il était prévu la reconstruction d'un nouvel observatoire à un emplacement réservé, jouxtant le parc de contention Est. Ceci en lien étroit avec un projet global d'aménagement de l'entrée du communal hors RNR intégrant la révision de l'axe routier, la création d'un préau et de sanitaires, la réfection du parking, le tout en adéquation avec l'accueil des personnes à mobilité réduite.</p> <p>Au regard de l'ampleur et des coûts des travaux, l'actuelle municipalité n'est pas en mesure d'engager les financements nécessaires et a renoncé à ce projet.</p> <p>En conséquence, la création de l'observatoire seul n'est plus adaptée.</p> <p>Un nouvel aménagement est prévu : il consiste en la création de 3 plateformes d'observation, réparties autour de la RNR, le long des axes de cheminement du public (Cf. carte ci-dessous). Ce système à l'avantage de présenter aux promeneurs une plus grande diversité de points d'observation. Chaque plateforme sera réalisée sur le même principe : Surélévation d'environ 1,30 m de haut, conception en bois avec escalier d'accès et rambardes de sécurité et surface n'excédant pas 4 m<sup>2</sup>. Les éléments techniques seront définis par une étude de maîtrise d'œuvre.</p> <p>Les plateformes d'observation bénéficieront d'une information adaptée, en relation avec la création du sentier d'interprétation autour de la RNR (action CC1). Au moins une des plateforme (entrée du communal) pourra être équipée de jumelles fixes.</p>

Résultats attendus : Outils pédagogiques fonctionnels.

Localisation

Emplacement des 3 plateformes d'observation :

**Projet de plateformes d'observation  
RNR du Poiré sur Velluire**

Méthodologie	Engager la maîtrise d'œuvre et suivre le déroulement des travaux de construction des postes d'observation. Veiller aux éventuelles dégradations.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		12 jours	10 jours	1 jour	1 jour	1 jour
	Total 2020-2025 : 25 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 216.75 € /jour en 2021 et 228.13€/jour à partir de 2022 Prestation de maîtrise d'œuvre + travaux en 2022 : inférieur à 100 000 €					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		2601 €	2281.3 €	228.13 €	228.13 €	228.13 €
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		< 100 000 €				
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 105 566.69 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER, Mairie, Communauté de Communes.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 5, CI 1, CC 1, PA 4 et PA6.					

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche action)**

Priorité | 2

<b>Opération CC 1</b>	<b>Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR</b>					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication					
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal du Poiré-sur-Velluire					
Objectif de plan	OPIII.1 <i>Entretenir l'aspect pittoresque et historique du marais communal</i>					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Une réflexion pour conforter la circulation du public autour de la RNR doit être menée. Elle permettra de définir le tracé d'un sentier d'interprétation autour de celle-ci, et de disposer d'un programme chiffré détaillant les différents aménagements à créer et leur relation avec la RNR. Ce sentier passera par la passerelle piétonne à l'ouest et continuera sur le sentier pédestre le long de la bordure ouest déjà créé. Une réflexion sera menée pour assurer le cheminement route des huttes en toute sécurité.</p> <p>Ces panneaux devront être mis en cohérence avec les panneaux déjà existants et si possible reprendre la charte visuelle.</p> <p>La présence du nouvel observatoire tiendra une place importante dans cette opération.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Création d'un sentier d'interprétation autour de la RNR. Création et installation de nouveaux panneaux.</p>					
Localisation	Périphérie de la RNR.					
Méthodologie	Réflexion sur la circulation autour de la RNR. Création de panneaux pédagogiques.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		2 jours	6 jours			
	Total 2020-2025 : 8 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 2j X 186€ en 2021 et 6j X 186€ en 2022 Stagiaire : 60j en 2022 = 2 478,6€ Travaux de création et de pose de 3 panneaux d'interprétation : 9 000€					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		372 €	3 595 €			
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
			9 000 €			
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 12 967 €					
Nature des investissements	Construction et pose des panneaux pédagogiques.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, Comité départemental du tourisme, Communauté de Communes.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations PA 3, PA 4 et PA 6.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 2 jours			Réel 2021 : 0,29 jour		
Coûts	Prévisionnel 2021 : 372 €			Réel 2021 : 62,85		
Financement	Région Pays de la Loire (40 %) : 25,14 €		FEDER (50 %) : 31,42 €		Pnr MP (20%) : 6,28 €	
Résultats	Une réflexion est à mener sur la forme du parcours avec le service médiation du Parc naturel et la mairie. Les plateformes d'observations feront parties intégrantes de ce parcours.					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche action)**

Priorité 2

<b>Opération PA 2</b>	<b>Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques</b>					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication					
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal du Poiré-sur-Velluire					
Objectif de plan	OPIII.1 Entretien l'aspect pittoresque et historique du marais communal					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Cette action a été mise en place au cours du dernier plan de gestion. Il convient de la poursuivre afin d'observer les éventuels évolutions du marais communal. Le conservateur reprendra le plus fidèlement possible les cadrages des précédentes années afin de faciliter les comparaisons. Chaque point photographique sera géoréférencé. Les prises de vues seront réalisées tous les ans. Une photo générale pourra être prise depuis un point haut. Les données historiques du site viendront compléter cet observatoire.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Evolution paysagère de la RNR.</p>					
Localisation	RNR.					
Méthodologie	Prises de vues de la RNR.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours	2 jours
	Total 2020-2025 : 12 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 2j X 186€ chaque année Stagiaire : 31j au total :					
	Stagiaire 9j 372€	Stagiaire 4j 166€	Stagiaire 5j 207€	Stagiaire 4j 166€	Stagiaire 5j 207€	Stagiaire 4j 166€
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	744 €	538 €	579 €	538€	579 €	538 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 3 516 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Comparaisons interannuelle et inter-sites, évaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 3, CS 4, CS 5 et opérations MS 2, MS 3, MS 4.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 2 jours			Réel 2021 : 2,14 jours + 9 jours stagiaire		
Coûts	Prévisionnel 2021 : 538 €			Réel 2021 : 709,46 €		
Financement	Région Pays de la Loire (40 %) : 283,78 €	FEDER (50 %) : 354,73 €		Pnr MP (20%) : 70,95 €		
Résultats	Les prises de vue 2021 ont été réalisés en été et en hiver. L'étude des photographies entre 2016 et 2021 montrent la présence de plus de Peuplier, l'observatoire n'existe plus, un nouveau parc de contention est présent et la ripisylve regagne du terrain.					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche action)**

Priorité 1

<b>Opération PA 3</b>	<b>Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires</b>					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication					
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal du Poiré-sur-Velluire					
Objectif de plan	OPIII.1 Entretien l'aspect pittoresque et historique du marais communal					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : L'ouverture du Marais communal est un moment fort dans la vie de la commune des Velluire-sur-Vendée. Cette fête fait le lien entre l'utilisation actuelle du communal et un passé proche. Elle est organisée par la Mairie.</p> <p>De plus, ce moment permet de conserver et de créer un lien entre les éleveurs de la commune et les habitants.</p> <p>Précédemment, la date de l'ouverture du communal était organisée par la Mairie et à date fixe. Cette date ne correspond pas nécessairement au contexte environnemental du marais communal.</p> <p>Dorénavant, une réunion du groupe local devra avoir lieu pour définir au mieux une date de l'ouverture du communal par rapport au contexte pédoclimatique de ce dernier et permettre une organisation de la fête dans de bonnes conditions.</p> <p>Cette fête restera organisée par la Mairie et sera également l'occasion pour le conservateur de présenter la Réserve et son fonctionnement au cours d'une animation.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Organisation de la fête du communal de manière concertée. Accueil du public dans de bonnes conditions.</p>					
Localisation	RNR.					
Méthodologie	Organisation d'une réunion de concertation avec la Mairie et les agriculteurs.					
Période d'intervention	Avril – mai.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours
	Total 2020-2025 : 18 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 3j X 186€ / année Agent communal : équivalence temps de 5j/année					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	558 €	558 €	558 €	558 €	558 €	558 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 3 348 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Comparaisons interannuelle et inter-sites, évaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 1, MS 7, PA 4, PA 5 et PA 6.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 3 jours			Réel 2021 : 0,57 jour		
Coûts	Prévisionnel 2021 : 558 €			Réel 2021 : 123,52 €		
Financement	Région Pays de la Loire (40 %) :		FEDER (50 %) :		Pnr MP (20%) :	
	49,41 €		61,76 €		12,35 €	
Résultats	L'ouverture a été organisée entre la commune, le vétérinaire et les éleveurs. Il n'y a pas eu d'évènement à cause du contexte sanitaire.					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

## 2.3.2 Les opérations de l'Odp 3.2 « Concevoir et développer un programme d'animation et de communication à destination de tout public »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)						
						Priorité 2
<b>Opération CI 1</b>	<b>Entretien de la signalétique existante</b>					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication					
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal du Poiré-sur-Velluire					
Objectif de plan	OPIII.2 Concevoir, développer des outils d'animation et de communication à destination de tout public					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Le conservateur s'assure lors de ses sorties de terrains que l'ensemble des équipements et signalétiques soit en place, visible et en bon état. Le remplacement des équipements défectueux sera assuré par le conservateur (panneaux « bovins ») et par la Région pour les panneaux de la RNR.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Information du public et respect de la réglementation.</p>					
Localisation	RNR.					
Méthodologie	Visites régulières et vérification de la signalétique.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	0,5 jour	1 jour	0,5 jour	0,5 jour	1 jour	0,5 jour
	Total 2020-2025 : 4 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 186 € / jour de travail Prestataire : 300€ en 2021 et 2024 Conseil Régional des Pays de la Loire					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	93 €	186 €	93 €	93 €	186 €	93 €
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		300 €			300 €	
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 1 344 €					
Nature des investissements	Réfection de la signalétique endommagée.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, Comité départemental de randonnée pédestre, Communauté de Communes.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations SP 1 et PA 4.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 1 jour			Réel 2021 : 0,71 jour		
Coûts	Prévisionnel 2021 : 486 €			Réel 2021 : 153,86 €		
Financement	Région Pays de la Loire (40 %) : 61,55 €		FEDER (50 %) : 76,93 €		Pnr MP (20%) : 15,39 €	
Résultats	Une signalétique spécifique aux bovins (tranquillité des animaux) est en cours d'élaboration et l'entretien des panneaux déjà existants est fait. Les résultats attendus pour cette action sont donc partiellement remplis.					
Appréciation	Aucune réalisation 		Réalisation partielle 		Réalisation complète 	

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche action)**

Priorité 1

<b>Opération CC 2</b>	<b>Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR</b>					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication					
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal du Poiré-sur-Velluire					
Objectif de plan	OPIII.2 Concevoir, développer des outils d'animation et de communication à destination de tout public					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Chaque année, le conservateur rédige un article qui présente le bilan annuel et brosse l'actualité de la RNR dans le bulletin communal. Chaque année, le conservateur convie la presse écrite régionale à prendre part à des temps forts de la gestion de la RNR. Un article est ensuite publié ou un reportage diffusé.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Les élus, les habitants de la commune, les acteurs et les partenaires sont tenus informés de l'actualité de la RNR.</p>					
Localisation	RNR, Marais poitevin.					
Méthodologie	Rédaction et publication d'articles.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours
	Total 2020-2025 : 24 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 4j X 186€ / année					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	744 €	744 €	744 €	744 €	744 €	744 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 4 464 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER, PNR.					
Evaluation	Comparaisons interannuelle, évaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations PA 3 et PA 5.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 4 jours			Réal 2021 : 3,71 jours		
Coûts	Prévisionnel 2021 : 744 €			Réal 2021 : 803,99 €		
Financement	Région Pays de la Loire (40 %) : 321,60 €		FEDER (50 %) : 402,00 €		Pnr MP (20%) : 80,40 €	
Résultats	Plusieurs articles ont été rédigés : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 article publié dans le journal communal.</li> <li>- 2 articles dans Ouest France.</li> <li>- Participation pour un document de présentation des sites naturels de Vendée (Edition Département Vendée)</li> <li>- Participation à la réédition du Guide des sites ornithologiques remarquables du Marais poitevin édition PNR</li> </ul>					
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 			

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche action)**

Priorité 2

<b>Opération CC 3</b>	<b>Créer un document touristique largement diffusable</b>					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication					
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal du Poiré-sur-Velluire					
Objectif de plan	OPIII.2 Concevoir, développer des outils d'animation et de communication à destination de tout public					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : La création d'une plaquette de présentation du site est un outil indispensable pour accompagner une campagne d'information. Une première plaquette a été créée en 2013 par la Région puis rééditée. Une nouvelle plaquette sera réalisée par la Région afin de remettre à jour certaines informations de la Réserve.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Création d'une plaquette présentant le site, la législation et ses limites.</p>					
Localisation	RNR.					
Méthodologie	Création d'une plaquette d'information touristique.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	1 jour	0,5 jour				
	Total 2020-2025 : 1,5 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 1,5j X 186€					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	186 €	93 €				
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 279 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 7, PA 3, PA 4 et PA 5.					
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2021</u> : 0,5 jour			<u>Réel 2021</u> : 1 jour		
Coûts	<u>Prévisionnel 2021</u> : 93 €			<u>Réel 2021</u> : 216,71 €		
Financement	<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 86,68 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 108,36 €		<u>Pnr MP (20%)</u> : 21,67 €	
	Le document touristique a été réalisé. Il est en cours de validation auprès de la Région. Les sites internet de RNF et de Wikipédia ont également été mis à jour.					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche action)**

Priorité 1

<b>Opération PA 1</b>	<b>Création d'une page internet et Facebook de la RNR</b>					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication					
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal du Poiré-sur-Velluire					
Objectif de plan	OPIII.2 Concevoir, développer des outils d'animation et de communication à destination de tout public					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : En 2020, le conservateur procèdera à la commande du développement d'une page internet dédiée à la RNR et consultable à partir du site de sa structure ou celui de la Mairie. Les données biologiques seront saisies et disponibles. A partir de 2021, chaque année, les données biologiques seront mises à jour en fonction de l'évolution des connaissances. Des spots vidéos dédiés à l'actualité de la RNR seront conçus et diffusés.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Les élus, les habitants de la commune, les acteurs et les partenaires sont tenus informés de l'actualité de la RNR.</p>					
Localisation	RNR, Marais poitevin					
Méthodologie	Saisie et partage de données biologiques, diffusion de spots vidéos.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	5 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours
	Total 2020-2025 : 20 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 4j X 186€ en 2020 et 3j X 186€ les autres années Prestataire informatique 2020 : 4 000€					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	930 €	558 €	558 €	558 €	558 €	558 €
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	4 000 €					
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 7 720 €					
Nature des investissements	Développement de la page internet.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, PNR.					
Evaluation	Comparaisons interannuelle et inter-sites, évaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 7, PA 3, PA 4 et PA 5.					
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2021</u> : 3 jours			<u>Réel 2021</u> : 5,64 jours		
Coûts	<u>Prévisionnel 2021</u> : 558 €			<u>Réel 2021</u> : 5 116,24 €		
Financement	<u>Région Pays de la Loire (40%)</u> : 2 046,50 €		<u>FEDER (50%)</u> : 2 558,12 €		<u>Pnr MP (20%)</u> : 511,62 €	
	<p>Résultats</p> <p>La page Facebook a été créée le 20 mai 2021 : <a href="https://www.facebook.com/RNR.Marais.Communal.Poire.sur.velluire">https://www.facebook.com/RNR.Marais.Communal.Poire.sur.velluire</a></p> <p>Une page internet a été conçue sur le site du Pnr. Elle est actuellement en finalisation de rédaction et sera publiée courant 2022. L'ensemble des documents produits par la RNR seront disponibles sur cette page en téléchargement, (Rapport d'activité, rapports sur les suivis biologiques, etc.</p> <p>Une mise à jour du site internet des Velluire-sur-Vendée a également été faite.</p>					

			
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)						
						Priorité 1
Opération PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication					
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal du Poiré-sur-Velluire					
Objectif de plan	OPIII.2 Concevoir, développer des outils d'animation et de communication à destination de tout public					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Chaque année, le conservateur, en partenariat avec la Mairie, organise sur la RNR des animations dans le cadre d'évènements locaux, régionaux ou nationaux (ouverture du communal, journée mondiale des zones humides, fête de la nature). Il propose des sorties à thèmes à destination du grand public et/ou d'un public spécialisé. Il fera appel si besoin à des compétences particulières et/ou des spécialistes dans leurs domaines de prédilection (botanistes, entomologistes, animateurs ...). Deux à quatre animations sont envisagées chaque année. Il propose des sorties à destination des scolaires (Lycée nature, Lycée agricole, écoles de la commune). Le conservateur définira en début d'année le calendrier et le contenu de l'animation, il assurera la promotion et sollicitera les intervenants.</p> <p>Des animations à deux voix, éleveurs et association de protection de la nature, pourront être mises en place.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Accueillir chaque année sur le site les différents publics.</p>					
Localisation	RNR.					
Méthodologie	Organisation d'animations, accueil du public.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours
Total 2020-2025 : 24 jours						
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 4j X 186€ / année Prestataire : 2 animations en 2020 et 4 animations / an pour les autres années Acquisition de supports pédagogiques en 2021 (3 000€) et 2022 (3 000€) et de matériel optique en 2021 (5 500€)					
Coûts de fonctionnement prévisionnels conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	744 €	744 €	744 €	744 €	744 €	744 €

Prestation animation	1 800 €	3 000€	3 000€	3 000€	3 000€	3 000€
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
		8 500 €	3 000 €			
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 32 264 €					
Nature des investissements	Panneaux, roll up de présentation de la RNR et matériel optique.					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 1, MS 7, PA 3, PA 5 et PA 6.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 4 jours			Réel 2021 : 4,43 jours		
Coûts	Prévisionnel 2021 : 12 244 €			Réel 2021 : 4 945,03 €		
Financement	Région Pays de la Loire (40 %) : 1 978,01 €		FEDER (50 %) : 2 472,51 €		Pnr MP (20%) : 494,50 €	
Résultats	<p>L'animation pour l'ouverture du communal a été annulée en raison du contexte sanitaire.</p> <p>L'animation Zones Humides a été annulée à cause du mauvais temps,</p> <p>L'animation sur l'automne a été reprogrammée le 22 janvier 2022 à cause du manque d'eau.(23 participants)</p> <p>Dans le cadre du programme de préservation des Marais communaux, une animation a été réalisée sur le thème de la découverte du marais communal. Cette animation a été financée par le PNR et réalisée par la LPO avec une classe de 12 élève de CM2 de l'école de la Taillée.</p> 					
Appréciation	Aucune réalisation 		Réalisation partielle 		Réalisation complète 	

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche action)**

Priorité | 1

<b>Opération PA 5</b>	<b>Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site</b>					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication					
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal du Poiré-sur-Velluire					
Objectif de plan	OPIII.2 Concevoir, développer des outils d'animation et de communication à destination de tout public					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : La commune des Velluire-sur-Vendée est une commune nouvelle issue de la fusion du Poiré-sur-Velluire et de Velluire. Les élus de Velluire n'ont pas la culture et les connaissances historique et patrimoniale du marais communal.</p> <p>Il apparaît donc important de créer du lien entre ces élus et leur nouveau territoire. Une présentation du site pourra avoir lieu pendant une réunion du Conseil Municipal après les élections. Puis, chaque année, un bilan des actions et une visite sur site sera organisée par le conservateur.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Elus locaux sensibilisés et acteurs moteurs de la Réserve.</p>					
Localisation	RNR.					
Méthodologie	Rencontre des élus et organisation d'une visite sur le site.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour	1 jour
	Total 2020-2025 : 6 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR, PNR, exploitants agricoles.					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	186 €	186 €	186 €	186 €	186 €	186 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 1 116 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 1, MS 7.					
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2021</u> : 1 jour			<u>Réel 2021</u> : 1,57 jours		
Coûts	<u>Prévisionnel 2021</u> : 186 €			<u>Réel 2021</u> : 340,23 €		
Financement	<u>Région Pays de la Loire (40 %)</u> : 136,09 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 170,12 €		<u>Pnr MP (20%)</u> : 34,02 €	
Résultats	Une visite de terrain a été réalisée le 29 juin 2021 avec 12 élus de la commune : visite de la RNR, découverte de la richesse biologique, explication du fonctionnement hydraulique, présentation des mottureaux, du fonctionnement de la RNR et du Plan de Gestion, du Projet de plateformes d'observations, etc. (animation de 3h).					

			
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche action)**

Priorité 1

<b>Opération PA 6</b>	<b>Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site</b>					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication					
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du marais communal du Poiré-sur-Velluire					
Objectif de plan	OPIII.2 Concevoir, développer des outils d'animation et de communication à destination de tout public					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Chaque année, le conservateur fait le bilan de la participation aux différentes animations par catégorie de public. Il réalise aussi le bilan des visites de la page internet consacrée à la RNR et sur les réseaux sociaux.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Participation et consultation accrues des différents publics. Amélioration de l'intérêt porté à la RNR.</p>					
Localisation	RNR.					
Méthodologie	Recensement des participants à chaque animation.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour
	Total 2020-2025 : 3 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR, PNR, exploitants agricoles.					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	93 €	93 €	93 €	93 €	93 €	93 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 558 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Comparaisons interannuelle et inter-sites, évaluation 2021, 2024.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 1, MS 7, CC 2 et PA 5.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 0,5 jour			Réel 2021 : 0,79 jour		
	Coûts			Prévisionnel 2021 : 93 €		
Financement	Région Pays de la Loire (40 %)		FEDER (50 %)		Pnr MP (20%)	
	: 68,48 €		: 85,60 €		: 17,12€	
Résultats	<p>Voici les statistiques de la page Facebook :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 125 personnes aime et 132 personnes sont abonnées</li> <li>- 10 publications : sortie nature, travaux, résultats des suivis, etc.</li> <li>- Top publication : 1 917 personnes touchées (Cuivré des marais)</li> </ul> <p>Le Site internet non publié pour le moment.</p> <p>Les animations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 12 élèves de CM2 de la commune de la Taillée,</li> <li>- 23 personnes ont participées à la sortie d'initiation à l'ornithologie</li> <li>- 12 élus de la commune ont été sensibilisé aux enjeux et à la gestion de la Réserve</li> <li>- 8 personnes ont participé à une animation sur les plantes de la réserve au mois de mai</li> </ul> <p>Il n'y a aucun conteur Il est donc difficile d'estimer la fréquentation.</p>					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

### 2.3.3 Résultats de l'OLT III

Code opération	Intitulé des opérations	Temps prévisionnel consacré en 2021	Temps réel consacré en 2021	Evaluation
CI3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	10	4,57	
CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	2	0,29	
PA2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	2	2,14	
PA3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	3	0,57	
CI1	Entretien de la signalétique existante	1	0,71	
CC2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	4	3,71	
CC3	Créer un document touristique largement diffusable	0,5	1,00	
PA1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	3	5,64	
PA4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	4	4,43	
PA5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	1	1,57	
PA6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	0,5	0,79	
<b>Total</b>		<b>31,0</b>	<b>25,42</b>	

Plusieurs actions prévues en 2021 pour répondre à l'OLT III « Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du Marais communal du Poiré-sur-Velluire » n'ont été que partiellement réalisées ou ne l'ont pas été en raison du contexte sanitaire.

A noter que le projet d'observatoire a évolué en trois postes d'observations en lien avec le sentier d'interprétation autour de la RNR. Cette fiche n'a pas été évaluée car elle n'a pas encore été validée par le Comité consultatif.

Le temps consacré à ces actions a été inférieur à celui prévu pour les raisons déjà évoquées précédemment.

## 2.4 l'OLT IV « Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs »

### 2.4.1 Les opérations de l'Odp 4.1 « Assurer et optimiser la gestion administrative de la RNR »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)							
						Priorité	1
<b>Opération MS 6</b>	<b>Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires</b>						
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Exemplarité de gestion						
Objectif à long terme IV	Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs						
Objectif de plan	OPIV.1 Assurer et optimiser la gestion administrative de la RNR						
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : La commune est propriétaire du marais communal et a été le gestionnaire du site pour la mise en œuvre du premier plan de gestion. Elle souhaite confier le rôle de gestionnaire du site à un organisme extérieur. Néanmoins, elle reste étroitement liée à la gestion du marais communal de par la taxe de pâturage, la fête de l'ouverture du communal, etc.</p> <p>Ainsi, il apparaît important de définir une procédure de validation des décisions pour que ces dernières soient en accord avec les intérêts environnementaux de la réserve et ceux de la commune, ceci via des rencontres et des échanges réguliers.</p> <p>Mais aussi, à l'image de la démarche de travail collectif mise en œuvre pour la rédaction du plan de gestion, les échanges seront confortés par la création d'une commission nommée « groupe local » dont le principal objectif sera la validation collégiale des projets, décisions et actions développés sur la RNR.</p> <p>Le groupe local : conservateur, Mairie, exploitants agricoles, associations de protection de la nature, PNR, FDC85, l'EPMP et SMVSA.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Relation saine et durable entre la Mairie, le Conservateur et les partenaires locaux. Une procédure de validation des décisions est définie.</p>						
Localisation	Périmètre RNR.						
Méthodologie	Rencontres régulières entre la Mairie et le conservateur.						
Période d'intervention	Toute l'année.						
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
	6 jours	6 jours	6 jours	6 jours	6 jours	6 jours	
	Total 2020-2025 : 36 jours						
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 6j X 186€ / an Agent communal : Equivalence temps de 2j / an Mairie et groupe local						
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
	1 116 €	1 116 €	1 116 €	1 116 €	1 116 €	1 116 €	
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 6 696 €						
Financement possible	Région PDL, FEDER.						

Evaluation	Procédure de validation des décisions établie. Evaluation 2022, 2025.		
Observation	Synchronisation et/ou relation avec toutes les actions du plan de gestion.		
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2021</u> : 6 jours		<u>Réel 2021</u> : 7,35 jours
Coûts	<u>Prévisionnel 2021</u> : 1 116 €		<u>Réel 2021</u> : 1 592,82 €
Financement	Région Pays de la Loire : forfait 2 500 €	FEDER (50 %) : 796,41 €	Pnr MP (20%) : enveloppe complémentaire
Résultats	<p>Cette année, de nombreuses actions concourent à la réalisation de cette fiche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Plusieurs temps d'échanges avec la mairie sur l'avancée de la mise en œuvre du Plan de Gestion de la RNR, sur l'organisation, les points à améliorer, etc.</li> <li>- Nombreux mails d'informations envoyés au cours de l'année aux élèves, élus et à la mairie pour les informer des suivis, des travaux et de l'ensemble des actions en cours sur la RNR.</li> <li>- Rencontre des élus chargés de la gestion des employés communaux.</li> <li>- Rencontre avec les employés communaux.</li> <li>- Réunion du Groupe Local.</li> <li>- Contact régulier avec l'EPMP et le SMVSA.</li> </ul>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche action)**

Priorité 1

<b>Opération MS 7</b>	<b>Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales</b>					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Exemplarité de gestion					
Objectif à long terme IV	Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs					
Objectif de plan	OPIV.1 Assurer et optimiser la gestion administrative de la RNR					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Le conservateur est régulièrement sollicité pour participer aux réunions du DOCOB Natura 2000 Marais poitevin, SAGE Vendée, CTMA Vendée-Sèvre-Autize, Contrats de Marais, ASA, stratégie foncière, aux Comités Consultatifs des autres Réserves Naturelles du sud Vendée... Il convient autant que possible d'y participer de manière à ce que soit pris en compte les intérêts environnementaux dans les plans d'actions des politiques publiques. La conduite simultanée de certains suivis, la mutualisation des protocoles, la comparaison des résultats biologiques et l'influence des modes de gestion sont autant de sujets qui doivent être partagés.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : La RNR est intégrée au sein de son environnement socio-économique.</p>					
Localisation	RNR, Communautés de communes, Marais poitevin, Région Pays de la Loire.					
Méthodologie	Réunions, expertises, dossiers.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours	4 jours
	Total 2020-2025 : 24 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 4j X 186€ / an					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	744 €	744 €	744 €	744 €	744 €	744 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 4 464 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA.					
Evaluation	Comparaisons interannuelle et inter-sites, évaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis et les opération MS 1, MS 2, MS 3 et PA 5.					
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2021</u> : 4 jours			<u>Réel 2021</u> : 4,57 jours		
Coûts	<u>Prévisionnel 2021</u> : 744 €			<u>Réel 2021</u> : 990,36 €		
Financement	<u>Région Pays de la Loire</u> : forfait 2 500 €		<u>FEDER (50 %)</u> : 495,18 €		<u>Pnr MP (20%)</u> : enveloppe complémentaire	
Résultats	La conservatrice a participé aux réunions des comités consultatifs des autres RN du Marais poitevin (Choisy, la Vacherie, la Belle Henriette, St Denis et la Baie de l'aiguillon), de l'OPN (pole avifaune, étude OPN, coordination OPN), du RONB (réseau obs). Elle a également suivi la réunion des gestionnaires des Pays de la Loire, les discussions avec le SMVSA pour la gestion du casier hydraulique du Poiré-sur-Velluire, PNG Barge à queue noire, etc.					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche action)**

Priorité | 1

<b>Opération MS 8</b>	<b>Assurer le suivi administratif et financier de la RNR</b>					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Exemplarité de gestion					
Objectif à long terme IV	Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs					
Objectif de plan	OPIV.1 Assurer et optimiser la gestion administrative de la RNR					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : L'opération consiste à réaliser toutes les démarches administratives et financières inscrites à la convention régionale prévues par les financements (FEDER, AELB...) et permettant de sécuriser les différents exercices afin d'assurer le versement des subventions. Cette opération prévoit également le temps consacré au montage des différentes demandes de financements. Le conservateur sollicite, en fonction de leurs domaines d'intervention, différents partenaires financiers potentiels, de manière à limiter l'autofinancement de la structure gestionnaire et la participation régionale (40 % de certaines actions).</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Optimisation du fonctionnement de la RNR, respect de la convention régionale, moyens financiers adaptés.</p>					
Localisation	RNR.					
Méthodologie	Montage des dossiers et suivi auprès des partenaires financiers. Budgets, bilans financiers, convention et arrêtés régionaux.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	16 jours	11 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours
	Total 2020-2025 : 36 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 186€ par jour de travail Conseil Régional des Pays de la Loire					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	2 976 €	2 046 €	930 €	930 €	930 €	930 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 8 742 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec toutes les actions du plan de gestion.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 11 jours			Réal 2021 : 16,72 jours		
Coûts	Prévisionnel 2021 : 2 046 €			Réal 2021 : 3 623,39 €		
Financement	Région Pays de la Loire : forfait 2 500 €		FEDER (50 %) : 1 811,70 €		Pnr MP (20%) : enveloppe complémentaire	
Résultats	Un grand nombre de démarches administratives étaient nécessaires pour cette seconde année. Un avenant à dû être préparé pour le FEDER 2022. LE suivi fin des heures de travail, le suivis des marchés et consultations, Les bilans d'avancement des différentes actions, le recrutement des stagiaires, l'ajustement du future programme 2022.					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche action)**

Priorité | 1

<b>Opération MS 9</b>	<b>Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif</b>					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Exemplarité de gestion					
Objectif à long terme IV	Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs					
Objectif de plan	OPIV.1 Assurer et optimiser la gestion administrative de la RNR					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Chaque année, le conservateur transmet aux membres du Comité Consultatif de la RNR un rapport d'activités. Ce document reprend l'ensemble des opérations réalisées par rapport à celles programmées. Il détaille les coûts, moyens humains, protocoles et techniques mis en place ainsi que les résultats attendus. Les résultats biologiques issus des fiches indicateurs d'évaluation sont présentés. Le rapport d'activités présente aussi, succinctement, la programmation de l'année N+1.</p> <p>Une fois par an, le Comité Consultatif de la RNR se réunit. Le Comité Consultatif est tenu informé des résultats de la gestion de la RNR et prend part à toutes les décisions. La mise à jour des membres est réalisée. La date retenue et l'invitation transmise sont validées par les services de la Région.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Optimisation du fonctionnement de la RNR, respect de la convention régionale.</p>					
Localisation	RNR.					
Méthodologie	Bilan des opérations prévues et réalisées, bilan humain et budgétaire.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours
	Total 2020-2025 : 18 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 3j X 186 = 558€ € par année Prestataire : 10j X 700€ = 7 000€ par année					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	558 €	558 €	558 €	558 €	558 €	558 €
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 45 348 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec toutes les actions du plan de gestion.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 3 jours			Réel 2021 : 21,57 jours		
Coûts	Prévisionnel 2021 : 7 558 €			Réel 2021 : 10 074,43 €		
Financement	Région Pays de la Loire : forfait 2 500 €	FEDER (50 %) : 5 037,22 €		Pnr MP (20%) : enveloppe complémentaire		
Résultats	Une réunion a été faite pour le bilan d'activité. Les résultats attendus pour cette année sont remplis.					
Appréciation	Aucune réalisation		Réalisation partielle		Réalisation complète	
						

## 2.4.2 Les opérations de l'Odp 4.2 « Prendre en compte l'intérêt de la RNR et de ses abords dans les projets d'aménagements communaux »

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)						
						Priorité   1
<b>Opération SP 1</b>	<b>Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR</b>					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Exemplarité de gestion					
Objectif à long terme IV	Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs					
Objectif de plan	OPIV.2 Prendre en compte l'intérêt de la RNR et de ses abords dans les projets d'aménagements communaux					
Description et résultats attendus	<p><b>Description</b> : Un respect de la législation de la RNR est nécessaire pour réduire le dérangement et maintenir les caractéristiques écologiques du communal.</p> <p>Au cours de chaque sortie de terrain, le conservateur s'assure qu'il n'y a pas trace, sur la RNR, d'infractions commises. En cas d'infractions constatées par le conservateur ou d'autres agents assermentés sur la RNR, une procédure sera rédigée, un avertissement donné ou une plainte déposée. Les pièces administratives (procès-verbaux, avertissements, dépôt de plainte) seront enregistrées. Le conservateur se tiendra informé des suites pénales et judiciaires s'il y en a.</p> <p><b>Résultats attendus</b> : Public averti, respect de la réglementation, peu ou pas d'infractions.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	Présence sur le terrain, missions de surveillance et de police, communication, échanges avec les services compétents.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours
	Total 2020-2025 : 18 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 3j X 186 € par an Agents assermentés, services compétents en matière de police de la chasse et de l'environnement.					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	558 €	558 €	558 €	558 €	558 €	558 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 3 348 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 3, CS 4, CS 5 et opération MS 1, CI 1 et PA 6.					
Temps de travail	Prévisionnel 2021 : 3 jours			Réal 2021 : 3,5 jours		
Coûts	Prévisionnel 2021 : 558 €			Réal 2021 : 758,49 €		
Financement	Région Pays de la Loire (40 %) :		FEDER (50 %) :		Pnr MP (20%) :	
	303,39 €		379,24 €		75,85 €	
Résultats	La conservatrice passe régulièrement sur le terrain afin de surveiller le site. Des chats domestiques sont régulièrement observés. L'entreprise missionné par le SMVSA a déposé de la Jussie arrachée dans le fossé de ceinture sur le communal, sur les héliophytes des baisses et sur les clôtures. Après discussions avec la mairie, l'entreprise, le SMVSA et le Parc, l'entreprise a nettoyé une partie de ces dépôts.					

	<p>Un quad sur le chemin ouest a été informé qu'il ne pouvait pas passer en véhicule motorisé sur ce chemin.</p> <p>Un riverain a pris la mauvaise habitude de déposer ses déchets de tonte de manière très localisée sur la RNR.</p> <p>Un rappel sera fait aux éleveurs pour des ficelles à ballot de foin retrouvées sur le site. Au moment des sorties, les éleveurs attirent les animaux dans les parcs de contention avec du foin. Cependant des ficelles sont parfois retrouvées proches des parcs et créent une source de pollution.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)						
						Priorité 1
<b>Opération MS 4</b>	<b>Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61</b>					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Exemplarité de gestion					
Objectif à long terme IV	Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs					
Objectif de plan	OPIV.2 Prendre en compte l'intérêt de la RNR et de ses abords dans les projets d'aménagements communaux					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : les délaissés sont complémentaires dans la conservation de la biodiversité de la RNR grâce à leur rôle de corridor écologique. En effet, ils font le lien entre le canal des Hollandais et le fossé périphérique de la réserve.</p> <p>La parcelle communale ZL 61, dite « la parcelle aux oies », est un îlot humide en connexion directe avec le fossé périphérique du communal. Les habitats humides et la présence d'amphibiens et d'odonates font que cette parcelle a un intérêt particulier pour la conservation de la biodiversité, accentué par son étroite relation avec le communal. Des travaux de restauration de la parcelle ont eu lieu en 2013 dans le cadre du Contrat Nature avec le broyage de zone embroussaillée, la création d'îlots aquatiques, le curage du canal de bordure, la restauration de la mare et la création d'un abreuvoir.</p> <p>La restauration des clôtures est à prévoir.</p> <p>Les coûts des travaux seront pris en charge par la Mairie (hors RNR).</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Conservation de l'intérêt écologique et des fonctions de corridors des délaissés et de la parcelle ZL 61.</p>					
Localisation	Délaissés et parcelle ZL 61. Hors Périmètre RNR.					
Méthodologie	Suivis des délaissés et de la parcelle ZL 61.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	0,5 jour	3 jours	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour	0,5 jour
Total 2020-2025 : 5,5 jours						
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 0,5j X 186€ en 2020, 2022, 2023, 2024 et 2025 et 3j x 186€ en 2021 Mairie, Agent communal : Equivalence temps de 4j / année					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	93 €	558 €	93 €	93 €	93 €	93 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 1 023 €					

Nature des investissements	Réfection des clôtures.		
Financement possible	Région PDL, FEDER, Mairie, Etat.		
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.		
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis.		
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2021</u> : 3 jours		<u>Réel 2021</u> : 1,86 jours
Coûts	<u>Prévisionnel 2021</u> : 558 €		<u>Réel 2021</u> : 403,08 €
Financement	<u>Région Pays de la Loire</u> : forfait 2 500 €	<u>FEDER (50 %)</u> : 201,54 €	<u>Pnr MP (20%)</u> : enveloppe complémentaire
Résultats	<p>Une convention de prêt à usages avec clauses environnementales a été signée entre la mairie et l'éleveur utilisant la parcelle ZL 61.</p> <p>La gestion a été observé et la parcelle régulièrement parcourue. Elle est pâturée par 2 ou 3 animaux en début de saison puis fauchée fin juin, en commençant par la partie la plus haute puis la partie la plus humide. Ces fauches devraient éventuellement être plus espacées pour la conservation du Cuivré des marais avec une fauche en août et un pâturage en août/septembre par des vaches et des veaux.</p> <p>En fin de saison (septembre / octobre la parcelle est pâturée par 6 ou 7 vaches et leurs veaux</p> <p>Les suivis lépidoptères et amphibiens ont nécessité un passage dans la parcelle.</p> <p>La clôture de la parcelle a été refaite par le Pnr. Les barrières ont été restaurées et l'exclos a été agrandi au niveau des mares dans le milieu de la parcelle. Un projet de réouverture du milieu dans l'exclos en mégaphorbiaies/terrée sera mené afin de créer des zones refuges propice à la reproduction du Cuivré des marais</p> <p>La bande de délaissée a été fauchée deux fois dans l'année : en juin et en août.</p> <p>Du piégeage a été réalisé en 2021 avec plus de 10 captures.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche action)**

Priorité 1

<b>Opération MS 5</b>	<b>Suivre les projets d'aménagements de la commune des Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR</b>					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Exemplarité de gestion					
Objectif à long terme IV	Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs					
Objectif de plan	OPIV.2 Prendre en compte l'intérêt de la RNR et de ses abords dans les projets d'aménagements communaux					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Certains projets d'aménagements peuvent avoir une influence néfaste ou une incidence sur le marais communal. Dès lors, il convient de suivre les projets de la commune afin de s'assurer de la bonne prise en compte des intérêts de la Réserve. Le conservateur devra consulter régulièrement la Mairie des Velluire-sur-Vendée pour avoir connaissance, le plus en amont possible, des futurs projets d'aménagements de la commune. Le projet de réaménagement de la zone de parking située à l'entrée Est du communal, engagé par la Mairie en 2018-2019, est particulièrement concerné. Au cours du précédent plan de gestion, des contacts ont été établis avec certains propriétaires, agriculteurs et usagers. Il est nécessaire de les conforter. Cette opération consiste à entretenir les relations et échanges cordiaux initiés de manière à conserver de bonnes relations avec les locaux pour une bonne acceptation des actions entreprises sur la RNR.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : La Réserve est prise en compte dans les projets de développement de la commune. Aucune atteinte à la RNR est constatée. Conforter le périmètre de la RNR, limiter le dérangement.</p>					
Localisation	RNR et parcelles attenantes à la RNR.					
Méthodologie	Participation aux réunions de la Mairie pour les futurs projets d'aménagements. Prise de contacts avec les propriétaires, usagers, réseau de connaissances locales.					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours	3 jours
	Total 2020-2025 : 18 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 3j X 186€ / an Mairie					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
	558 €	558 €	558 €	558 €	558 €	558 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 3 348 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les opérations MS 6, CI 3 et PA 5.					
Temps de travail	<u>Prévisionnel 2021</u> : 3 jours			<u>Réel 2021</u> : 2,58 jours		
	<u>Prévisionnel 2021</u> : 558 €			<u>Réel 2021</u> : 559,11 €		

Financement	Région Pays de la Loire : forfait 2 500 €	FEDER (50 %) : 279,56 €	Pnr MP (20%) : enveloppe complémentaire
Résultats	<p>Le temps a été consacré aux suivis des projets éoliens au Nord et au Sud du Communal et au projet de réaménagement des berges sur la route des huttes (adoucissements des berges et plantation d'hélophytes). + suivi des aménagements autour du communal lié au passage de la fibre.</p> <p>La conservatrice a également participé aux réunions portant sur les niveaux d'eau lié au contrat de marais du casier qui concerne le fossé de ceinture du communal. Veille à la prise en compte de niveaux suffisant pour la reproduction du brochet en hiver et au printemps et veille à maintenir des niveaux suffisants l'été pour abreuver les animaux. Les résultats attendus pour cette année sont remplis.</p>		
Appréciation	Aucune réalisation 	Réalisation partielle 	Réalisation complète 

### 2.4.3 Résultats de l'OLT IV

Code opération	Intitulé des opérations	Temps prévisionnel consacré en 2021	Temps réel consacré en 2021	Evaluation
MS6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	6	7,35	
MS7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	4	4,57	
MS8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	11	16,72	
MS9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	3	21,57	
SP1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	3	3,50	
MS4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	3	1,86	
MS5	Suivre les projets d'aménagements de la commune des Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR	3	2,58	
<b>Total</b>		<b>33,0</b>	<b>58,15</b>	

Toutes les actions prévues en 2021 pour répondre à l'OLT IV « Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs » ont été complètement réalisées.

Le temps consacré à ces actions a été globalement respecté. La différence entre le temps prévisionnel et le temps réel vient notamment du rapport d'activités qui a été plus conséquent que prévu avec 18 jours supplémentaires et dans une moindre mesure du suivi administratif et financier (+5 jours).

## 3- MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS POUR L'ANNÉE 2021

### 3.1 Les moyens humains en 2021

Code	Intitulé Opération	Nb jour Conserv 2021	Nb jour Conserv 2021	Nb jour Conserv réel	Nb jour stage 2021
MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	10,0	10,0	5,86	
IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	19,0	19,0	5,57	
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	1,0	1,0	2,08	
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	3,0	3,0	6,43	
CI 4	Réaménagement et création de nouveaux abreuvoirs	3,0	3,0	2,43	
IP 6	Entretien de la ripisylve le long de la RNR			1,14	
IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	1,0	1,0	1,14	
CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR	3,0	3,0	0,57	
IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion	10,0	10,0	1,14	
MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local				
IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	6,0	6,0	6,85	8,0
IP 2	Contrôler les chardons	3,0	3,0	2,14	4,0
CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	2,0	2,5	2,57	21,0
CS 10	Suivi du peuplement de reptiles			0,57	
CS 11	Suivi du peuplement piscicole	0,5	0,5	0,57	
CS 12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane	0,5	0,5	2,43	7,0
CS 13	Inventaire des arachnides, opilions et coléoptères de la RNR				
CS 15	Suivi du peuplement de lépidoptères	0,5	0,5	0,57	
CS 16	Suivi du peuplement d'odonates	0,5	0,5	0,43	
CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables	3,0	3,0	20,22	21,0
CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques			5,86	
CS 1	Suivi des végétations prairiales			0,43	
CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	9,0	9,0	8,72	
CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	6,0	6,0	6,65	29,0
CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	3,0	3,0	2,71	
CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	1,0	1,0	0,64	
CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	0,5	0,5	0,57	
CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères	0,5	0,5	1,86	
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	5,0	5,0	4,93	
MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides	1,0	1,0	1,71	
CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	10,0	12,0	4,57	
CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	2,0	2,0	0,29	
PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	2,0	2,0	2,14	9,0
PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	3,0	3,0	0,57	
CI 1	Entretien de la signalétique existante	1,0	1,0	0,71	
CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	4,0	4,0	3,71	
CC 3	Créer un document touristique largement diffusable	0,5	0,5	1,00	
PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	3,0	5,0	5,64	
PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	4,0	4,0	4,43	
PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	1,0	1,0	1,57	
PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	0,5	0,5	0,79	
MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	6,0	6,0	7,35	
MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	3,0	3,0	1,86	
MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune de Les Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR	3,0	3,0	2,58	
MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	4,0	4,0	4,57	
MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	11,0	16,0	16,72	
MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	3,0	3,0	21,57	
SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	3,0	3,0	3,50	
	<b>Total</b>	<b>156,00</b>	<b>165,50</b>	<b>180,36</b>	<b>99,00</b>
	Opération non prévue en 2020 mais réalisée				

En jaune, la différence de temps prévu entre le PDG et la réalisation

En 2021, 180,36 jours, soit 0,86 ETP, ont été consacrés par la conservatrice à la gestion de la RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire.

### 3.2 Bilan financier 2021

Code	Intitulé Opération	Type de coûts	Nb jour Conserv 2021	Nb jour Conserv réel	Nb jour stage 2021	Coûts inv 2021	Cout inv Réel	Coût prévisionnel arrêté région	Coûts € TTC		Répartition prévisionnelle 2021		
									2021	Cout réel 2021	Région	FEDER	commune
MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	FON.	10,0	5,86				1 860 €	2 167,10 €	1 269,92 €	507,97 €	634,96 €	126,99 €
IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	FON.	19,0	5,57				3 534 €	4 117,49 €	1 207,07 €	482,83 €	603,54 €	120,71 €
		INV.				5 000,00 €	4 980,00 €	5 000 €	5 000,00 €	4 980,00 €	1 992,00 €	2 490,00 €	498,00 €
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	FON.	1,0	2,08				186 €	216,71 €	450,76 €	180,30 €	225,38 €	45,08 €
		INV.				3 500,00 €	2 904,00 €	3 500 €	3 500,00 €	2 904,00 €	1 161,60 €	1 452,00 €	290,40 €
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	FON.	3,0	6,43				558 €	650,13 €	1 393,45 €	557,38 €	696,72 €	139,34 €
		INV.				15 000,00 €	15 680,00 €	15 000 €	15 000,00 €	15 680,00 €	6 272,00 €	7 840,00 €	1 568,00 €
CI 4	Réaménagement et création de nouveaux abreuvoirs	FON.	3,0	2,43				558 €	650,13 €	526,61 €	210,64 €	263,30 €	52,66 €
		INV.				4 000,00 €	3 840,00 €	4 000 €	4 000,00 €	3 840,00 €	1 536,00 €	1 920,00 €	384,00 €
IP 6	Entretien de la ripisylve le long de la RNR	FON.		1,14					- €	247,05 €	98,82 €	123,52 €	24,70 €
IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	FON.	1,0	1,14				186 €	216,71 €	247,05 €	98,82 €	123,52 €	24,70 €
IP 10	Restauration des nids à Cigogne blanche	FON.	0,0	1,43				186 €	- €	309,90 €	123,96 €	154,95 €	30,99 €
		INV.				3 500,00 €	0,00 €	3 500 €	- €	- €	- €	- €	- €
CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR	FON.	3,0	0,57				558 €	650,13 €	123,52 €	49,41 €	61,76 €	12,35 €
		INV.				4 000,00 €	3 960,00 €	4 000 €	4 000,00 €	3 960,00 €	1 584,00 €	1 980,00 €	396,00 €
IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion	FON.	10,0	1,14				1 860 €	2 167,10 €	247,05 €	98,82 €	123,52 €	24,70 €
		INV.				7 900,00 €	7 686,00 €	7 900 €	7 900,00 €	7 686,00 €	3 074,40 €	3 843,00 €	768,60 €
IP 9	Tester l'interdéconnexion de certaines baisses intrasite	FON.							- €	- €	- €	- €	- €
		INV.							- €	- €	- €	- €	- €
MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	FON.						- €	- €	- €	- €	- €	- €
IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	FON.	6,0	6,85	8,0			1 446 €	1 518,66 €	1 702,86 €	681,15 €	851,43 €	170,29 €
IP 2	Contrôler les chardons	FON.	3,0	2,14	4,0			723 €	759,33 €	572,96 €	229,18 €	286,48 €	57,30 €
		INV.				6 900,00 €	7 680,00 €	6 900 €	6 900,00 €	7 680,00 €	3 072,00 €	3 840,00 €	768,00 €
CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique	INV.							- €	- €	- €	- €	- €
CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR	INV.							- €	- €	- €	- €	- €
CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	INV.	2,5	2,57	21,0	3 000,00 €	2 000,00 €	1 157 €	4 115,08 €	3 130,24 €	1 252,10 €	1 565,12 €	313,02 €
CS 10	Suivi du peuplement de reptiles	INV.		0,57					- €	123,52 €	49,41 €	61,76 €	12,35 €
CS 11	Suivi du peuplement piscicole	INV.	0,5	0,57		1 250,00 €	1 050,00 €	1 343 €	1 358,36 €	1 173,52 €	469,41 €	586,76 €	117,35 €
CS 12	Suivi du peuplement d'Écrevisse de Louisiane	INV.	0,5	2,43	7,0	1 200,00 €	800,00 €	1 583 €	1 499,46 €	1 517,71 €	607,08 €	758,85 €	151,77 €
CS 13	Inventaire des arachnides, opilions et coléoptères de la RNR	INV.							- €	- €	- €	- €	- €
CS 15	Suivi du peuplement de lépidoptères	INV.	0,5	0,57		1 800,00 €	1 200,00 €	1 893 €	1 908,36 €	1 323,52 €	529,41 €	661,76 €	132,35 €
CS 16	Suivi du peuplement d'odonates	INV.	0,5	0,43				1 893 €	108,36 €	93,19 €	37,27 €	46,59 €	9,32 €
CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables	INV.	3,0	20,22	21,0	2 100,00 €	3 583,44 €	3 528 €	3 323,43 €	8 538,62 €	3 415,45 €	4 269,31 €	853,86 €
CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques	FON.		5,86					- €	1 269,92 €	507,97 €	634,96 €	126,99 €
CS 1	Suivi des végétations prairiales	INV.		0,43					- €	93,19 €	37,27 €	46,59 €	9,32 €
CS 5	Etudier la formation et la dynamique des moutureaux	INV.	9,0	8,72		15 000,00 €	8 897,72 €	16 674 €	16 950,39 €	10 787,43 €	4 314,97 €	5 393,72 €	1 078,74 €
CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	INV.	6,0	6,65	29,0			1 816 €	2 091,96 €	2 232,82 €	893,13 €	1 116,41 €	223,28 €
CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	INV.	3,0	2,71		8 100,00 €	5 000,00 €	8 658 €	8 750,13 €	5 587,28 €	2 234,91 €	2 793,64 €	558,73 €
CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	INV.	1,0	0,64		3 900,00 €	2 000,00 €	4 086 €	4 116,71 €	2 138,69 €	855,48 €	1 069,35 €	213,87 €
CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	INV.	0,5	0,57		1 500,00 €	1 000,00 €	1 593 €	1 608,36 €	1 123,52 €	449,41 €	561,76 €	112,35 €
CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères	INV.	0,5	1,86		1 800,00 €	2 000,00 €	1 893 €	1 908,36 €	2 403,08 €	961,23 €	1 201,54 €	240,31 €
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	FON.	5,0	4,93				930 €	1 083,55 €	1 068,38 €	427,35 €	534,19 €	106,84 €
MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides	FON.	1,0	1,71				186 €	216,71 €	370,57 €	148,23 €	185,29 €	37,06 €
		INV.				1 250,00 €	891,42 €	1 250 €	1 250,00 €	891,42 €	356,57 €	445,71 €	89,14 €
CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	FON.	12,0	4,57				1 860 €	2 600,52 €	990,36 €	396,15 €	495,18 €	99,04 €
		INV.						100 000 €	- €	- €	- €	- €	- €
CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	FON.	2,0	0,29				372 €	433,42 €	62,85 €	25,14 €	31,42 €	6,28 €
		INV.							- €	- €	- €	- €	- €
PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	FON.	2,0	2,14	9,0			538 €	679,12 €	709,46 €	283,78 €	354,73 €	70,95 €
PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	FON.	3,0	0,57				558 €	650,13 €	123,52 €	49,41 €	61,76 €	12,35 €
MS 11	Améliorer la perception du Marais communal par les habitants de la commune	FON.							- €	- €	- €	- €	- €
CI 1	Entretien de la signalétique existante	FON.	1,0	0,71				186 €	216,71 €	153,86 €	61,55 €	76,93 €	15,39 €
		INV.				300,00 €	0,00 €	300 €	300,00 €	- €	- €	- €	- €
CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	FON.	4,0	3,71				744 €	866,84 €	803,99 €	321,60 €	402,00 €	80,40 €
CC 3	Créer un document touristique largement diffusable	FON.	0,5	1,00				93 €	108,36 €	216,71 €	86,68 €	108,36 €	21,67 €
PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	FON.	5,0	5,64				558 €	1 083,55 €	1 222,24 €	488,90 €	611,12 €	122,22 €
		INV.				4 000,00 €	3 894,00 €		4 000,00 €	3 894,00 €	1 557,60 €	1 947,00 €	389,40 €
PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	FON.	4,0	4,43				3 744 €	866,84 €	960,03 €	384,01 €	480,01 €	96,00 €
		INV.				6 000,00 €	3 985,00 €	8 500 €	6 000,00 €	3 985,00 €	1 594,00 €	1 992,50 €	398,50 €
PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	FON.	1,0	1,57				186 €	216,71 €	340,23 €	136,09 €	170,12 €	34,02 €
PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	FON.	0,5	0,79				93 €	108,36 €	171,20 €	68,48 €	85,60 €	17,12 €
MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	FON.	6,0	7,35				1 116 €	1 300,26 €	1 592,82 €		796,41 €	
MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	FON.	3,0	1,86				558 €	650,13 €	403,08 €		201,54 €	
MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune de Les Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR	FON.	3,0	2,58				558 €	650,13 €	559,11 €	2 500,00 €	279,56 €	6121,6
MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	FON.	4,0	4,57				744 €	866,84 €	990,36 €		495,18 €	
MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	FON.	16,0	16,72				2 046 €	3 467,36 €	3 623,39 €		1 811,70 €	
MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	FON.	3,0	21,57				558 €	650,13 €	4 674,43 €		2 337,22 €	
		INV.				7 000,00 €	5 400,00 €	7 000 €	7 000,00 €	5 400,00 €		2 700,00 €	
MS 10	Réaliser les évaluations et rédiger le prochain plan de gestion	FON.							- €	- €			
		INV.							- €	- €			
SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	FON.	3,0	3,50				558 €	650,13 €	758,49 €	303,39 €	379,24 €	75,85 €
<b>Total</b>			<b>165,50</b>	<b>181,79</b>	<b>99,00</b>	<b>108 000,00 €</b>	<b>88 431,58 €</b>	<b>240 808 €</b>	<b>143 068 €</b>	<b>130 529,99 €</b>	<b>47 814,72 €</b>	<b>65 265,00 €</b>	<b>17 450,28 €</b>

Pour l'année 2021, le bilan financier de la RNR s'élève à 130 529,99 € pour un prévisionnel initial de 240 808 €.

La différence s'explique principalement par le décalage de la programmation et l'annulation ou la réalisation partielle de certaines opérations. En effet, la création de l'observatoire avait été budgétisée à hauteur de 100 000 €.

Les coûts liés à l'acquisition des connaissances et l'achat de matériel représentent 95 766,77 € et les coûts de fonctionnement (essentiellement du temps conservateur en 2021 : 34 763,22 €.

Pour rappel, le coût journalier du conservateur avait été sous-évalué lors de la rédaction du Plan de gestion ce qui entraîne une hausse de coût de personnel. Dans le plan de financement initial 1 journée = 186 € et dans les dépenses réel 1 journée = 228 €.

## 4- LA PROGRAMMATION 2022

Ne sont présentées en détails dans cette partie que les opérations non redondantes à l'année 2021.

Code	Intitulé des Opérations	Nbre de jours 2022
MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	10
IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	9
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	1
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	2
CI 4	Restauration et création de nouveaux abreuvoirs	6
IP 6	Entretien la ripisylve le long de la RNR	1
IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	1
CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR	0,5
IP 8	Equiper les sorties des basses périphériques du site d'ouvrages de gestion	5
MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	0
IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	6
IP 2	Contrôler les chardons	3
CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	2
CS 10	Suivi du peuplement de reptiles	1 (5,5)
CS 11	Suivi du peuplement piscicole	1
CS 12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane	0,5
CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques	1
CS 1	Suivi des végétations prairiales	1
CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	11
CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	6
CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	3
CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	1
CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	0,5
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	5
MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides	1
CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	1 (10)
CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	6
PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	2
PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	3
CI 1	Entretien de la signalétique existante	0,5
CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	4
PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	3
PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	4
PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	1
PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	0,5
MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	6
MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	4
MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	5
MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	3 (33)
SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	3
MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	0,5
MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune des Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR	3

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)						
						Priorité 1
<b>Opération CS 2</b>	<b>Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique</b>					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.1 Mettre en place des suivis biologiques réguliers					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Sur le réseau hydraulique attenant à la RNR, l'opération consiste à poursuivre le travail initié par l'EPMP sur quatre transects. A l'intérieur de la RNR, l'action consiste à déterminer et suivre plusieurs placettes de l'hygrophile inférieur. La diversité des groupements, l'évolution de la surface et/ou du recouvrement de ces herbiers temporaires de fond de baisses seront notées. Ce suivi sera réalisé tous les trois ans, simultanément au suivi des plantes patrimoniales. Deux passages seront réalisés entre la fin mai et la fin juin.</p> <p>Une attention particulière sera portée à la continuité du protocole de l'EPMP sur le communal.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Augmentation du linéaire et des surfaces des habitats aquatiques, amélioration de la diversité des groupements.</p>					
Localisation	Ensemble du périmètre RNR et réseau hydraulique attenant.					
Méthodologie	Relevés phytosociologiques.					
Période d'intervention	Fin mai – fin juin.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
			0,5 jour			0,5 jour
	Total 2020-2025 : 1 jour					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 0,5j X 186 € par année Prestataire extérieur botaniste : 4j X 600€ par année					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
			2 493 €			2 493 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 4 986 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques, prestation, acquisition de compétences conservateur.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA, EPMP, Natura 2000.					
Evaluation	Comparaison 2017-2022 des relevés de végétation, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 3, CS 6, CS 18.					

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche indicateur d'évaluation)						
						Priorité 1
<b>Opération CS 3</b>	<b>Suivi des plantes patrimoniales de la RNR</b>					
Enjeux liés à la connaissance du patrimoine	Connaissances du site					
Objectif à long terme II	Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion					
Objectif de plan	OPII.1 Mettre en place des suivis biologiques réguliers					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Tous les trois ans, sur la base des cartographies réalisées en 2007 et 2017, un suivi des plantes patrimoniales sera réalisé et comparé aux observations des années antérieures. Le suivi s'échelonne de la fin mai pour les espèces plus précoces (Céaiste douteux) à la fin juillet pour les espèces les plus tardives (Inule d'Angleterre). L'ensemble de la prairie communale sera prospecté.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Les plantes patrimoniales se maintiennent. Les efforts de la gestion agricole et hydraulique pourront permettre l'apparition et/ou la réapparition de nouvelles espèces patrimoniales.</p>					
Localisation	Ensemble du périmètre RNR.					
Méthodologie	Prospection et identification à partir des cartes produites en 2007 et 2017.					
Période d'intervention	Avril à juillet.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
			1 jour			1 jour
	Total 2020-2025 : 2 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 1j X 186 € par année Prestataire extérieur botaniste : 6j X 600€ par année					
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
			3 786 €			3 786 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 7 572 €					
Nature des investissements	Suivis biologiques, acquisition de compétences conservateur.					
Financement possible	Région PDL, FEDER, AELB (CTMA) et SMVSA, Natura 2000.					
Evaluation	Comparaison 2017-2022 de la cartographie des plantes patrimoniales, évaluation 2022 et 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec les suivis CS 1, CS 2, CS 6, CS 18.					

Plan de gestion 2020-2025 RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire (Fiche action)						
						Priorité 1
<b>Opération MS 10</b>	<b>Réaliser les évaluations et rédiger le prochain plan de gestion</b>					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Exemplarité de gestion					
Objectif à long terme IV	Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs					
Objectif de plan	OPIV.1 Assurer et optimiser la gestion administrative de la RNR					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> :</p> <p>1) En 2022, une évaluation à mi-parcours est conduite. Elle s'appuie notamment sur l'organisation de groupes de travail et la réunion des acteurs et partenaires de la RNR. L'efficacité des opérations et la progression vers les objectifs à long-terme sont évaluées. L'amélioration des connaissances est prise en compte et le plan de gestion adapté si besoin en conséquence.</p> <p>2) En 2025, une évaluation globale du plan de gestion est conduite. Elle suit la même organisation que l'évaluation à mi-parcours. L'efficacité des opérations et la progression vers les objectifs à long terme sont évaluées. Une analyse des moyens humains, matériels et financiers au regard des enjeux est également menée.</p> <p>3) En 2025, la rédaction du futur plan de gestion de la RNR est conduite sur la base des évaluations.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Les évaluations du plan de gestion sont réalisées et la mise à jour des connaissances intégrée. Le futur plan de gestion est rédigé, l'avenir de la RNR anticipé.</p>					
Localisation	RNR.					
Méthodologie	Organisation de groupes de travail.					
Période d'intervention	Année 2022.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
			5 jours			17 jours
	Total 2020-2025 : 22 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 1j X 186 € en 2022 et 17 j X 186€ en 2025 1) Prestataire « Evaluation » en 2022 : 12j X 700€ = 8 400€ 2) Prestataire « Evaluation » en 2025 : 17j X 700€ = 11 900€ 3) Prestataire « Rédaction PDG » en 2025 : 60j X 700€ = 42 000€					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
			930 €			3 162 €
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
			8 400 €			53 900 €
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 66 392 €					
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Evaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec toutes les actions du plan de gestion.					

**Plan de gestion 2020-2025 RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire  
(Fiche action)**

Priorité 2

<b>Opération MS 11</b>	<b>Améliorer la perception du Marais communal par les habitants de la commune</b>					
Enjeux pédagogique et socio-culturel	Appropriation du site et communication					
Objectif à long terme III	Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du Marais communal du Poiré-sur-Velluire					
Objectif de plan	OPIII.1 <i>Entretien l'aspect pittoresque et historique du Marais communal</i>					
Description et résultats attendus	<p><u>Description</u> : Historiquement, le communal jouait un rôle important dans la vie quotidienne des habitants du Poiré-sur-Velluire. Depuis, le Marais communal est utilisé par quelques exploitants et peu d'animations permettent de le découvrir. Au fil du temps, la population locale a oublié les pratiques liées à cet espace et n'imagine pas les richesses biologiques qu'il abrite.</p> <p>Le but de cette opération est de savoir comment les habitants de la nouvelle commune des Velluire sur Vendée perçoivent le Marais communal et les inviter à venir le découvrir.</p> <p><u>Résultats attendus</u> : Appropriation des enjeux du site par la population locale et les partenaires.</p>					
Localisation	Périmètre RNR.					
Méthodologie	Mise en place d'une enquête de perception auprès de la population locale et des partenaires					
Période d'intervention	Toute l'année.					
Temps de travail du Conservateur	2020	2021	2022	2023	2024	2025
			7 jours			
	Total 2020-2025 : 3 jours					
Mise en œuvre, partenaires, prestataires	Conservateur RNR : 7j X 186€ en 2023					
Coûts de fonctionnement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
			1 302 €			
Coûts d'investissement prévisionnels	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Coût total prévisionnel	Total 2020-2025 : 1 302 €					
Nature des investissements						
Financement possible	Région PDL, FEDER.					
Evaluation	Comparaisons interannuelle et inter-sites, évaluation 2022, 2025.					
Observation	Synchronisation et/ou relation avec MS 6, CC 2 et PA 5					

## 5- MOYENS HUMAINS ET BUDGET PREVISIONNELS POUR L'ANNEE 2022

OLT	Code	Intitulé Opération	Priorité	Périodicité	Nb jour Conserv 2022	Nb jour stage
OLT I : Aboutir à une gestion pastorale et hydraulique concertée, favorable à la conservation des habitats et des espèces du site	MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	1	Annuelle	10,0	
	IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	1	Ponctuelle	9,0	
	IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	1	Annuelle	1,0	
	IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	2	Annuelle	2,0	
	CI 4	Réaménagement et création de nouveaux abreuvoirs	2	Ponctuelle	6,0	
	IP 6	Entretien de la ripisylve le long de la RNR	1	2 ans	1,0	
	IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	1	Annuelle	1,0	
	IP 10	Restauration des nids à Cigogne blanche	2	Annuelle		
	CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR	1	Ponctuelle	0,5	
	IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion	1	Annuelle	5,0	
	IP 9	Tester l'interdéconnexion de certaines baisses intrasite	1	Ponctuelle		
	MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	1	Annuelle		
	IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	2	Annuelle	6,0	8
IP 2	Contrôler les chardons	2	Annuelle	3,0	4	
OLT II : Améliorer les connaissances du site, disposer d'indicateurs d'évaluation de la gestion	CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique	1	3 ans	0,5	
	CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR	1	3 ans	1,0	
	CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	2	Annuelle	2,0	19
	CS 10	Suivi du peuplement de reptiles	2	3 ans	5,5	
	CS 11	Suivi du peuplement piscicole	2	Annuelle	1,0	
	CS 12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane	3	Annuelle	0,5	7
	CS 13	Inventaire des arachnides, opilions et coléoptères de la RNR	1	6 ans		
	CS 15	Suivi du peuplement de lépidoptères	1	2 ans		
	CS 16	Suivi du peuplement d'odonates	1	2 ans		
	CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables	1	2 ans		
	CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques	1	3 ans		
	CS 1	Suivi des végétations prairiales	1	6 ans	1,0	
	CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	1	Annuelle	11,0	
	CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	1	Annuelle	6,0	17
	CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	1	Annuelle	3,0	
	CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	1	Annuelle	1,0	
	CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	1	Annuelle	0,5	
	CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères	1	2 ans		
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	1	Annuelle	5,0		
MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides	1	Ponctuelle	1,0		
OLT III : Développer, valoriser les dimensions sociales, culturelles et économiques du Marais communal du Poiré-sur-Velluire	CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	1	Annuelle	10,0	
	CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	2	Ponctuelle	6,0	60
	PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	2	Annuelle	2,0	5
	PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	1	Annuelle	3,0	
	MS 11	Améliorer la perception du Marais communal par les habitants de la commune	2	6 ans	7,0	
	CI 1	Entretien de la signalétique existante	2	Annuelle	0,5	
	CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	1	Annuelle	4,0	
	CC 3	Créer un document touristique largement diffusable	2	Ponctuelle		
	PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	1	Annuelle	3,0	
	PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	1	Annuelle	4,0	
PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	1	Annuelle	1,0		
PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	1	Annuelle	0,5		
OLT IV : Mettre en œuvre une gestion administrative et financière transparente à l'égard des usagers et des acteurs	MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	1	Annuelle	6,0	
	MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	1	Annuelle	0,5	
	MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune de Les Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR	1	Annuelle	3,0	
	MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	1	Annuelle	4,0	
	MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	1	Annuelle	5,0	
	MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	1	Annuelle	3,0	
					30,0	
	MS 10	Réaliser les évaluations et rédiger le prochain plan de gestion	1	3 ans	5,0	
				36,0		
SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	1	Annuelle	3,0		
				220,0	120,0	

Code	Intitulé Opération	Type de coûts	Nb jour Conser v 2022	Nb jour stage	Coûts € TTC 2022				Répartition prévisionnelle 2022			
					Coûts prestation	Cout *conservateur	cout* stagiaire	cout* Contractuel	Total 2022	Région	FEDER	commune
MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	FON.	10,0			2 354 €	- €	- €	2 354,30 €	941,72 €	1 177,15 €	235,43 €
IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	FON.	9,0			2 119 €	- €	- €	2 118,87 €	847,55 €	1 059,44 €	211,89 €
		INV.			59 000 €	- €	- €	59 000,00 €	23 600,00 €	29 500,00 €	5 900,00 €	
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	FON.	1,0			235 €	- €	- €	235,43 €	94,17 €	117,72 €	23,54 €
		INV.			500 €	- €	- €	500,00 €	200,00 €	250,00 €	50,00 €	
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	FON.	2,0			471 €	- €	- €	470,86 €	188,34 €	235,43 €	47,09 €
		INV.			4 000 €	- €	- €	4 000,00 €	1 600,00 €	2 000,00 €	400,00 €	
CI 4	Réaménagement et création de nouveaux abreuvoirs	FON.	6,0			1 413 €	- €	- €	1 412,58 €	565,03 €	706,29 €	141,26 €
		INV.			11 000 €	- €	- €	11 000,00 €	4 400,00 €	5 500,00 €	1 100,00 €	
IP 6	Entretien de la ripisylve le long de la RNR	FON.	1,0			235 €	- €	- €	235,43 €	94,17 €	117,72 €	23,54 €
		INV.			2 400 €	- €	- €	2 400,00 €	960,00 €	1 200,00 €	240,00 €	
IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique	FON.	1,0			235 €	- €	- €	235,43 €	94,17 €	117,72 €	23,54 €
IP 10	Restauration des nids à Cigogne blanche	FON.				- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		INV.				- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR	FON.	0,5			118 €	- €	- €	117,72 €	47,09 €	58,86 €	11,77 €
		INV.				- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion	FON.	5,0			1 177 €	- €	- €	1 177,15 €	470,86 €	588,58 €	117,72 €
		INV.			5 600 €	- €	- €	5 600,00 €	2 240,00 €	2 800,00 €	560,00 €	
IP 9	Tester l'interdéconnexion de certaines baisses intrasite	FON.				- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		INV.				- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local	FON.				- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	FON.	6,0	8		1 413 €	251 €	- €	1 663,78 €	665,51 €	831,89 €	166,38 €
IP 2	Contrôler les chardons	FON.	3,0	4		706 €	126 €	- €	831,89 €	332,76 €	415,95 €	83,19 €
		INV.			6 900 €	- €	- €	6 900,00 €	2 760,00 €	3 450,00 €	690,00 €	
CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique	INV.	0,5		2 400 €	118 €	- €	- €	2 517,72 €	1 007,09 €	1 258,86 €	251,77 €
CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR	INV.	1,0		3 600 €	235 €	- €	- €	3 835,43 €	1 534,17 €	1 917,72 €	383,54 €
CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs	INV.	2,0	19		471 €	597 €	- €	1 067,46 €	426,98 €	533,73 €	106,75 €
CS 10	Suivi du peuplement de reptiles	INV.	5,5			1 295 €	- €	- €	1 294,87 €	517,95 €	647,43 €	129,49 €
CS 11	Suivi du peuplement piscicole	INV.	1,0		3 400 €	235 €	- €	- €	3 635,43 €	1 454,17 €	1 817,72 €	363,54 €
CS 12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane	INV.	0,5	7	1 200 €	118 €	220 €	- €	1 537,52 €	615,01 €	768,76 €	153,75 €
CS 13	Inventaire des arachnides, opilions et coléoptères de la RNR	INV.				- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
CS 15	Suivi du peuplement de lépidoptères	INV.				- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
CS 16	Suivi du peuplement d'odonates	INV.				- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables	INV.				- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques	FON.				- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
CS 1	Suivi des végétations prairiales	INV.	1,0		6 000 €	235 €	- €	- €	6 235,43 €	2 494,17 €	3 117,72 €	623,54 €
CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	INV.	11,0		22 500 €	2 590 €	- €	- €	25 089,73 €	10 035,89 €	12 544,87 €	2 508,97 €
CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	INV.	6,0	17		1 413 €	534 €	- €	1 946,38 €	778,55 €	973,19 €	194,64 €
CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	INV.	3,0		6 000 €	706 €	- €	- €	6 706,29 €	2 682,52 €	3 353,15 €	670,63 €
CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	INV.	1,0		2 400 €	235 €	- €	- €	2 635,43 €	1 054,17 €	1 317,72 €	263,54 €
CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique	INV.	0,5		3 900 €	118 €	- €	- €	4 017,72 €	1 607,09 €	2 008,86 €	401,77 €
CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères	INV.				- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	FON.	5,0			1 177 €	- €	- €	1 177,15 €	470,86 €	588,58 €	117,72 €
MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides	FON.	1,0			235 €	- €	- €	235,43 €	94,17 €	117,72 €	23,54 €
		INV.			1 250 €	- €	- €	- €	1 250,00 €	500,00 €	625,00 €	125,00 €
CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire	FON.	10,0			2 354 €	- €	- €	2 354,30 €	941,72 €	1 177,15 €	235,43 €
		INV.			9 000 €	- €	- €	- €	9 000,00 €	3 600,00 €	4 500,00 €	900,00 €
CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR	FON.	6,0	60		1 413 €	1 884 €	- €	3 296,58 €	1 318,63 €	1 648,29 €	329,66 €
		INV.			9 000 €	- €	- €	- €	9 000,00 €	3 600,00 €	4 500,00 €	900,00 €
PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	FON.	2,0	5		471 €	157 €	- €	627,86 €	251,14 €	313,93 €	62,79 €
PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	FON.	3,0			706 €	- €	- €	706,29 €	282,52 €	353,15 €	70,63 €
MS 11	Améliorer la perception du Marais communal par les habitants de la commune	FON.	7,0			1 648 €	- €	- €	1 648,01 €	659,20 €	824,01 €	164,80 €
CI 1	Entretien de la signalétique existante	FON.	0,5			118 €	- €	- €	117,72 €	47,09 €	58,86 €	11,77 €
		INV.				- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	FON.	4,0			942 €	- €	- €	941,72 €	376,69 €	470,86 €	94,17 €
CC 3	Créer un document touristique largement diffusable	FON.				- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	FON.	3,0			706 €	- €	- €	706,29 €	282,52 €	353,15 €	70,63 €
		INV.				- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	FON.	4,0		3 000 €	942 €	- €	- €	3 941,72 €	1 576,69 €	1 970,86 €	394,17 €
		INV.			3 000 €	- €	- €	- €	3 000,00 €	1 200,00 €	1 500,00 €	300,00 €
PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site	FON.	1,0			235 €	- €	- €	235,43 €	94,17 €	117,72 €	23,54 €
PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site	FON.	0,5			118 €	- €	- €	117,72 €	47,09 €	58,86 €	11,77 €
MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	FON.	6,0			1 413 €	- €	- €	1 412,58 €		706,29 €	
MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	FON.	0,5			118 €	- €	- €	117,72 €		58,86 €	
MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune de Les Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR	FON.	3,0			706 €	- €	- €	706,29 €	2 500,00 €	353,15 €	3 083,82 €
MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	FON.	4,0			942 €	- €	- €	941,72 €		470,86 €	
MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	FON.	5,0			1 177 €	- €	- €	1 177,15 €		588,58 €	
MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	FON.	3,0			706 €	- €	- €	706,29 €		353,15 €	
		FON.	30,0			- €	- €	6 106 €	6 105,90 €		3 052,95 €	
MS 10	Réaliser les évaluations et rédiger le prochain plan de gestion	FON.	5,0			1 177 €	- €	- €	1 177,15 €	470,86 €	588,58 €	117,72 €
		INV.	36,0			- €	- €	7 327 €	7 327,08 €	2 930,83 €	3 663,54 €	732,71 €
SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	FON.	3,0			706 €	- €	- €	706,29 €	282,52 €	353,15 €	70,63 €
		<b>Total</b>	<b>220,0</b>	<b>120,0</b>	<b>166 050 €</b>	<b>36 256 €</b>	<b>3 768 €</b>	<b>13 433 €</b>	<b>219 507,20 €</b>	<b>85 835,82 €</b>	<b>109 753,60 €</b>	<b>23 917,78 €</b>

## BIBLIOGRAPHIE

---

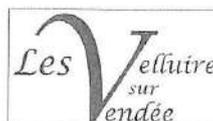
- AMIAUD B., 1998. Dynamique végétale d'un écosystème prairial soumis à différentes modalités de pâturage. Exemple des communaux du Marais poitevin. *Thèse : Biologie, Université de Rennes 1*. 283 p.
- COLLECTIF, 2017. Guide d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels. Coll. Cahiers techniques n°88, AFB.
- COLLECTIF, 2017. Synthèse des oiseaux nicheurs de la RNR du Poiré-sur-Velluire, LPO85, 3p.
- COLLECTIF, 2018. Synthèse des oiseaux nicheurs de la RNR du Poiré-sur-Velluire, LPO85, 3p.
- DEAT E., PERRINET M., REBIBO H., 2007. Relevés et cartographie des espèces floristiques patrimoniales des marais communaux en pâturage collectif. Symbiose environnement. 98 p.
- DEAT E., THOMAS A., DULAC P., 2014. Communal du Poiré-sur-Velluire et abords. INPN, SPN-MNHN Paris, 22 p.
- DEAT E., CARDOT O., 2015. Catalogue des habitats naturels du Marais poitevin. PNRMP, EPMP, OPNMP. 300 p.
- DEAT E., THOMAS A., 1998. Coupe schématique de la structure des délaissés du Marais communal des Velluire-sur-Vendée.
- DEAT E., 2017. Cartographie des espèces patrimoniales de la RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire, 39 p.
- DE FOUCAULT B., 1984. Systémique, structuralisme et synsystématique des prairies hygrophiles des plaines atlantiques françaises. *Thèse : sciences naturelles, Université de Rouen Haute-Normandie*. 675 p.
- SOURDRIL E., DEAT E., 2017. Cartographie des habitats naturels de la RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire, 56p.
- TOURNADE F., BOUZILLE J-B., 1995. Déterminisme pédologique de la diversité végétale d'écosystèmes prairiaux du Marais Poitevin - Application à la définition d'une gestion agri-environnementale - Étude et Gestion des Sols, 2 (1), p. 57-72.
- TOURNADE F., 1993. Les prairies naturelles humides communales du Marais poitevin - Organisation, fonctionnement et genèse d'un agro-écosystème. *Chaire de sciences du sol : ENSA Rennes*. 191 p.
- VERGER F., 1964. Mottureaux et gilgais. *Annales de géographie*, tome 76, 398 : 413-430.
- VERGER F., BRESSON G., LIMASSET O., BARRUOL J. 1975. Notice explicative, Carte géologique de la France (1/50 000), feuille L'Aiguillon-sur-Mer (608). Orléans : BRGM, 22 p.

## ANNEXES

---

Annexe 1 : Convention de délégation de gestion relative à la gestion de la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire .....	118
Annexe 2 : Cahier des charges de la Mesure Agro-Environnementales et Climatiques contractualisé sur le Marais communal du Poiré-sur-Velluire.....	123
Annexe 3 : Convention de gestion et de valorisation des marais communaux du Marais poitevin 2017 - 2027 .....	133
Annexe 4 : Protocole de gestion de l'eau du communal du Poiré-sur-Velluire .....	142
Annexe 5 : Arrêté Préfectoral prescrivant la destruction des chardons des champs .....	144
Annexe 6 : Modifications apportées au diagnostic mottureaux .....	145
Annexe 7 : Modifications apportées au diagnostic flore et habitat.....	149
Annexe 8 : Agenda du gestionnaire .....	153
Annexe 9 : Index des fiches actions.....	154

## Annexe 1 : Convention de délégation de gestion relative à la gestion de la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire



### **CONVENTION de délégation de gestion Relative à la gestion de la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire**

#### **ENTRE**

Le Parc naturel régional du Marais poitevin, domicilié au 2, rue de l'Eglise 79510 COULON, représenté par son Président Pierre-Guy PERRIER, en vertu de la délibération du 10 Novembre 2017, ci-après nommé « le PNR » ;

***D'une part,***

#### **ET**

La Commune des Velluire-sur-Vendée, domiciliée au 3, rue Pierre Ballard, 85770 LES VELLUIRE-SUR-VENDEE, représentée par son Maire Laurent Dupas, en vertu de la délibération du 26 mai 2020, ci-après nommée « la Commune » ;

***D'autre part,***

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les statuts du Syndicat Mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin approuvé par arrêté inter-préfectoral n° 97-826 bis- DRCL B2,
- Vu les articles du Code Civil relatif aux contrats et obligations conventionnels (articles 1101 et suivants du code),
- Vu la loi N°85-704 du 12 juillet 1985 modifiée relative à la maîtrise d'ouvrage publique,
- Considérant que le Parc du Marais poitevin, soutenu par les Régions Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire, par les Conseils départementaux de Vendée, Charente-Maritime et Deux-Sèvres, par les communes adhérentes et par l'Etat, a pour mission le développement durable du Marais poitevin,
- Considérant que la création et la gestion d'espaces protégés est rendue nécessaire pour préserver l'intérêt écologique des sites les plus remarquables du Marais poitevin et que cette gestion est considérée d'intérêt général,
- Vu la charte du PNR, et en référence aux mesures M1, M12 et M13 des axes 1 et 2 de la charte,
- Vu la décision du Comité syndical du PNR du Marais poitevin du 11 octobre 2019 proposant que le PNR devienne gestionnaire de la RNR du Marais communal du Poiré sur Velluire dans le cadre de la mise en œuvre du prochain plan de gestion,
- Vu la délibération du Conseil Régional des Pays de la Loire en date du 17 décembre 2012, approuvant le classement de la Réserve Naturelle Régionale « Marais communal du Poiré-sur-Velluire », et son article 2 sur la reconduction du classement de la RNR,
- Vu la délibération du Conseil Municipal des Velluire-sur-Vendée du 17 décembre 2019, qui souhaite déléguer la gestion de la RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire au Parc naturel régional du Marais poitevin,

-Vu la décision du Conseil régional des Pays de la Loire en date du 9 juillet 2020 déléguant la gestion de la RNR du Poiré-sur-Velluire au PNR Marais poitevin.

Il a été convenu ce qui suit :

#### **PREAMBULE**

Le Conseil Régional des Pays de la Loire a classé le 17 décembre 2012 pour une durée de 6 ans le marais communal du Poiré-sur-Velluire en Réserve Naturelle Régionale (RNR) constituée par les parcelles suivantes :

- Section AD, parcelle n° 1 d'une contenance de 131 ha 81 a 72 ca (Communal Nord)
- Section AE, parcelle n° 1 d'une contenance de 109 ha 26 a 61 ca (Communal Sud)

La Commune est propriétaire des deux parcelles qui constituent la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire pour une superficie totale de 241 ha 08 a 33 ca.

La reconduction de la RNR, après 6 années de classement est suspendue à l'accord du Président du Conseil Régional des Pays de la Loire.

Le PNR du Marais poitevin s'est porté candidat en tant que gestionnaire de la RNR à compter de la date de l'arrêt de renouvellement de la réserve. La Commune des Velluire-sur-Vendée a accepté la candidature du PNR le 17 décembre 2019 en conseil municipale.

#### **ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention cadre définit les règles de base du partenariat administratif, technique et financier entre la Commune propriétaire et le PNR gestionnaire.

#### **ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS DES PARTIES**

##### ***A – Gestion globale de la RNR :***

La commune délègue la gestion de la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire au Parc naturel régional du Marais poitevin.

Le PNR en tant que gestionnaire de la RNR est chargé de la mise en œuvre du plan de gestion et de et de la maîtrise d'ouvrage des différentes actions, sous l'égide du comité consultatif. Pour ce faire, le PNR s'appuie sur la création d'un poste de conservateur de la RNR.

Le PNR est chargé de créer et d'animer un groupe local de gestion qui aura pour principal objectif la validation des actions à mettre en œuvre et préalablement validées en Comité consultatif de gestion.

##### ***B – Pâturage collectif :***

En liaison avec le PNR, la Commune supervise le pâturage collectif sur sa propriété communale sur la base d'un engagement signé avec des agriculteurs et d'un règlement de pâturage. La commune prélève une taxe de pâturage.

La Commune porte le dossier des Mesure Agri Environnementales et sa déclaration PAC. Elle se charge de la gestion administrative et financière de ces opérations.

Le nombre d'UGB, la date du début de la mise à l'herbe des animaux (ouverture du communal) et les modalités d'entrée des animaux (entrée progressive des bovins) sont définis chaque année par

2

un groupe local animé par le PNR. Les décisions validées peuvent entraîner chaque année la modification du règlement de pâturage.

Le PNR assiste la Commune dans le suivi du pâturage et des équipements pastoraux, il tient un relevé annuel détaillé de toutes les entrées et sorties d'animaux opérées sur la RNR.

Le PNR accompagne les agriculteurs engagés dans la gestion pastorale collective de la RNR.

La Commune participe au suivi et à l'entretien courant des clôtures, des abreuvoirs, des accès agricoles et des parcs de contention en mettant à disposition du PNR du temps de travail d'agents techniques équivalent à un cumul annuel de 40 jours comme présenté en annexe 1.

Le PNR prend en charge la réalisation des investissements liées au pastoralisme, précisés dans le plan de gestion : réfection des abreuvoirs, entretien des parcs de contention, électrification des clôtures, réfection d'un des accès agricoles, organisation des cheminements dans la RNR...

### **C - Hydraulique :**

La Commune est responsable de la gestion des ouvrages hydrauliques qui lui incombent. Ces ouvrages ne sont pas installés sur l'emprise de la RNR. Cependant, la Commune doit veiller à ce que la gestion opérée sur ces ouvrages ne mette pas en péril les objectifs attendus par le plan de gestion.

Le PNR est signataire d'un protocole de gestion de l'eau sur le domaine de la RNR, établi avec l'Etablissement Public du Marais Poitevin. Le PNR, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR et plus particulièrement du suivi des niveaux d'eau, est chargé de mettre en œuvre ce protocole. Le PNR est chargé de mettre en place les diverses opérations du programme d'action visant à améliorer la présence de l'eau dans les zones basses de la RNR.

### **ARTICLE 3 : ASPECTS FINANCIERS**

Le PNR assure la Mise en œuvre et la maîtrise d'ouvrage des actions sur le site. Il a la responsabilité de mobiliser les financements nécessaires notamment ceux alloués par le Conseil Régional des Pays de la Loire dans le cadre du dispositif régional. Il s'engage à faire appel à toute autre source de financement qui permettrait d'abonder les budgets.

Le PNR se charge d'instruire l'ensemble des dossiers liés aux coûts de fonctionnement et d'investissement permettant la mise en œuvre du plan de gestion de la RNR. Il se charge de réaliser chaque année un plan de financement (Annexe 2) qui sera validé en Comité consultatif de gestion. Avant chaque opération technique et financière, la Commune sera associée à la commande des travaux.

A partir de la date de la signature de l'arrêté désignant le gestionnaire de la réserve, la Commune s'engage chaque année :

- à apporter au PNR une participation financière annuelle d' un montant plafonné à vingt-cinq mille Euros (de 25 000€),
- à mettre à la disposition du PNR l'équivalent de 40 jours de travail d'agents techniques.,
- et à fournir au PNR un poste de travail (bureau, téléphone et connexion internet) destiné à accueillir le conservateur.

#### ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention cadre est conclue pour la durée du classement de la RNR (6 ans).

#### ARTICLE 5 : AVENANT

Un avenant sera proposé chaque année à la commune. Il présentera la liste des actions et des financements.

Il s'agira en particulier de préciser le montant apporté par la commune.

#### ARTICLE 6 : LITIGES ET MODIFICATIONS

Le non-respect de l'une quelconque des clauses sus énoncées entraînera la résiliation de plein droit du présent accord.

**En cas de litige sur l'objet de la convention, le tribunal compétent sera le Tribunal Administratif de Poitiers.**

Fait à les Velluire, le 04/09/2020  
sur Vendée

Le Maire des Velluire-sur-Vendée  
M. Laurent DUPAS



Le Président du Parc naturel régional  
du Marais poitevin,  
M. Pierre-Guy PERRIER



Le PNR du Marais poitevin est soutenu par :



4

## ANNEXE 1

### Répartition des temps de travail et des tâches réalisées par le service technique de la commune, dans le cadre de la gestion annuelle de la RNR du marais communal des Velluire-sur-Vendée

N° action	Nom de l'action	Tâches à accomplir	Temps de travail en jours / an
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux	- Contact administratif avec les éleveurs - Engagements contractuels et signatures - Engagement des MAE - Gestion administrative des taxes et MAE	3 jours
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	- Participation à la surveillance des parc de contention et à leur petit entretien : renforcement de petits éléments, vérification et réparation des clôtures des parcs ...	12 jours
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôtures périphériques	- Surveillance des clôtures et barrières périphériques - Petits travaux de réparation sur piquets et barbelés - Participation à la surveillance des tronçons électrifiés et des postes électriques - Participation à la surveillance des travaux	12 jours
IP 2	Contrôler les chardons	- Participation à l'encadrement et au contrôle des équipes d'intervention	2 jours
MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	- Surveillance des sites et de leurs éventuels ouvrages hydrauliques - Gestion des ouvrages hydrauliques - Surveillance des clôtures et barrières de la parcelle ZL 61 - Contacts avec l'agriculteur en charge de la gestion de la parcelle - Travaux de restauration des clôtures de la parcelle ZI 61	4 jours
MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	- Participation aux réunions du groupe local animé par le gestionnaire de la RNR	2 jours
PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires	- Organisation de l'ouverture festive du communal - Préparation technique de l'ouverture du communal - Animation et assistance lors de l'ouverture du communal, dont : accueil des animaux et manipulation des animaux	5 jours
<b>TOTAL de temps de travail humain par an :</b>			<b>40 jours</b>

## Annexe 2 : Cahier des charges de la Mesure Agro-Environnementales et Climatiques contractualisé sur le Marais communal du Poiré-sur-Velluire



UNION EUROPÉENNE

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction départementale des  
territoires et de la mer de  
Vendée

Mesure agroenvironnementale et climatique (MAEC)

### Notice spécifique de la mesure « Maintien des baisses en eau – 10 % au 1<sup>er</sup> avril » - Niveau 3 du territoire Marais poitevin

« PL\_MAPO\_BA3B »

Campagne 2015

#### 1. OBJECTIFS DE LA MESURE

Les prairies inondables du Marais poitevin au microrelief marqué (les baisses) présentent un fort potentiel écologique. Leur valeur biologique est directement liée au maintien des niveaux d'eau en fin d'hiver et au printemps, car le développement de nombreuses espèces en dépend. La présence d'élevage et de pâturage sur ces prairies est en particulier très propice à la conservation de l'avifaune du marais.

#### 2. MONTANT DE LA MESURE

En contrepartie du respect de l'ensemble des points du cahier des charges de la mesure, **une aide de 288 € par hectare engagé** vous sera versée annuellement pendant la durée de l'engagement.

Le montant de votre engagement est susceptible d'être plafonné selon les modalités d'intervention des différents financeurs nationaux. L'Etat précisera ses conditions d'intervention dans un arrêté préfectoral régional relatif aux MAEC 2015.

##### Conditions particulières d'application :

Pour tous les exploitants, le plafond éventuel prévaut par rapport à l'obligation d'engager 80% des surfaces éligibles en MAEC.

En cas de difficulté particulière, notamment une demande supérieure aux prévisions budgétées, il pourrait être amené à mettre en œuvre des modalités d'écrêtement supplémentaires, soumises à validation en Commission Régionale Agro-environnementale et Climatique (CRAEC).

#### 3. CONDITIONS SPECIFIQUES D'ELIGIBILITE A LA MESURE

Les conditions d'éligibilité sont à respecter pour entrer dans la mesure et **doivent être respectées durant tout le contrat ou seulement lors de l'engagement si précisé. Leur non-respect entraîne le remboursement de l'ensemble des annuités versées.**

##### 3.1 Conditions relatives au demandeur ou à l'exploitation

En plus des conditions d'éligibilité générales aux différentes MAEC, rappelées dans la notice nationale d'information sur les MAEC et l'agriculture biologique 2015-2020, vous devez respecter les 3 conditions spécifiques à la mesure « PL\_MAPO\_BA3B » :

- Vous devez être éleveur d'herbivores et respecter tous les ans un taux de chargement moyen sur les surfaces en herbe de 0,3 UGB minimum par hectare sur l'ensemble des prairies de l'exploitation (modalités de calcul précisées au point 6.2.1).
- Vous devez respecter chaque année une part minimale de surface en prairies et pâturages permanents de 5 % de la SAU de votre exploitation corrigée par la méthode du prorata.
- Engager au minimum 80 % des surfaces en prairies et pâturages permanents éligibles de votre exploitation dans au moins une des mesures suivantes : PL\_MAPO\_PH1A, PL\_MAPO\_PH2A, PL\_MAPO\_BA3B, PL\_MAPO\_BA3A, PL\_MAPO\_RA3A.

Les surfaces éligibles sont les surfaces en prairies permanentes humides du périmètre du PAEC Marais poitevin, hors mizottes.

Pour les exploitations ayant des surfaces en Poitou-Charentes, l'engagement dans les mesures PC\_MAPO\_PH01, PC\_MAPO\_PH02, PC\_MAPO\_BA01, PC\_MAPO\_BA02, PC\_MAPO\_RA01 est comptabilisé dans le taux d'engagement requis à hauteur de 80 %.

Les surfaces couvertes par un engagement MAET en cours peuvent compter pour atteindre ce taux de 80%, ainsi que les surfaces engagées en conversion et maintien à l'agriculture biologique.

Ce taux, vérifié lors de l'engagement, est calculé sur la base des surfaces présentes dans votre déclaration PAC lors de votre première année d'engagement. Par ailleurs, les bandes enherbées déclarées en prairie le long de parcelles cultivées ne comptent pas dans les surfaces éligibles et les surfaces couvertes par des baux précaires peuvent être exclues des surfaces éligibles à la demande des exploitants et sur fourniture de justificatifs écrits (les baux verbaux ne sont pas considérés comme des baux précaires).

Votre exploitation ne doit pas être engagée et ne pourra pas être engagée dans une mesure système relative à la gestion des surfaces en herbe (mesures systèmes polyculture-élevage, mesure systèmes herbagers et pastoraux), y compris sur d'autres parcelles de votre exploitation. Vous ne pouvez pas bénéficier des aides à l'agriculture biologique (conversion ou maintien) sur les mêmes parcelles que celles engagées dans la mesure.

### 3.2 Conditions relatives aux éléments engagés

Vous pouvez engager dans la mesure « PL\_MAPO\_BA3B » les surfaces en prairies permanentes humides situées dans la partie vendéenne du territoire du PAEC Marais poitevin.

A compter de leur engagement, les surfaces devront être déclarées en « prairies ou pâturage permanents » (code PPH).

Peuvent également être engagés dans la mesure « PL\_MAPO\_BA3B » les éléments topographiques concernés par la BCAE 7 ou visés par le plan de gestion, présents ou adjacents à ces surfaces. Ces éléments sont éligibles dans la limite du montant plafond mentionné au point 2.

Les prairies drainées par des drains enterrés fonctionnels ne sont pas éligibles.

Les surfaces comptabilisées sur les terres arables au titre des surfaces d'intérêt écologique (SIE) dans le cadre du paiement vert ne sont pas éligibles.

## 4. CRITERES DE SELECTION DES DOSSIERS

Les critères de sélection permettant de prioriser les demandes d'aide au regard des capacités financières sont listés dans la notice de territoire.

Si l'enveloppe financière se révélait insuffisante, des critères de sélection supplémentaires seraient définis au niveau régional et/ou local.

## 5. LE CAHIER DES CHARGES DE LA MESURE ET LE REGIME DE CONTROLE ET DE SANCTIONS

L'ensemble de vos obligations doit être respecté dès le 15 juin de la première année de votre engagement, sauf dispositions contraires dans le cahier des charges (Cf. ci-après).

Les documents relatifs à votre demande d'engagement et au respect de vos obligations doivent être conservés sur votre exploitation pendant toute la durée de votre engagement et pendant les quatre années suivantes (donc jusqu'au 15 mai 2024).

Les différentes obligations du cahier des charges de la mesure « PL\_MAPO\_BA3B » sont décrites dans le tableau ci-après.

**ATTENTION** : si l'une de ces obligations n'est pas respectée, les conséquences de ce non-respect peuvent porter sur la seule année considérée (anomalie réversible), ou bien sur l'ensemble des 5 ans de l'engagement (anomalie définitive). Dans ce cas, les demandes de reversements de l'aide réglementairement exigibles peuvent atteindre des sommes importantes. Par ailleurs, le régime de sanction est adapté selon l'importance de l'obligation (principale ou secondaire) et selon l'étendue de l'anomalie (à seuil ou totale).  
*Reportez-vous à la notice nationale d'information sur les MAEC et l'agriculture biologique 2015-2020 pour plus d'informations sur le fonctionnement du régime de sanctions.*

Obligations liées au cahier des charges et aux critères d'éligibilité  à respecter en contrepartie du paiement de l'aide	Contrôles		Sanctions		
	Modalités de contrôle	Pièces à fournir	Caractère de l'anomalie	Gravité	
				Importance de l'anomalie	Etendue de l'anomalie
Interdiction du retournement des surfaces engagées.  Interdiction de comblement des parties basses, mares, fossés	Administratif et sur place : visuel	Automatique d'après la déclaration de surfaces et contrôle visuel du couvert	Définitif	Principale	Totale
Maintien en eau des parties basses des prairies, sur 10% de la surface engagée, jusqu'au 1er avril	Sur place : documentaire et visuel	Plan de gestion « maintien des baisses en eau » et Cahier d'enregistrement des pratiques	Réversible	Principale	Totale
Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage)	Sur place : documentaire et visuel (absence de traces d'épandage)	Cahier d'enregistrement des interventions	Réversible	Principale	Totale
Absence d'apports de fertilisation P et K (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage)	Sur place : documentaire et visuel (absence de traces d'épandage)	Cahier d'enregistrement des interventions	Réversible	Secondaire	Totale
Respecter un taux de chargement moyen annuel maximum de 1,2 UGB/ha sur chacun des éléments engagés (méthode de calcul du chargement moyen expliquée au 6.2.2 )	Sur place : Documentaire ou visuel	Cahier d'enregistrement des interventions	Réversible	Principale	A seuil : en fonction de l'écart par rapport au chargement prévu
Respecter un taux de chargement instantané maximal de 0,5 UGB/ha à la parcelle, sur la période allant du 15 décembre au 15 mars, sur chacun des éléments engagés	Sur place : Documentaire ou visuel	Cahier d'enregistrement des interventions	Réversible	Principale	A seuil : en fonction de l'écart par rapport au chargement prévu
Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées	Sur place : documentaire et visuel	Visuel : absence de traces de produits phytosanitaires (selon la date du contrôle) Documentaire : sur la base du cahier d'enregistrement des interventions	Définitif	Principale	Totale

<p>En cas de fauche :</p> <p>25 % maximum des surfaces engagées à l'échelle de l'exploitation en PL_MAPO_BA2A pourront être fauchées entre le 1<sup>er</sup> juin et le 10 juin.</p> <p>Le reste de ces surfaces, soit 75 % minimum des surfaces globales engagées à l'échelle de l'exploitation en PL_MAPO_BA2A, ne pourront être fauchées qu'à partir du 10 juin (soit un retard de X jours par rapport à la date habituelle du territoire).</p> <p><i>Pour les exploitants ayant engagé des surfaces en Poitou-Charentes en mesure PC_MAPO_BA01, ces surfaces sont cumulées aux surfaces engagées en PL_MAPO_BA2A pour le respect des dates et % ci-dessus</i></p>	Sur place : visuel et documentaire	Cahier d'enregistrement des interventions	Réversible	Principale	A seuil : par tranche de jours d'écart par rapport à la date limite (5 / 10 / 15 jours)
<p>Faire établir, par une structure agréée (Chambre d'agriculture de Vendée ou Parc Naturel Régional du Marais poitevin), un plan de gestion relatif aux prairies humides sur les parcelles engagées (voir point 6.6)</p> <p>Le plan de gestion devra être réalisé au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année du dépôt de la demande d'engagement et pourra être ajusté par la structure agréée au cours des 5 ans d'engagement.</p>	Sur place	Plan de gestion	Définitif	Principale	Totale
<p>Mise en œuvre du plan de gestion relatif aux prairies humides (liste d'items figurant dans la notice de territoire) sur les surfaces engagées</p>	Sur place : documentaire et visuel	Plan de gestion et enregistrement des interventions	Réversible	Principale	Totale
<p>Faire établir par une structure agréée (Parc Naturel Régional), un plan de gestion spécifique aux prairies à baisses, incluant un diagnostic initial de l'élément engagé.</p> <p>Le plan de gestion spécifique aux baisses (voir partie 6.7) devra être réalisé avant le dépôt de la demande</p>	Sur place	Plan de gestion spécifique aux mesures « maintien des baisses en eau »	Définitif	Principale	Totale
<p>Enregistrement des interventions</p> <p>Pour les mesures « maintien en eau des baisses », cet enregistrement portera en particulier sur l'entretien et le fonctionnement du batardeau</p> <p>Un support d'enregistrement est joint en annexe de la notice</p>	Sur place : documentaire	Présence du cahier d'enregistrement des interventions et effectivité des enregistrements, y compris sur la fertilisation	Réversible aux premier et deuxième constats. Définitif au troisième constat.	Secondaire (si le défaut d'enregistrement ne permet pas de vérifier une des autres obligations, cette dernière sera considérée en anomalie)	Totale

**ATTENTION** : La tenue des documents d'enregistrement des interventions constituent des pièces indispensables du contrôle. Aussi, l'absence ou la non-tenue de ces documents le jour du contrôle se traduira par l'application du régime de sanctions, qui peut aller jusqu'au remboursement total de l'aide, même si ces documents ne doivent comporter que des valeurs nulles.

## 6. DEFINITIONS ET AUTRES INFORMATIONS UTILES

### 6.1. Définition des surfaces admissibles :

Les surfaces en prairies et pâturages permanents éligibles (voir point 3.2) sont corrigées par la méthode du prorata (surface admissible MAEC = surface admissible PAC).

### 6.2. Modalités de calcul du chargement

**6.2.1. Le taux de chargement moyen sur les surfaces en herbe** est le rapport entre (i) les animaux herbivores de l'exploitation calculés selon la méthode décrite au 6.2.3. et (ii) la surface en herbe calculée selon la méthode décrite au 6.4.

$$\text{Taux de chargement moyen sur les surfaces en herbe} = \frac{\text{Nombre total d'UGB herbivores de l'exploitation}}{\text{Surface en herbe de l'exploitation}}$$

**6.2.2. Le taux de chargement moyen à la parcelle** est le rapport entre (i) la somme des animaux herbivores (6.2.3) pâturant sur la parcelle, multipliée par le nombre de jours de pâturage et (ii) la surface de la parcelle engagée multipliée par la durée de la période de pâturage autorisée

$$\text{Taux de chargement moyen à la parcelle} = \frac{\text{Nombre d'UGB pâturant sur la parcelle} \times \text{Nombre de jours de pâturage}}{\text{Surface de la parcelle} \times \text{Durée de la période de pâturage autorisée : 365 jours}}$$

**6.2.3. Les animaux pris en compte pour le chargement ou un critère d'éligibilité lié à un élevage appartiennent aux catégories suivantes :**

Catégorie d'animaux	Animaux pris en compte	Conversion en UGB
BOVINS	Nombre d'UGB moyennes présentes sur l'exploitation du 16 mai de l'année n-1 au 15 mai de l'année d'engagement <b>Ce nombre est celui figurant en base de données nationale d'identification (BDNI).</b>	1 bovin de moins de 6 mois = 0,4 UGB 1 bovin de 6 mois à 2 ans = 0,6 UGB 1 bovin de plus de 2 ans ou vache ayant vêlé = 1 UGB
OVINS	Nombre d'ovins ou de brebis ayant mis bas	1 ovin âgé de plus de 1 an ou une brebis ayant déjà mis bas = 0,15 UGB
CAPRINS	Nombre de chèvres mères ou caprins de plus d'un an	1 caprin âgé de plus de 1 an ou une chèvre ayant déjà mis bas = 0,15 UGB
EQUIDES	Nombre d'équidés âgés de plus de 6 mois, identifiés selon la réglementation en vigueur et non-déclarés à l'entraînement au sens des codes des courses	1 équidé de plus de 6 mois = 1 UGB
LAMAS	Nombre de lamas (mâles et femelles) âgés de plus de 2 ans	1 lama âgé de plus de 2 ans = 0,45 UGB
ALPAGAS	Nombre d'alpagas (mâles et femelles) âgés de plus de 2 ans	1 alpaga âgé de plus de 2 ans = 0,30 UGB
CERFS ET BICHES	Nombre de cerfs et biches âgés de plus de 2 ans	1 cerf ou biche âgé de plus de 2 ans = 0,33 UGB
DAIMS ET DAINES	Nombre de daims et daines âgés de plus de 2 ans	1 daim ou daine âgé de plus de 2 ans = 0,17 UGB

Pour les herbivores autres que bovins, les animaux doivent être présents sur l'exploitation pendant une durée de 30 jours consécutifs, incluant le 31 mars de l'année en cours. Le nombre correspondant doit être déclaré chaque année sur le formulaire de déclaration des effectifs animaux du dossier PAC.

**6.3. La Surface Agricole Utile (SAU)** comprend toutes les surfaces déclarées dans le dossier PAC sauf :

- les surfaces de prairie permanente rendues non admissibles par la méthode du prorata,
- les surfaces déclarées en « bâtiments, chemins d'exploitation, routes et autres éléments artificiels »,
- les surfaces correspondant aux éléments topographiques non admissibles,
- les éléments naturels non compris dans les éléments topographiques (ex : marais salants...).

**6.4. Les surfaces en herbe** pour le calcul du chargement comprennent :

- les prairies permanentes et surfaces pastorales corrigées par la méthode du prorata,
- les surfaces déclarées dans la catégorie « surfaces herbacées temporaires (de 5 ans ou moins) ».

Les surfaces correspondant aux autres éléments topographiques sont incluses si ceux-ci sont admissibles.

### 6.5. La tenue des documents d'enregistrement des interventions

Les documents d'enregistrement des interventions constituent des pièces indispensables du contrôle. Aussi, l'absence ou la non-tenue de ces documents le jour du contrôle se traduira par l'application du régime de sanctions, qui peut aller jusqu'au remboursement total de l'aide, même si ces documents ne doivent comporter que des valeurs nulles.

L'enregistrement devra comporter, pour chacune des parcelles engagées :

- l'identification de l'élément engagé (n° de l'îlot, parcelle ou groupe de parcelles, telle que localisé sur le registre parcellaire graphique (RPG) de la déclaration de surfaces),
- les modalités d'utilisation des parcelles (dates d'entrée et de sortie des animaux, nombre d'animaux et UGB correspondantes, dates de fauche) : cahier d'enregistrement des pratiques de fauche et pâturage,
- les pratiques de fertilisation des surfaces (localisation, dates, quantité, produit) : sur le même document ou sur un cahier de fertilisation ; là encore, en cas d'absence de fertilisation, il faut bien enregistrer : « année n : pas d'apport de fertilisants »,
- les modalités d'entretien des éléments selon les prescriptions de saisie du plan de gestion relatif aux prairies humides (exemple : matériel utilisé, dates d'interventions) : enregistrement sur la base du tableau de plan de gestion annexé à la notice de territoire,
- pour les mesures « maintien en eau des baisses », l'enregistrement des interventions porte également sur l'entretien et le fonctionnement du batardeau (support d'enregistrement joint en annexe).
- 

Des modèles de cahiers d'enregistrement des pratiques sont disponibles sur le site internet de la DRAAF : <http://draaf.pays-de-la-loire.agriculture.pouv.fr/Les-Mesures-Agro-Environnementales>

#### **6.6. Le plan de gestion relatif aux prairies humides et valable pour les mesures « maintien des baisses en eau »**

Le plan de gestion simplifié est établi par une structure agréée : *Chambre d'agriculture de la Vendée* ou *Parc Naturel Régional du Marais Poitevin*, sur la base d'un diagnostic initial des surfaces. Il présente les obligations à respecter au cours de la durée d'engagement. Ces obligations sont présentées sous forme d'un tableau, où vous indiquerez les interventions réalisées. Ce tableau servira de base d'enregistrement des pratiques et donc de document de contrôle. Ce plan de gestion doit être établi de préférence avant le dépôt de votre demande d'engagement et dans tous les cas au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet de l'année du dépôt de votre demande ; il pourra être ajusté par la structure agréée au cours des 5 ans.

Le modèle du plan de gestion et ses items sont joints à la notice de territoire Marais Poitevin.

#### **6.7 Le plan de gestion spécifique aux mesures « maintien des baisses en eau »**

Le plan de gestion relatif aux mesures « maintien en eau des baisses » est établi par une structure agréée (le Parc Naturel Régional du Marais poitevin) lors de l'expertise environnementale. Ce plan de gestion doit être établi avant le dépôt de votre demande d'engagement.

Ce plan de gestion comprend les éléments suivants :

- les modalités de retrait de l'eau : un maintien en eau jusqu'au 1er avril. Le batardeau ne devant pas être retiré avant le 31 mai ;
- les modalités d'inondations des surfaces engagées : une inondation de 10 % des surfaces engagées ;
- les préconisations relatives à la gestion du troupeau,
- les préconisations relatives à la mise en place, l'entretien et le fonctionnement du batardeau (batardeau en terre, bourrelet de curage, palplanches, ouvrage hydraulique),
- une cartographie permettant de localiser la baisse et le batardeau.

Coordonnées de l'opérateur du projet « MAEC Marais Poitevin » :

**Etablissement Public du Marais Poitevin**  
1, Rue Richelieu  
85400 Luçon  
  
Tel : 02.51.56.56.20  
julie.bertrand@epmp-marais-poitevin.fr

Coordonnées des animateurs du projet « MAEC Marais Poitevin » :

**Chambre d'agriculture de Vendée**  
**Service MAE**  
21 Bd Réaumur  
85013 La Roche sur Yon Cedex  
  
Tel : 02.51.36.83.77  
carole.rabiller@vendee.chambagri.fr

**Parc Naturel Régional du Marais poitevin**  
2, Rue de l'église  
79510 Coulon  
  
Tel : 05.49.35.15.20  
l.chaigneau@parc-marais-poitevin.fr

**ANNEXE**

à la notice spécifique de la mesure « Maintien des baisses en eau – 10 % au 1er avril  
du territoire Marais poitevin

« PL\_MAPO\_BA3B »

**Modèle d'enregistrement des interventions  
spécifique à la présence de baisses**

<b>Nom de l'exploitation</b>	Marais communal du Poiré-sur-Velluire
<b>Identification de l'élément engagé</b> <i>(n° de l'ilot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, tel que localisé sur le registre parcellaire graphique (RPG) de la déclaration de surfaces)</i>	
<b>Modalités d'inondation et de dates de retrait de l'eau</b>	10 % de la surface en eau au 1 <sup>er</sup> avril

Tableau d'enregistrement des interventions		
Grand type d'intervention	Date	Précisions sur le type d'intervention
Entretien et maintenance du batardeau		
Fonctionnement du batardeau		

## Annexe 3 : Convention de gestion et de valorisation des marais communaux du Marais poitevin 2017 - 2027



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



### CONVENTION de gestion et de valorisation des marais communaux du Marais poitevin 2017 - 2027



#### Etablie entre les soussignés :

Les communes de Chasnais, Curzon, Lairoux, Les Magnils-Reigniers, Montreuil, Nalliers, Le Poiré-sur-Velluire, St Benoist-sur-Mer, Vouillé-les-Marais, la Taillé, Anais, Angliers, Courçon d'Aunis, Le Gué d'Alléré, Nuaillé d'Aunis, Saint Sauveur d'Aunis, Le Bourdet, Vallans, Saint Michel en l'Herm et Saint Denis du Payré et ci-après désignées par « la commune ».

#### Et :

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional du Marais poitevin, 2 rue de l'Eglise, 79510 Coulon, représenté par son Président, M. Pierre-Guy Perrier, et désigné ci-après par « Le Parc ».

#### Et :

La Ligue pour la Protection des Oiseaux, association régie par la loi de 1901 et déclarée d'utilité publique, Les Fonderies royales, CS90263, 17305 Rochefort, représentée par son Président, M. Allain Bougrain-Dubourg, et ci-après désignée par « la LPO ».

#### Et :

- La Chambre d'agriculture des Deux-Sèvres, dont le siège est situé Chemin des Ruralies, 79230 Vouillé, représentée par son Président Jean-Marc Renaudeau,

- La Chambre d'agriculture de Charente-Maritime, dont le siège est situé 2 Avenue de Fétilly, 17000 La Rochelle, représentée par son Président Luc Servant,

- La Chambre d'agriculture de la Vendée, dont le siège est situé 21 Boulevard Réaumur, 85000 La Roche-sur-Yon, représentée par son Président Joël Limouzin,

Ci-après désignées par « la Chambre d'agriculture ».

## Préambule

### Les marais communaux : des systèmes exceptionnels à valoriser

Le Marais poitevin est une des plus importantes zones humides françaises (100 000 ha). A ce titre, il joue un rôle fonctionnel important, notamment au niveau hydrologique. Les quelques 28 000 ha de prairies humides permanentes sont primordiales tant pour la gestion qualitative que quantitative de l'eau. Par ailleurs, pour les oiseaux nicheurs et hivernants, le Marais poitevin est un site majeur à l'échelle européenne.

Les prairies du Marais sont des espaces agricoles entretenus par l'élevage. Les marais communaux, notamment ceux qui sont exploités en pâturage, plurispécifique et collectif, sont les territoires les plus représentatifs de ces prairies naturelles humides. Ils revêtent une importance toute particulière et doivent être préservés.

Les marais communaux exploités en pâturage collectif se distinguent :

**Sur le plan historique :** Au Moyen-Age, alors que s'organisaient les travaux d'aménagement du Marais poitevin, apparurent les premiers marais communaux. Appartenant aux seigneurs et aux abbayes, ces terres de vaines pâtures (où accédaient les petites gens non propriétaires) ont été redistribuées aux communes au moment de la Révolution. On pouvait alors y chasser, pêcher, et faire paître les animaux collectivement et librement.

Ce mode spécifique de gestion perdure. Tous les ans, d'avril à décembre, et moyennant le paiement d'une taxe de pâturage, les éleveurs y font pâturer leurs animaux (vaches et chevaux).

**Sur le plan socio-économique :** Les marais communaux sont le support de multiples activités économiques et récréatives : pêche, élevage, observation de la faune, chasse, promenade.... Ils sont une ressource identitaire pour les municipalités, avec un potentiel d'activités de découverte de leur patrimoine. Leur préservation est soutenue par les collectivités locales, les Chambres d'agriculture, l'Etat, les associations de défense de l'environnement, l'Europe.

**Sur le plan hydrologique :** Situés dans les vastes zones d'épandage des crues, ils constituent un élément fondamental de l'équilibre hydrologique général du Marais poitevin.

**Sur le plan biologique :** Les marais communaux font partie des rares espaces du Marais poitevin qui ont été peu modifiés. Ils portent encore la marque du comblement par les sédiments de l'ancien golfe des Pictons. Ils se caractérisent donc par des micro-reliefs dessinés par l'eau, et par des sols dont le degré de salinité est variable. Cette hétérogénéité est à l'origine de la richesse et de la spécificité de la flore et de la faune des marais communaux. Le pâturage permanent avec une diversité d'herbivores conforte la capacité d'accueil de ces prairies naturelles humides pour les oiseaux lors des grandes migrations de printemps et d'automne. Intégrés au programme Natura 2000, riches d'habitats et d'espèces prioritaires, ces espaces accueillent notamment de nombreuses espèces d'oiseaux (directives Oiseaux et Habitats). Ces grandes prairies inondables représentent, en effet, des zones d'alimentation pour l'avifaune et sont complémentaires de la Baie de l'Aiguillon pour des populations d'oiseaux d'intérêt international. Le pâturage permanent d'avril à

décembre favorise aussi la coexistence de groupements végétaux riches d'une diversité floristique et d'une grande variété d'insectes. Les communaux constituent également des zones de reproduction majeures pour la faune en général (poissons, mammifères, oiseaux, batraciens, insectes, etc.).

**Sur le plan socio-culturel :** Les activités pratiquées sur ces milieux ont engendré des traditions et des coutumes locales : ouvertures festives, pâturage collectif, modes de pêche et de chasse... Carrefours de pratiques et d'usages variés, les marais communaux constituent donc un lieu de rencontre, un support de communication et de concertation. Ce sont des lieux fédérateurs d'activités humaines, tournés vers la gestion multifonctionnelle d'espaces sensibles.

**Sur le plan paysager :** Ces immenses prairies inondables d'un seul tenant, ouvertes ou boisées en périphérie, bordées de « huttes » (habitat local), constituent un paysage singulier du Marais poitevin.

### **Historique des conventions**

Dans les années 1970, le pâturage collectif posait des problèmes sanitaires. Les éleveurs quittaient progressivement les marais communaux qui n'étaient alors plus considérés comme rentables pour les communes. L'absence d'outil financier institutionnel, susceptible d'encourager une agriculture multifonctionnelle et durable, a engendré une forte pression de transformation de ces milieux (mise en culture, parcellisation, etc.).

En 1988 et 1989, alertés par les habitants fédérés en associations locales, 13 communes (Chasnais, Curzon, Lairoux, Le Poiré-sur-Velluire, Les Magnils-Reigniers, Montreuil, Nalliers, St-Benoist-sur-Mer, Anais, Angliers, Nuaillé d'Aunis, Saint-Sauveur d'Aunis, Triaize), ont contracté des conventions avec la LPO, le WWF-France et le Parc naturel régional du Marais poitevin (soit 1 500 ha sur les 3 500 ha de communaux recensés à l'époque). Par la suite, d'autres communes ont rejoint ce groupe (Vouillé-les-Marais, La Taillée, Courçon, Le Bourdet).

Par ces conventions d'une durée de 15 ans, les communes, qui se sont engagées à maintenir leur communal en pâturage collectif, ont reçu du WWF et de la LPO une aide directe de 100 F/ha/an (15 €) indexée sur le coût de la vie, qui a participé à l'équilibre du budget du marais communal. Le Parc naturel régional leur a apporté une aide technique au pastoralisme (traitement sanitaire, contention des troupeaux) ainsi que des fonds pour des investissements.

Les conventions ont été renouvelées en 2003 par l'ensemble des partenaires. Les mesures agri-environnementales, le LIFE Nature Marais poitevin 2004 – 2008 ; le dispositif Natura 2000 et la charte de PNR sont venus confortés l'accompagnement et la mise en œuvre du programme communaux. Depuis 2003, les communes de Saint Michel-en-L'Herm, Saint Denis du Payré et Vallans ont fait évoluer leur communal en pâturage collectif.

Il est proposé de renouveler les conventions pour une période de 10 ans.

### **Les nouvelles conventions**

Aujourd'hui, les partenaires historiques :

- les communes propriétaires d'un communal : Chasnais, Curzon, Lairoux, Les Magnils-Reigniers, Montreuil, Nalliers, Le Poiré-sur-Velluire, St Benoist-sur-Mer, la Taillée, Vouillé-les-Marais, Anais, Angliers, Courçon d'Aunis, Le Gué d'Alleré, Nuaillé d'Aunis, Saint Sauveur d'Aunis, Le Bourdet, Vallans, Saint Michel en l'Herm et Saint Denis du Payré,
- le Parc naturel régional Marais poitevin,
- la LPO,

**Et**

- Les Chambres d'agriculture de la Vendée, de la Charente-Maritime et des Deux-Sèvres,

s'engagent par la ratification de cette convention à respecter les articles ci-dessous.

### **Article 1 : Objet de la convention**

L'objectif de la convention est de développer et valoriser le modèle agro-environnemental des communaux en pâturage collectif et plurispécifique dans le Marais poitevin.

La présente convention associe les compétences des différents partenaires, à savoir les communes, le Parc, les Chambres d'agriculture et la LPO pour :

A - Maintenir et augmenter les surfaces de prairies naturelles humides communales gérées en pâturage collectif

- 1 - Maintenir les marais communaux en pâturage collectif plurispécifique sur prairie naturelle inondable
- 2 - Restaurer des hectares de prairie communale et les réinvestir par une gestion en pâturage collectif

B - Maintenir et améliorer les fonctions agro-environnementales des marais communaux (gestion des espèces, des habitats, du paysage, des activités humaines ou de l'eau)

- 1 - Veiller au maintien/renforcement de la qualité biologique et du rôle écologique des marais communaux dans la zone humide du Marais poitevin
- 2 - Améliorer et diffuser les connaissances sur les fonctions environnementales et les effets de la gestion en pâturage collectif des marais communaux
- 3 - Répondre efficacement aux nouvelles problématiques agro-environnementales (espèces exotiques envahissantes, arrivée rapide des crues, traitements antiparasitaires, etc.)

C - Valoriser et développer les externalités positives des marais communaux

- 1 - Valoriser et développer les externalités agro- économiques et environnementales des marais communaux
- 2 - Valoriser le caractère patrimonial, agricole, biologique, culturel et paysager des marais communaux
- 3 - Sensibiliser sur les valeurs patrimoniales, agricoles, biologiques, culturelles et paysagères des marais communaux

D - Fédérer les gestionnaires des communaux autour d'un projet commun et durable à l'échelle du Marais poitevin

- 1 - Maintenir une gestion concertée à l'échelle du Marais poitevin
- 2 - Mutualiser les moyens
- 3 - Conforter le dynamisme local et le rôle de chacun
- 4 - Veiller à la cohérence globale du projet

## **Article 2 : La commune et le comité de gestion**

La commune est responsable de la gestion de son communal.

L'organe de décision est le conseil municipal : toute mise en œuvre d'actions devra faire l'objet d'un accord de la commune, qu'il s'agisse d'un accord de principe du maire ou d'une délibération du conseil municipal lorsque cela est nécessaire.

Pour faire vivre son communal, chaque commune s'appuie sur son comité de gestion.

### **o La composition du comité de gestion**

Les membres du comité de gestion sont invités à l'initiative des maires. Il est composé de représentants élus de la municipalité, de représentants d'élèves et d'acteurs locaux (association communale, etc.), ainsi que des représentants des partenaires signataires.

### **o Le rôle du comité de gestion**

C'est un organe de concertation pour chaque communal. Il a pour mission de formuler des propositions pour la gestion du communal et de réaliser la programmation des actions (calendrier, définition des moyens humains et financiers) et leur suivi.

### **o Le fonctionnement du comité de gestion**

Il est présidé par le maire de chaque commune ou l' élu référent au communal.

Il se réunit au minimum une fois par an et aussi souvent que nécessaire. Le maire de chaque commune adresse aux membres du comité de gestion une invitation et un ordre du jour détaillé.

Le comité de gestion peut être organisé conjointement avec plusieurs communes.

Pour les petits communaux, le comité de gestion peut prendre la forme d'échange individuel ou téléphonique entre les élus et les agriculteurs.

## **Article 3 : Le comité de pilotage du programme Marais communaux**

Il est composé des signataires de la convention et des financeurs. Des personnes physiques (scientifiques, etc.) ou morales peuvent être invitées.

Il se réunira au moins une fois par an, sur invitation du Parc, structure en charge de l'animation du programme « Marais communaux ».

Il est l'organe de discussion et de concertation du dispositif « Marais communaux ». Il a pour objectif d'orienter les actions du programme.

Les actions engagées par les partenaires seront présentées au cours des comités de pilotage.

#### **Article 4 : Elus référents**

Pour une meilleure représentativité des communaux dans les collectivités, il est proposé d'identifier 2 élus référents du programme Marais communaux.

Maires des communes, ils seront choisis lors du comité de pilotage pour une durée de 3 ans.

Ils auront pour mission :

- d'être des relais du programme Marais communaux auprès des autres municipalités ayant des marais communaux et des acteurs locaux.
- de représenter le programme Marais communaux lors de différentes réunions ou d'actions de valorisation (assemblée générale, instances nationales, etc).

#### **Article 5 : Engagements des parties**

##### **La commune s'engage à :**

1 - Maintenir son marais communal en pâturage collectif plurispécifique sur prairie naturelle inondable et, en particulier :

- ne pas modifier le fonctionnement hydraulique dans le sens de l'assèchement,
- ne pas mettre le communal en culture, le labourer ou le planter en boisement,
- ne pas apporter d'engrais ou de produits phytosanitaires (sauf pour chardons ou épineux, en conformité avec l'arrêté préfectoral et dans le respect des cahiers des charges agri-environnementaux,
- ne pas modifier le parcellaire existant.

2 – Présider et animer une structure de gestion concertée sous la forme d'un comité de gestion,

3 - Mettre en œuvre, sous réserve de la disponibilité des moyens (humains et financiers), les actions définies et validées par le comité de gestion et la municipalité,

4 – Choisir annuellement les éleveurs et retenir un nombre d'animaux pour permettre un chargement adapté à la production d'herbe, la biodiversité et dans le respect des pratiques agro-environnementales (Mesures Agri-Environnementales),

5 - Maintenir et/ou renforcer la qualité biologique et le rôle écologique des marais communaux dans la zone humide du Marais poitevin,

6 – Solliciter les aides financières agricoles sur les communaux (MAEC, etc) en lien avec les services de l'Etat, le PNR Marais poitevin et les Chambres d'agriculture et les reverser aux agriculteurs.

7 - Collaborer avec les partenaires signataires, pour :

- mettre à disposition, quand cela est nécessaire et dans la mesure du possible, ses services municipaux et mobiliser les bonnes volontés de la commune,
- établir annuellement une comptabilité analytique propre au communal,
- actualiser ou instaurer le contrôle sanitaire à l'entrée du communal ainsi que le suivi sanitaire du troupeau collectif en collaboration avec les services sanitaires compétents,
- promouvoir des méthodes de lutte sanitaire compatible avec les enjeux environnementaux,

- améliorer les connaissances techniques et scientifiques relatives à l'exploitation du communal (agricole, biologique, hydraulique, etc.),
- promouvoir des nouveaux métiers liés à la gestion et à l'entretien du marais (agent de marais, écopasteur, etc.).

**Le Parc s'engage à :**

- 1 - Mobiliser les moyens humains et techniques pour animer le programme « Marais communaux »,
- 2 - Organiser et animer le comité de pilotage annuel,
- 3 - Définir avec les signataires les orientations du programme et son évaluation,
- 4 - Apporter à la commune un soutien administratif, financier et technique dans la gestion agro-environnementale de son communal: pastoralisme, contention, gestion collective et plurispécifique, génie-écologique, parasitisme, etc.,
- 5 - Porter le projet « marais communaux » sur le territoire et auprès des instances compétentes (services de l'Etat, institutions, collectivités territoriales, etc.),
- 6 - Veiller à la cohérence globale du projet avec les autres programmes engagés sur le territoire du Marais poitevin,
- 7 - Participer à toutes formes de communication et de valorisation des communaux et à leur rôle multifonctionnel auprès de tous les publics (élus, agriculteurs, scolaires, scientifiques, etc.),
- 8 - Contribuer à améliorer les connaissances et les itinéraires techniques de gestion des marais communaux.

**La LPO s'engage à :**

- 1 - Apporter un conseil et une assistance technique pour l'ensemble du programme, ainsi qu'à participer à la définition de ses orientations, à son suivi et à son évaluation, notamment dans le cadre du comité de pilotage et des comités de gestion,
- 2 - Participer à l'animation et au développement du programme dans les domaines suivants : écotourisme, intérêts environnementaux et agricoles de l'élevage en marais, informations et formation des élus, audit et évaluation, connaissances biologiques, savoir-faire et culture professionnelle des gestionnaires des zones humides,
- 3 - Faire connaître le programme dans les réseaux environnementaux nationaux et internationaux.

**Les chambres d'agriculture s'engagent à :**

- 1 - Apporter un conseil et une assistance technique pour l'ensemble du programme, ainsi que participer à la définition de ses orientations, à son suivi et à son évaluation, notamment dans le cadre du comité de pilotage et des comités de gestion,

- 2 – Apporter aux communes un soutien administratif et technique pour favoriser les pratiques agro-environnementales du pâturage collectif et plurispécifique,
- 3 - Participer à l'animation et au développement du programme dans les domaines suivants : écotourisme, intérêts environnementaux et agricoles de l'élevage en marais, informations et formation des élus, audit et évaluation, savoir-faire et culture professionnelle des gestionnaires des zones humides,
- 4 - Participer à la valorisation du programme dans les réseaux agricoles locaux, nationaux et internationaux.

#### **Article 6 : Assistance financière**

Le Parc s'engage à rechercher les moyens financiers pour accompagner le programme communaux. Il pourra assurer la maîtrise d'ouvrage d'opérations de valorisation écologique, d'aménagement pastoral. Le Parc accompagnera les communes dans leur recherche de financement pour les actions qu'elles conduiraient en maîtrise d'ouvrage.

Les Chambres d'agriculture et la LPO s'engagent à soutenir les communes pour mobiliser des financements permettant la sauvegarde, la gestion et la valorisation des marais communaux.

#### **Article 7 : Communication**

Pour toute communication ayant trait aux marais communaux, les signataires s'engagent à :

- partager leur projet de communication avec les autres partenaires,
- mentionner systématiquement les partenaires dans les documents de communication relatifs aux marais communaux. Les logos devront être de taille égale et regroupés dans un même emplacement.

#### **Article 8 : Durée de la convention**

La présente convention a une durée de 10 ans.

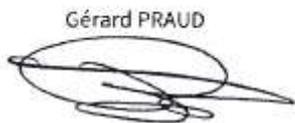
La convention sur décision du comité de pilotage pourra être modifiée au cours des 10 ans.

#### **Article 9 : Clause de rupture**

Le non-respect des engagements cités dans la présente convention par l'un des partenaires peut entraîner la rupture de la présente convention.

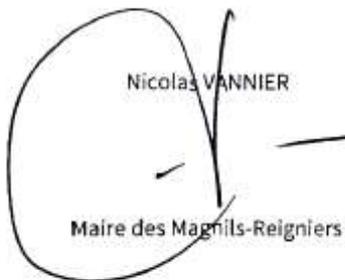
En cas de non règlement amiable, le litige est porté devant le tribunal compétent.

Fait à St-Jean....., le 11/11/2017

G rard PRAUD  
  
Maire de Chasnaix

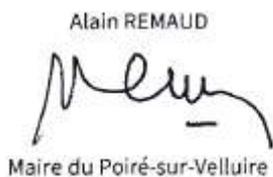
Ir ne FOLL  
  
Maire de Curzon

Isabelle BAHABANIAN  
  
Maire de Lairoux

Nicolas VANNIER  
  
Maire des Magnils-Reigniers

Didier HERB   
  
Maire de Montreuil

Andr  BOULOT  
  
Maire de Nalliers

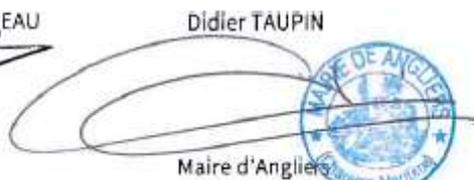
Alain REMAUD  
  
Maire du Poir -sur-Velluire

Daniel NEAU  
  
Maire de St Benoist-sur-Mer

Jacky MOTHAIIS  
  
Maire de Vouill -les-Marais

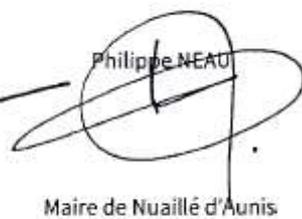
Pascale ARDOUIN  
  
Maire de La Taill e  


Bruno GAUTRONNEAU  
  
Maire d'Anais

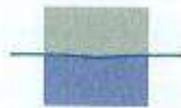
Didier TAUPIN  
  
Maire d'Angliers  


Nadia BOIREAU  
  
Maire de Cour on d'Aunis

Jean-Fran ois CRETET  
  
Maire du Gu  d'Aller 

Philippe NEAU  
  
Maire de Nuaille d'Aunis

## Annexe 4 : Protocole de gestion de l'eau du communal du Poiré-sur-Velluire



Etablissement public  
du Marais poitevin

### **Avenant n°1 au protocole de gestion de l'eau du communal du Poiré-sur-Velluire**

#### **Entre**

L'Etablissement public du Marais poitevin, représenté par son directeur, Johann LEIBREICH

Ci-après désigné, l'EPMP,

**D'une part,**

#### **Et**

La Commune du Poiré-sur-Velluire, représentée par son Maire, Alain REMAUD

Ci-après désignée la Commune,

**Il est convenu ce qui suit :**

#### **Préambule**

Le protocole de gestion de l'eau est un outil spécifique développé par l'EPMP et destiné aux communes gestionnaires de marais communaux. Il est issu d'une démarche concertée qui vise à promouvoir une gestion de l'eau équilibrée au regard des enjeux liés à l'eau, à l'agriculture et à la biodiversité. Pour ce faire, le protocole décrit les principes et règles en matière de gestion de l'eau. Il peut s'accompagner de travaux, eu égard aux objectifs et enjeux identifiés et aux évolutions attendues en matière de gestion de l'eau.

Le protocole de gestion de l'eau s'applique sur le marais communal du Poiré-sur-Velluire, classé en Réserve Naturelle Régionale. Signé en juillet 2016, il fait suite à un premier protocole datant de 2014, qui présentait un caractère expérimental.

Ce second protocole arrive au terme de sa propre période d'expérimentation en juillet 2018. Toutefois, l'année 2018 sera consacrée au bilan du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale et l'année 2019 à la réécriture d'un nouveau plan de gestion. Ces échéances seront l'occasion de s'interroger à nouveau sur la gestion des niveaux d'eau. Dès lors, il paraît opportun de profiter de ce calendrier et de ces nouvelles réflexions pour entériner le protocole de gestion de l'eau, après l'avoir ajusté si nécessaire.

C'est pourquoi il est proposé, d'un commun accord, de poursuivre l'expérimentation.

**Article 1 unique :**

L'article 5 du protocole de gestion est ainsi complété :

La durée de l'expérimentation initiale est prolongée jusqu'au 31 décembre 2019. Selon l'avancement des réflexions sur la gestion des niveaux d'eau, et la réactualisation du plan de gestion de la Réserve Naturelle Régionale, les signataires se réservent le droit de revoir cette échéance.

Fait à Luçon, le

**Pour la Commune,**

Le Maire  
  
Alain REMAUS  


**Pour l'Etablissement public  
du Marais poitevin,**

Le Directeur  
  
Johann LEIBREICH  


Avenant n°1 Protocole de gestion de l'eau du communal du Poiré-sur-Velluire

## Annexe 5 : Arrêté Préfectoral prescrivant la destruction des chardons des champs

### **ARRETE N° 05/DDAF/429 prescrivant la destruction des chardons des champs**

**Le Préfet de la Vendée,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

#### **ARRETE**

**Article 1er** : L'arrêté préfectoral 335-DDAF-86 du 28 août 1986 relatif à la destruction des chardons est abrogé.

**Article 2** : Sur l'ensemble du territoire du département de la Vendée, les propriétaires, fermiers, métayers, usufruitiers et usagers sont tenus de procéder à la destruction du chardon des champs (*Cirsium arvense*) dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage, ainsi que dans les haies qui les bordent.

**Article 3** : Pour éviter toute dissémination, les chardons doivent être détruits avant leur floraison. Cette floraison s'étale de juin à septembre. Les chardons peuvent être détruits de façon mécanique ou chimique.

**Article 4** : Les établissements publics de l'Etat, du département et des communes, ainsi que tout établissement privé, sont astreints à ces obligations.

**Article 5** : Toutes infractions aux dispositions du présent arrêté seront passibles de sanctions prévues par les articles L.251-19 à L.251-21, titre V du code rural.

**Article 6** : Le secrétaire général de la préfecture, la sous-préfète des Sables d'Olonne, le sous-préfet de Fontenay le Comte, les maires du département, le commandant du groupement de gendarmerie, le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et affiché dans toutes les communes du département et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à La Roche-sur-Yon, le 11 juillet 2005

P/LE PREFET,

Le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet  
David-Anthony DELAVOËT

## Annexe 6 : Modifications apportées au diagnostic mottureaux

Suite à la demande du CSRPN, le PNR du Marais Poitevin a proposé les corrections suivantes du plan de gestion de la RNR du marais communal du Poiré-sur-Velluire.

### **Les mottureaux**

Le paysage des marais communaux est également marqué par la présence de gilgais appelés localement « mottureaux » (Figure 2). Ce microrelief est particulièrement présent sur la RNR. Ce sont des buttes de quelques dizaines de centimètres généralement localisées en bordure de baisse ou dans les replats plus secs (Tournade, 1993).

Les Mottureaux sont des formations géomorphologiques remarquables, rare en France et en Europe. Ils constituent un milieu naturel original dont la richesse biologique est peu connue.

Leurs caractéristiques dépendent des spécificités physiques de la station et des modalités de gestion. Il est en effet démontré que ce phénomène naturel se trouve accentué par le pâturage (Tournade, 1993 ; Amiaud, 1998), notamment en conditions de surpiétinement sur un sol saturé d'eau.



Figure 2 : Mottureaux dans une baisse (X. Baron, 2014)

Leur formation serait dépendante de la quantité d'argile et de l'alternance de dessiccations et d'humectations (Figure 3). Le déficit hydrique estival entrainerait la formation de fentes liées à la dessiccation où des matériaux s'accumuleraient. A l'automne, la pluie fait de nouveau gonfler les argiles ce qui entrainent la fermeture des fentes. Les matériaux accumulés vont alors provoquer une élévation des buttes (Verger, 1964). Les mottureaux offrent différentes conditions écologiques favorables à la diversité floristique et à la faune associée.

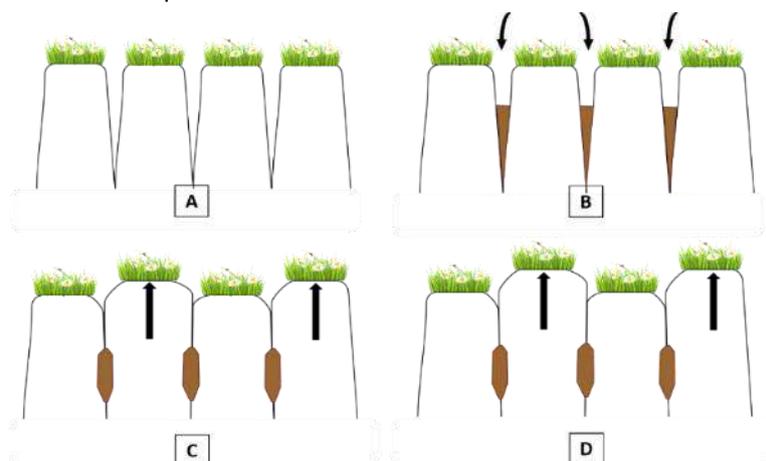


Figure 3 : Processus de formation des « mottureaux » (d'après Verger, 1964 et Des Touches, 2017)

Le processus de formation des mottureaux s'explique en quatre grandes étapes :

- **A** : Le sol est sec et de profondes fentes verticales se développent en y déterminant des colonnes bien individualisées.
  - **B** : Le sol est toujours sec, la faune, le vent et les précipitations amènent des particules dans les fentes de dessiccation « matériels diastématiques ».
  - **C** : Le sol est humide, le matériel diastématique exerce une pression en profondeur qui provoque l'élévation de certaine colonne.
  - **D** : Le mouvement s'accroît, les colonnes les plus élevées présentent une humidification moins importante que les colonnes en contrebas et continuent de s'élever.
- Les mottureaux dans le communal du Poiré-sur-Velluire

La surface occupée par les mottureaux sur le communal du Poiré-sur-Velluire ainsi que leurs caractéristiques en font un sujet majeur au niveau de la RNR, à l'échelle du Marais poitevin mais également au niveau international (Figure 4). Leur intérêt biologique n'est que très peu renseigné. Cette spécificité a motivé la mise en place de suivi sur le site de la RNN « Michel Brosselin » de Saint Denis du Payré. Au-delà de l'originalité pédologique de ces formations et du milieu naturel qu'elles constituent, elles sont perçues comme un handicap par les éleveurs qui exploitent le communal.



Figure 4: Mottureaux partie Sud-Est du Communal, formations de 40 à 50 cm de haut (D. Decoene, octobre 2020)

- Un manque de connaissances sur les mottureaux de la réserve et du Marais poitevin :

Nous ne disposons que de peu de bibliographie traitant des mottureaux du Marais poitevin. Les études de Fernand Verger (1964 et 1994) évoquent les mottureaux du Marais poitevin. Elles classifient les types de formation du monde entier selon leurs formes et leurs dispositions. Elles décrivent les phénomènes de formation, la pédologie des sols support... Aucune étude ne concerne précisément le cas du Marais poitevin, lui-même composé de sols variées, présentant des mottureaux de toutes tailles et de toutes formes.

Les seules connaissances sur les mottureaux du communal sont rassemblées dans une cartographie approximative prenant en compte toutes les formes bosselées sans les distinguer ni les classifier. Cette cartographie, produite en 2017 (E. Déat, 2017), fait état d'une surface de 127 ha, soit 53 % du communal identifié comme « zone à mottureaux ». Elle englobe des zones de piétinement de fond de basse formant des petites mottes, des ensembles de microrelief plus ou moins érodés, des secteurs dont la densité et la taille des mottureaux sont très variables...

Il n'est pas certain que toutes ces formations doivent être considérées comme des mottureaux au sens « scientifique » du terme.

L'origine de leur formation reste à préciser. Il est important de qualifier et classier ces différentes formations et leur origine.



Carte 4 : Localisation des zones à mottureaux sur le Marais communal (Déat, 2017)

- Différentes problématiques liées aux mottureaux :

L'impact du pâturage sur les mottureaux n'est pas connu sur le communal et pourtant on observe un lien entre cette activité et les formations : certains sont érodés, certaines zones de piétinement se forment, etc. Dans la littérature il est décrit que le pâturage influe sur la formation des mottureaux mais nous n'avons pas d'information sur la relation entre le pâturage et les mottureaux, pas de différenciation entre zone de piétinement et mottureaux...

Une autre problématique est constamment soulevée : l'impact des mottureaux sur l'activité pastorale (Figure 5). Tout d'abord, les actions de fauche des chardons rendues obligatoires dans le contrat MAEC sont quasiment impossibles à réaliser. Aucun engin ne peut circuler dans les zones à mottureaux. Les animaux eux-mêmes peuvent avoir des difficultés à se déplacer. Il y a également la complexité d'accéder aux vaches en difficulté (maladie, blessure, vêlage, embourbement, etc.).

La valeur fourragère des mottureaux est également une question importante pour les éleveurs. Ils considèrent qu'ils réduisent l'offre fourragère. En réalité, la diversité floristique qui s'y installe ainsi que l'augmentation des surfaces induites par le relief pourraient, au contraire, avoir une incidence positive sur la valeur fourragère.

Il s'agit donc de mieux comprendre et connaître les mottureaux de la réserve afin d'adapter les modalités de gestion de la prairie pour en optimiser la valeur biologique.



18/09/20 Formations en mottes marquées par le piétinement



18/09/20 Formations étroites mesurant 30 à 40 cm de haut.



18/09/20 Formations larges mesurant en moyenne 40 à 50 cm de haut.

*Figure 5 : Plusieurs formations végétales associées aux mottureaux présentes sur le Marais communal (Decoene, 2020)*

## Annexe 7 : Modifications apportées au diagnostic flore et habitat

Intitulé de l'unité de végétation	Code/intitulé Eur28	Phytosociologie	Statut	Surface total (ha)	Représentativité sur la surface de la RNR (%)
Milieu aquatique	3150-4 Rivières, canaux et fossés eutrophes des marais naturels	Classe des <i>Lemnetea minoris</i> et des <i>Potametea pectinati</i>	Intérêt communautaire	0,42	0,17
Roselière basse		<i>Phragmiti australis</i> – <i>Magnocaricetea elatae</i> Klita Novak 1941 o <i>Oenanthion aquaticae</i> Hejn ex Neuhausl 1959 * <i>Butometum ombellati</i> Philippi 1973 o <i>Phragmition communis</i> Kosh 1926	Néant	0,15	0,06
Vasière dénudée	1310-4 pelouses rases à petites annuelles subhalophiles 3120 Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoètes spp.	- <i>Heleoichlion schoenoidis</i> Braun-Blanquet ex Rivas Goday 1956 o <i>Chenopodio</i> – <i>Atriplicetum salinae</i> Slavnic 1939 - <i>Lythron tribracteati</i> Rivas Goday & Rivas-Martinez ex Rivas 1970	Intérêt prioritaire	0,06	0,02
Herbier temporaire à Renoncules aquatiques	3150-1 Plan d'eau eutrophe avec végétation enracinée avec ou sans feuilles flottantes	Herbier dulçaquicole des eaux peu profondes <i>Callitricho-Batrachietalia</i> Den Hartog & Segal 1964 ; Passarge 1978 : - Alliance du <i>Zannichellion pedicellatae</i> Passarge 1964 o Association <i>Ranuculo droueti-Callitrichetum brutiae</i> Bouzillé 1988	Intérêt communautaire	1,14	0,47
Hygrophile inférieur	1410-3 Prairie subhalophile thermo-atlantique	<i>Agrostietea stoloniferae</i> - <i>Oenanthion fistulosae</i> de Foucault 2008 o <i>Eleocharito palustris</i> – <i>Oenanthetum fistulosae</i> de Foucault 2008	Intérêt communautaire	2,67	1,10
Hygrophile moyen	1410-3 Prairie subhalophile thermo-atlantique	- <i>Rancunulo ophioglossifolii</i> – <i>Oenanthion fistulosae</i> de Foucault 2008 - <i>Rancunulo ophioglossifolii</i> – <i>Menthetum pulegiide</i> Foucault 2008	Intérêt communautaire	12,14	5,01
Hygrophile supérieur	1410-3 Prairie subhalophile thermo-atlantique	- <i>Rancunulo ophioglossifolii</i> – <i>Oenanthion fistulosae</i> de Foucault 2008 - <i>Rancunulo ophioglossifolii</i> – <i>Menthetum pulegiide</i> Foucault 2008	Intérêt communautaire	3,08	1,27
Mésogyrophile à Renoncule sarde	1410-3 Prairie subhalophile thermo-atlantique	- <i>Agrostietea stoloniferae</i> Oberdorfer 1983 o <i>Oenanthion fistulosae</i> de Foucault 2008 <i>Ranunculo</i> – <i>Alopecuretum geniculatii</i> Tüxen 1937 o <i>Alopecurion utriculati</i> Zeidler 1954 <i>Trifolio maritimi</i> – <i>Oenanthetum silaifoliae</i> Dupont 1954 ; de Foucault 2008	Intérêt communautaire	97,00	40,04
Mésogyrophile inférieur à Jonc de Gérard	1410-3 Prairie subhalophile thermo-atlantique	- <i>Alopecurion utriculati</i> Zeidler 1954 o <i>Alopecuro bulbosi</i> – <i>Juncetum gerardii</i> Bouzillé 1992	Intérêt communautaire	0,74	0,31
Mésogyrophile supérieur à Laiche divisée	1410-3 Prairie subhalophile thermo-atlantique	- <i>Alopecurion utriculati</i> Zeidler 1954 o <i>Carici divisae</i> – <i>Lolietum perennis</i> de Foucault 2008	Intérêt communautaire	15,36	6,34
Mésophile oligotrophe à Orge maritime	1410-3 Prairie subhalophile thermo-atlantique	- <i>Alopecurion utriculati</i> Zeidler 1954 o <i>Alopecuro bulbosi</i> – <i>Juncetum gerardii</i> Bouzillé 1992	Intérêt communautaire	22,68	9,36
Mésophile à Crételle et Renoncule âcre		- <i>Cynosurion cristati</i> Tuxen 1947 o <i>Lolio perennis</i> – <i>Cynosuretion cristati</i> Jurko 1974 <i>Cynosuro cristati</i> – <i>Lolietum perennis</i> auct., non Braun-Blanquet & De Leeuw 1936 <i>Cynosuro cristati</i> – <i>Trifolietum repentis</i> O.Bolos 1967	Néant	57,22	23,62
Mésophile rudérale		- <i>Sisymbietea officinalis</i> Korneck 1974 o <i>Sisymbion officinalis</i> Tüxen, Lohmeyer & Preising ex von Rochow 1951 <i>Brassico nigrae</i> – <i>Carduetum tenuiflori</i> Bouzillé, de Foucault & Lahondière 1984	Néant	25,88	10,68
Mésophile à Jonc glauque		- <i>Mentho longifoliae</i> – <i>Juncion inflexi</i> Th. Müller & Görs ex de Foucault 2008 o <i>Pulicario dysentericae</i> – <i>Juncetum inflexi</i> de Foucault 2006	Néant	3,74	1,55
Total				242,27	100

- **Vasière dénudée et exondée**

Code CORINE :

22.34 Groupements amphibies méridionaux

Cahiers d'habitats :

1310-4 Pelouses rases à petites annuelles subhalophiles

Phytosociologie :

- *Heleocharis schoenoidis* Braun-Blanquet ex Rivas Goday 1956
  - *Chenopodio* –*Atriplicetum salinae* Slavnic 1939



Figure 6 : Vasière dénudée de l'ouvrage hydraulique 3 (Déat, 2017)

3120 Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à Isoètes spp.

Phytosociologie :

- *Lythron tribracteati* Rivas Goday & Rivas-Martinez ex Rivas 1970

Les vases dénudées se situent au cœur des baisses les plus profondes, elles subissent une longue période d'inondation et une période d'exondation tardive. Elles sont peu végétalisées et caractérisées par des espèces annuelles et héliophiles. Sur la RNR du Marais communal du Poiré-sur-Velluire, ces vases dénudées se trouvent principalement aux niveaux des ouvrages hydrauliques OH1, OH2, OH3 ce dernier comprenant un nid de cigogne (pour le moment en exclos du pâturage).

Cet habitat est de répartition méditerranéo-atlantique et reste remarquable à ce titre. Il comprend le cortège des espèces les plus remarquables et patrimoniales du Marais poitevin.

Les ouvrages hydrauliques OH1 et OH2 sont soumis au pâturage. Seul OH3 est en exclos et par conséquent non soumis à l'influence du bétail. OH3 présente une importante population de Salicaire à trois bractées. Cette espèce est aussi présente à OH1 mais de façon nettement moins abondante et moins vigoureuse.

Cet habitat a une grande valeur patrimoniale par les espèces qui le composent. En effet, la salicaire à trois bractées, l'étoile d'eau ainsi que la Renoncule à feuilles d'ophioglosse bénéficient d'un statut de protection nationale et les populations du Marais poitevin sont significatives à l'échelle nationale. Par son caractère hygrophile, ce type d'habitat est sensible aux piétinements surtout en début de saison de végétation (de mars à juin).

Espèces indicatrices : Etoile d'eau (*Damasonium alisma*), Salicaire à trois bractées (*Lythrum tribracteatum*), Chénopode à feuilles grasses (*Chenopodium chenopodioides*), Arroche hastée (*Atriplex hastata*), Crypse faux-vulpin (*Crypsis alopecuroides*)

Comme pour la partie sur les mottureaux, des éléments complémentaires ont été apportés sur l'habitat de l'Hygrophile inférieur.

- **Hygrophile inférieur**

Code CORINE :

15.52 Prés salé à *Juncus gerardi* et *Carex divisa*

Cahiers d'habitats :

1410-3 Prairie subhalophile thermo-atlantique

Phytosociologie :

*Agrostietea stoloniferae*

- *Oenanthion fistulosae* de Foucault 2008
  - *Eleocharito palustris* – *Oenanthe fistulosae* de Foucault 2008



Figure 7 : Hygrophile inférieur (Déat, 2017)

La végétation est dominée par l'*Eleocharis* des marais donnant une teinte vert foncé et un aspect de « brosse ». Cette structure comprend des micro-trouées favorables au développement d'herbiers à renoncules aquatiques. La Glycérie flottante est plus ou moins présente dans ce groupement ce qui donne un aspect de prairie en été. Ce groupement se développe dans les parties les plus basses et les plus inondées des baisses.

Les formations à *Eleocharis* des marais peuvent aussi former des habitats de roselières basses, appartenant à une autre typologie de code, d'appellation et de classement phytosociologique. Lorsque l'*Eleocharis* des marais est accompagné du cortège des plantes de la prairie humide subhalophile, comme l'*Oenanthe fistuleuse*, la Renoncule à feuille d'ophioglosse, la Menthe pouliot, le Fluteau fausse renoncule, le Myosotis cespiteux, il est rattaché à l'*Eleocharo Oenantheum* qui lui-même se situe dans l'*Oenanthion fistulosae*.

Cet habitat abrite des espèces patrimoniales comme l'étoile d'eau et la renoncule à feuille d'ophioglosse, protégées et le Fluteau fausse renoncule. Il est propice aux oiseaux d'eau et limicoles et nécessite une durée d'inondation prolongée (jusqu'en juin). Par son caractère hygrophile, ce type d'habitat est extrêmement sensible aux piétinements surtout en début de saison de végétation (de mars à juin).

**Problématique :**

L'habitat subit de fortes contraintes dues au pâturage. Le piétinement du bétail en début de saison déstructure l'habitat en formant des trous, ce qui détruit les formations d'*Eleocharis*. Le fort piétinement sur le sol gorgé d'eau forme des trous et des mottes qui sont à l'heure actuelle assimilées aux mottereaux dans la cartographie et par les acteurs. Dans ces secteurs, on peut considérer que l'habitat est particulièrement dégradé. Le cortège d'espèces compagnes est très peu présent, c'est le cas de l'*Oenanthe fistuleuse*, voire totalement absent pour ce qui est de l'Ache inondée ou encore la Véronique casquée...



Figure 8 : Hygrophile inférieur dégradé par le piétinement du bétail (Déat, 2017)

Espèces indicatrices : Scribe des marais (*Eleocharis palustris*), Oenanthe fistuleuse (*Oenanthe fistulosae*), Agrostis stolonifère (*Agrostis stolonifera*), Renoncule à feuilles capillaires (*Ranunculus trichophyllus*), Renoncule peltée (*Ranunculus peltatus*), Callitriche à fruits pédonculés (*Callitriche brutia*). Renoncule à feuilles d'ophioglosse (*Ranunculus ophioglossifolius*), Glycérie flottante (*Glyceria fluitans*), Rorippe amphibie (*Rorippa amphibia*), Rorippe sylvestre (*Rorippa sylvestris*), Fluteau fausse renoncule (*Baldellia ranunculoides*), Etoile d'eau (*Damasonium alisma*)

## Annexe 8 : Agenda du gestionnaire

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept-	Oct-	Nov-	Déc-	Total	
CS 1	Suivi des végétations prairiales												0,00	
CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique												0,00	
CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR	0,43											0,43	
CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs				1,00		1,00	0,57					2,57	
CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux	1,00	1,14	0,71	0,21	1,50	0,57	0,29	0,71	1,00	1,29	0,29	8,71	
CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR	0,43	0,93	1,64	1,07	0,14	1,57	0,71	0,14				6,64	
CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs	1,29	0,29		0,29					0,86			2,71	
CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse	0,50							0,14				0,64	
CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique								0,57				0,57	
CS 10	Suivi du peuplement de reptiles							0,14	0,14		0,29		0,57	
CS 11	Suivi du peuplement piscicole	0,29	0,29										0,57	
CS 12	Suivi du peuplement d'Ecrevisse de Louisiane	0,14			1,00	0,29		0,14		0,29		0,57	2,43	
CS 13	Inventaire des arachnides, opilions et coléoptères de la RNR												0,00	
CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères				0,29			0,57	0,57	0,14	0,29		1,86	
CS 15	Suivi du peuplement de lépidoptères			0,29					0,29				0,57	
CS 16	Suivi du peuplement d'odonates									0,43			0,43	
CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables	0,14	0,21	0,43	4,57	5,14	3,57	3,00	2,43		0,57	0,14	20,21	
CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux				1,93		1,14	0,71		0,86	0,29		4,93	
CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques					0,57	1,14	1,71	2,00		0,43		5,86	
IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes	0,29			3,29		1,86	1,00	0,14	0,29			6,86	
IP 2	Contrôler les chardons					0,29	0,86	0,29	0,29		0,43		2,14	
IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR	0,14	0,14		1,29	0,14		0,29	0,43	1,29	1,29	0,57	5,57	
IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention	0,43	0,29	0,64	0,29			0,43					2,07	
IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique	0,57		0,14			0,14	0,29	1,00	0,14	0,86	2,43	6,43	
IP 6	Entretenir la ripisylve le long de la RNR											1,14	1,14	
IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique								0,71	0,43			1,14	
IP 8	Équiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion							0,14	0,29	0,71			1,14	
IP 9	Tester l'interdéconnexion de certaines baisses intrasite												0,00	
IP 10	Restauration des nids à Cigogne blanche				0,14	0,29	1,00						1,43	
SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR	0,14	0,14	0,29	0,14			0,43	0,71	0,71	0,93		3,50	
MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal	2,79	1,93		0,86		0,29						5,86	
MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides	0,57						0,29	0,29	0,57			1,71	
MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local												0,00	
MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61	0,57	0,14		0,29	0,14	0,29		0,14		0,29		1,86	
MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune des Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR				0,29					1,00	0,71	0,57	2,57	
MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires	3,07		0,29			1,43	0,86		0,29	0,57	0,71	7,36	
MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales	1,43	0,29	0,36		0,36		0,71		1,00	0,43		4,57	
MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR	2,64	0,71	1,64	0,43	2,29	0,86	1,79	1,21	3,43	0,43	0,71	16,71	
MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif	4,36	5,14	7,36	0,86	0,29	0,43	0,14	1,57	0,14		1,29	21,57	
MS 10	Réaliser les évaluations et rédiger le prochain plan de gestion												0,00	
MS 11	Améliorer la perception du Marais communal par les habitants de la commune												0,00	
CI 1	Entretien de la signalétique existante									0,29	0,43		0,71	
CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR						0,29				0,29		0,57	
CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire			0,14		0,57	2,29	0,14			1,00	0,43	4,57	
CI 4	Restauration et création de nouveaux abreuvoirs						0,57		0,14		1,71		2,43	
CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR									0,29			0,29	
CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR	0,29		0,14	0,29	0,29	0,29		0,43	0,57	0,86	0,29	3,72	
CC 3	Créer un document touristique largement diffusable					0,29	0,57		0,14				1,00	
PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR	0,43				0,93	0,43	0,29	0,14	1,07	0,21	0,86	5,64	
PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques	0,57					0,71					0,29	2,14	
PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires				0,57								0,57	
PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR	1,00	0,57	0,29	0,57	0,86			0,57	0,29	0,29		4,43	
PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site						1,29	0,29					1,57	
PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site								0,36	0,29		0,14	0,79	
		<b>23,50</b>	<b>12,21</b>	<b>14,35</b>	<b>19,65</b>	<b>14,36</b>	<b>22,58</b>	<b>12,93</b>	<b>13,57</b>	<b>13,79</b>	<b>13,93</b>	<b>12,64</b>	<b>8,29</b>	<b>180,36</b>

## Annexe 9 : Index des fiches actions

OLT	OPG	Code	Opération
OLT II	OPII.2	CS 1	Suivi des végétations prairiales
OLT II	OPII.1	CS 2	Suivi des herbiers aquatiques de fonds de baisses et du réseau hydraulique
OLT II	OPII.1	CS 3	Suivi des plantes patrimoniales de la RNR
OLT II	OPII.1	CS 4	Mettre en place une veille des plantes exotiques envahissantes et du Chardon des champs
OLT II	OPII.2	CS 5	Etudier la formation et la dynamique des mottureaux
OLT II	OPII.2	CS 6	Suivi des niveaux d'eau intra et supra RNR
OLT II	OPII.2	CS 7	Suivi des oiseaux d'eau hivernants et migrateurs
OLT II	OPII.2	CS 8	Suivi de l'avifaune nicheuse
OLT II	OPII.2	CS 9	Suivi des amphibiens, du Lépidure et de la macrofaune aquatique
OLT II	OPII.1	CS 10	Suivi du peuplement de reptiles
OLT II	OPII.1	CS 11	Suivi du peuplement piscicole
OLT II	OPII.1	CS 12	Suivi du peuplement d'Écrevisse de Louisiane
OLT II	OPII.1	CS 13	Inventaire des arachnides, opilions et coléoptères de la RNR
OLT II	OPII.2	CS 14	Suivi du peuplement d'orthoptères
OLT II	OPII.1	CS 15	Suivi du peuplement de lépidoptères
OLT II	OPII.1	CS 16	Suivi du peuplement d'odonates
OLT II	OPII.1	CS 17	Suivi des espèces de mammifères remarquables
OLT II	OPII.2	CS 18	Suivi du pastoralisme sur la prairie communale et identification des animaux
OLT II	OPII.1	CS 19	Concevoir un vade-mecum des suivis biologiques
OLT I	OPI.3	IP 1	Organiser et participer au contrôle des espèces exotiques envahissantes
OLT I	OPI.3	IP 2	Contrôler les chardons
OLT I	OPI.1	IP 3	Organiser les accès et la circulation au sein de la RNR
OLT I	OPI.1	IP 4	Améliorer la fonctionnalité des parcs de contention
OLT I	OPI.1	IP 5	Réduire les interventions sur le linéaire de clôture périphérique
OLT I	OPI.1	IP 6	Entretien la ripisylve le long de la RNR
OLT I	OPI.1	IP 7	Etudier et concrétiser si possible la mise en place d'un pâturage plurispécifique
OLT I	OPI.2	IP 8	Equiper les sorties des baisses périphériques du site d'ouvrages de gestion
OLT I	OPI.2	IP 9	Tester l'interdéconnexion de certaines baisses intrasite
OLT I	OPI.1	IP 10	Restauration des nids à Cigogne blanche
OLT IV	OPIV.2	SP 1	Assurer la surveillance, faire respecter la réglementation de la RNR
OLT I	OPI.1	MS 1	Accompagner les exploitants agricoles dans la gestion pastorale collective du marais communal
OLT II	OPII.2	MS 2	Participer à l'étude du suivi sanitaire des animaux en zones humides
OLT I	OPI.2	MS 3	Mettre en œuvre le protocole de gestion de l'eau, réunir le groupe local
OLT IV	OPIV.2	MS 4	Veiller à la prise en compte de l'intérêt écologique dans la gestion des délaissés et de la parcelle ZL 61
OLT IV	OPIV.2	MS 5	Suivre les projets d'aménagements de la commune des Velluire-sur-Vendée et l'assolement en périphérie de la RNR
OLT IV	OPIV.1	MS 6	Formaliser les échanges entre le propriétaire, le gestionnaire et les partenaires
OLT IV	OPIV.1	MS 7	Etre impliqué dans le réseau local des politiques territoriales
OLT IV	OPIV.1	MS 8	Assurer le suivi administratif et financier de la RNR
OLT IV	OPIV.1	MS 9	Rédiger chaque année le rapport d'activités de la RNR et réunir le Comité Consultatif
OLT IV	OPIV.1	MS 10	Réaliser les évaluations et rédiger le prochain plan de gestion
OLT III	OPIII.1	MS 11	Améliorer la perception du Marais communal par les habitants de la commune
OLT III	OPIII.2	CI 1	Entretien de la signalétique existante
OLT I	OPI.2	CI 2	Entretien et maintenance des aménagements hydrauliques intra RNR
OLT III	OPIII.1	CI 3	Création, inauguration et entretien de l'observatoire
OLT I	OPI.1	CI 4	Restauration et création de nouveaux abreuvoirs
OLT III	OPIII.1	CC 1	Créer un sentier d'interprétation autour de la RNR
OLT III	OPIII.2	CC 2	Communiquer au travers du bulletin communal et de la presse locale sur l'activité de la RNR
OLT III	OPIII.2	CC 3	Créer un document touristique largement diffusable
OLT III	OPIII.2	PA 1	Création d'une page internet et Facebook de la RNR
OLT III	OPIII.1	PA 2	Poursuivre l'observatoire photographique et le mettre en ligne avec le recueil de données historiques
OLT III	OPIII.1	PA 3	Réaliser chaque année l'ouverture du communal en y associant les acteurs et partenaires
OLT III	OPIII.2	PA 4	Accueillir chaque année différents types de publics sur la RNR
OLT III	OPIII.2	PA 5	Sensibiliser les élus locaux à l'intérêt écologique et touristique du site
OLT III	OPIII.2	PA 6	Suivi de la fréquentation et de l'intérêt du site